



Société anonyme au capital de 18 653 466,50 euros
Siège social : Le Diderot - 39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92130 ISSY LES MOULINEAUX
421 896 408 RCS NANTERRRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2009

	Pages
1. Rapport de gestion du Conseil d'administration	4
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	59
3. Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	62
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	115
5. Comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009	118
6. Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	140
7. Attestation du responsable du rapport financier annuel	154

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport rend compte de l'activité de la Société MEDICA S.A. (ou la « Société ») et de son Groupe (ou le « Groupe MEDICA ») au cours de l'exercice 2009.

Les informations qui y sont mentionnées font partie intégrante du Rapport Financier Annuel tel que prévu par l'article L 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence et conformément au règlement CRC n°99-03, adopté par le Comité de la réglementation comptable le 29 avril 1999. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont présentés en conformité avec les normes IFRS.

TABLE DES MATIERES

	Pages
1. Présentation du groupe MEDICA	6
2. Informations financières et résultats consolidés du groupe MEDICA en 2009	10
3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	22
4. Perspectives d'avenir pour le groupe MEDICA	29
5. Informations sociales	32
6. Principaux facteurs de risques et politique de gestion des risques dans le groupe MEDICA	36
7. Résultats sociaux de la société MEDICA s.a.	50
8. Renseignements relatifs au capital social au 31/12/2009	53
9. Rémunérations versées et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux et jetons de présence au titre de l'exercice 2009	55
10. Mandats des commissaires aux comptes	56
11. Autres informations	57

1 • PRESENTATION DU GROUPE MEDICA

1.1 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITE

1.1.1 Les structures d'accueil du Groupe MEDICA

Le groupe MEDICA, acteur de référence de la prise en charge de la dépendance pérenne ou temporaire intervient principalement sur deux secteurs d'activités :

- le secteur « EHPAD »¹ Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes appelés usuellement maisons de retraite, assurant la prise en charge de la dépendance pérenne (111 établissements offrant une capacité d'accueil de 9 064 lits au 31 décembre 2009) ; et
- le secteur sanitaire, principalement au sein d'établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (« SSR »), et d'établissements spécialisés dans le domaine psychiatrique, assurant la prise en charge de la dépendance temporaire (37 établissements sanitaires représentant une capacité d'accueil de 2 317 lits au 31 décembre 2009).

1.1.2 Une importante couverture géographique dans les principaux bassins de population français et italiens

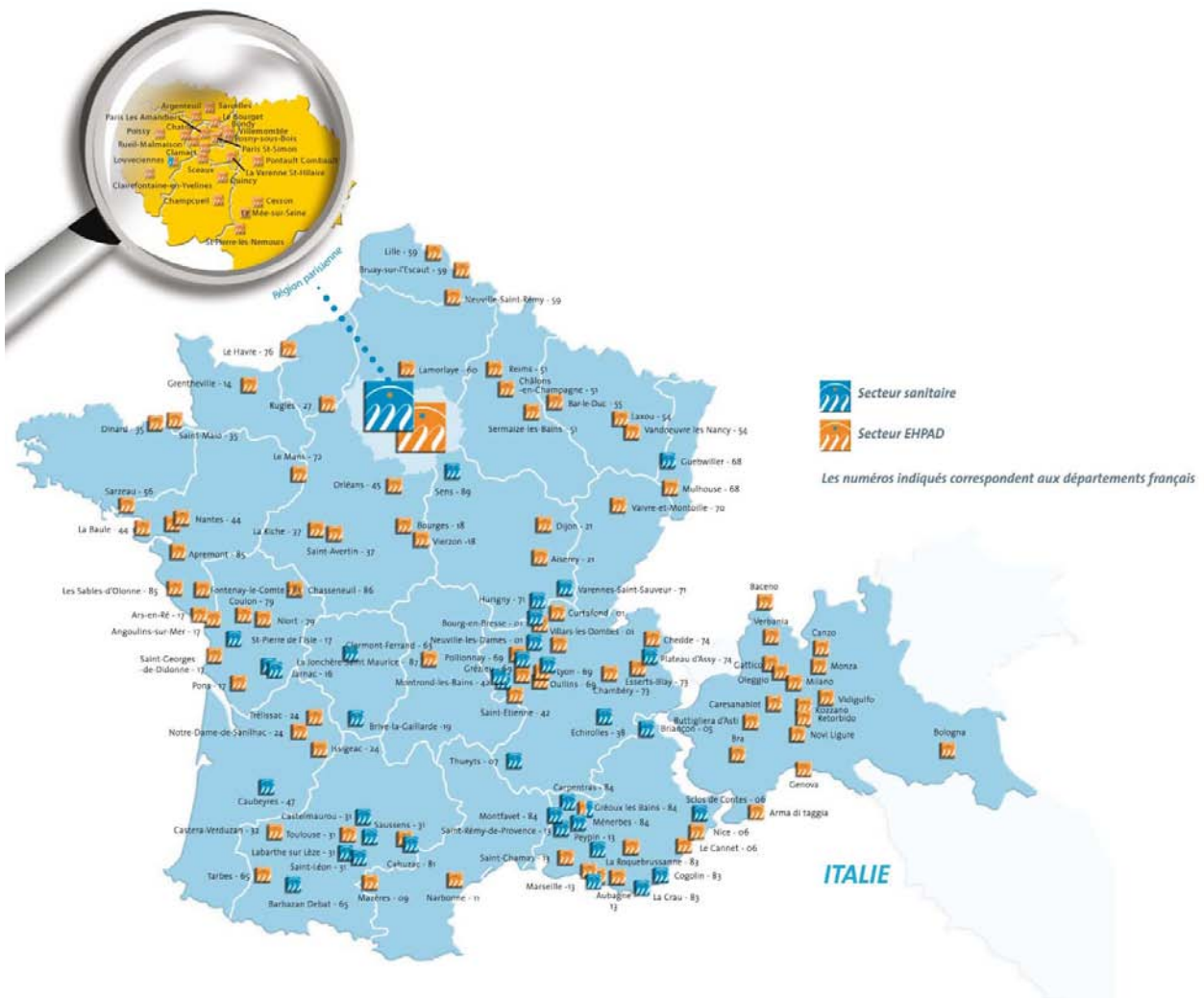
Le groupe MEDICA est principalement présent en France, ainsi qu'en Italie depuis 2005.

Le groupe MEDICA est fortement présent sur les principaux bassins de population en France (en particulier au sein des régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) comme en Italie (principalement dans le Piémont et la Lombardie), dans des régions à forte densité démographique où la demande en établissements spécialisés dans la prise en charge de la dépendance est forte et le niveau de vie est généralement élevé.

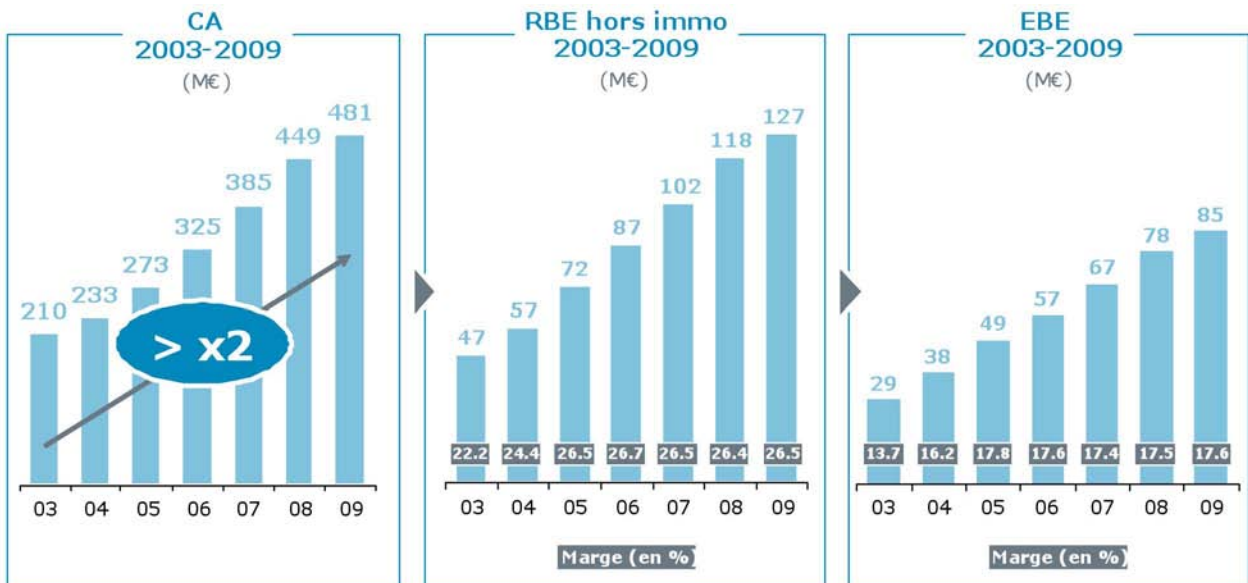
Cette présence dans des régions disposant d'un important potentiel de croissance et présentant un fort niveau de solvabilité favorise la mise en œuvre d'une politique de yield management ambitieuse. Par ailleurs, une présence régionale forte contribue à renforcer la visibilité et la crédibilité du groupe MEDICA, notamment auprès des nouvelles ARS (Agence Régionale de Santé) qui auront en charge la coordination de l'ensemble du réseau des établissements de santé.

¹ Ce secteur comprend les établissements EHPAD du groupe MEDICA en France, ainsi que ses établissements RSA (Residenza Sanitaria Assistenziale per Anziani) en Italie.

La carte suivante présente la répartition géographique des établissements du groupe MEDICA en France et en Italie par catégorie de site au 31 décembre 2009 :



1.1.3 Principaux éléments financiers opérationnels



1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.2.1 Lancement du processus d'admission des titres de la Société aux négociations sur un marché réglementé

Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société avait l'intention de lever environ 275 millions d'euros dont le produit était destiné à lui donner les moyens de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, en remboursant une partie de sa dette et en contribuant ainsi à améliorer sa flexibilité financière.

Cette opération s'est concrétisée le 12 février 2010 et vous est présentée en partie « EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ».

Dans cette perspective, les actionnaires de la Société MEDICA ont du préalablement statuer sur les dispositions suivantes :

Reconstitution des capitaux propres, transformation en société anonyme et changement de dénomination sociale

Après avoir constaté que la perte de l'exercice avait eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 octobre 2009 s'est prononcée sur la continuation de la Société et a décidé de ne pas dissoudre la Société.

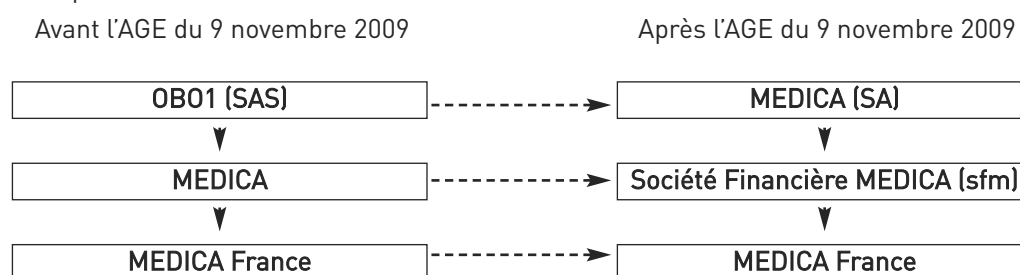
Par assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009, il a par conséquent été décidé la reconstitution des capitaux propres par voie de réduction de capital d'un montant de 105.228.162 euros.

Le capital social alors fixé à 116.576.640 euros, a ainsi été ramené à la somme de 11.348.478 euros, par une réduction de la valeur nominale. Le nombre d'actions composant le capital social est demeuré inchangé.

Au cours de cette même assemblée, il a ensuite été décidé la transformation de la Société, alors sous forme de société par actions simplifiée, en société anonyme à Conseil d'administration.

Corrélativement la société MEDICA, société contrôlée par la Société OBO1, a modifié sa dénomination sociale pour devenir « Société Financière Médica - SFM ».

A la suite du changement de dénomination de cette filiale, les actionnaires ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société OBO1 pour devenir « MEDICA ».



Nomination du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Monsieur Jacques BAILET, Président de la Société OBO1, a alors été nommé par le Conseil d'administration de MEDICA, en qualité de Président Directeur Général de la Société. Madame Christine JEANDEL a concomitamment été désignée aux fonctions de Directeur Général Délégué.

Aménagement de la dette syndiquée et nouvelle ligne de financement acquisition

Le groupe MEDICA a prévu dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris de mettre en œuvre les clauses contenues dans sa documentation relative à l'emprunt syndiqué, à savoir le Contrat de Crédits Senior et la Convention de Subordination, afin d'adapter sa structure financière au statut de société cotée et à sa stratégie de développement.

Le groupe MEDICA a adressé à l'Agent du Contrat de Crédits Senior une lettre de demande de consentements et d'amendements en date du 20 octobre 2009, afin de solliciter l'accord des prêteurs senior sur certaines modifications proposées au titre de la documentation existante.

Les termes de cette lettre de demande de consentements ayant reçu l'accord des prêteurs senior le 5 novembre 2009, les termes de cette lettre valent avenant au Contrat de Crédit Senior, et un avenant à la Convention de Subordination a été conclu entre toutes les parties.

Il est toutefois précisé que l'ensemble de ces modifications ne devait entrer en vigueur qu'à compter de la date de réalisation effective l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris.

Le groupe MEDICA a conclu le 9 novembre 2009 une nouvelle ligne de financement d'acquisitions avec BNP Paribas, Credit Suisse International et The Royal Bank of Scotland, Calyon et HSBC pour un montant total en principal de 80 millions d'euros (« ACF2 »). Cette ligne ACF2 ne pouvait être utilisée qu'à compter de l'admission effective des actions de la Société sur le marché Euronext Paris.

Dépôt du document de base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, « AMF »

Le 9 décembre 2009, la Société MEDICA a déposé son document de base à l'Autorité des Marchés Financiers, enregistré sous le numéro I.09-092, en vue de l'admission de ses titres sur le marché réglementé Euronext Paris.

L'enregistrement du document de base a constitué une étape déterminante dans le cadre du projet d'introduction en bourse.

1.2.2 Développement de l'activité

Au cours de l'exercice 2009, le groupe MEDICA a poursuivi une dynamique de croissance maîtrisée en favorisant le développement de son activité par une implantation géographique ciblée, fondée notamment sur les besoins démographiques des secteurs, associée à une politique commerciale active fondée sur le yield management.

Ainsi, en 2009, le groupe MEDICA a procédé notamment à l'ouverture de 3 EHPAD avec 116 lits sur la commune de VILLEMOMBLE (Ile de France), 74 lits à ISSIGEAC (Aquitaine), et 84 lits à CASTERA VERDUZAN (Midi-Pyrénées).

Avec 148 établissements d'exploitation offrant une capacité d'accueil de 11 381 lits, le groupe MEDICA a généré au 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 480,7 millions d'euros.

2• INFORMATIONS FINANCIERES ET RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE MEDICA EN 2009

Principaux indicateurs sur la période 2008 - 2009

	2008	2009
Nombre d'établissements	144	148
Nombre de lits		
EHPAD France	7 308	7 636
Sanitaire France	2 316	2 317
Italie	1 418	1 428
TOTAL	11 042	11 381
Taux d'occupation ²	96,7 %	96,7%
Yield (en euros)	111,5	118,0

² Cf. Principales définitions paragraphe 2.1.2

2.1 LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

2.1.1 Compte de résultat simplifié

Les tableaux suivants présentent les principales données financières du groupe MEDICA sur la période 2008-2009 :

Données en millions d'euros	2008* 12 mois	2009 12 mois
Chiffre d'affaires	448,8	480,7
Achats consommés	-20,4	-22,8
Charges externes (hors charges locatives)	-81,6	-86,5
Impôts et taxes	-27,7	-30,3
Charges de personnel	-201,8	-214,0
Autres produits et charges d'exploitation	1,0	0,2
RBE hors immobilier	118,4	127,3
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	26,4%	26,5%
Charges locatives	-40,0	-42,7
Excédent Brut d'Exploitation	78,3	84,6
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	17,5%	17,6%
Dotation aux amort, dépréciations et provisions	-17,8	-20,5
Résultat opérationnel courant	60,6	64,1
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	13,5%	13,3%
Autres produits et charges opérationnels	-2,9	-6,3
Résultat opérationnel	57,7	57,8
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	12,9%	12,0%
Résultat financier	-89,9	-80,7
Résultat des mises en équivalences	-0,1	-0,4
Résultat avant impôt	-32,4	-23,3
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-7,2%	-4,9%
Impôts sur les bénéfiques	10,0	10,4
Résultat après impôt	-22,4	-13,0
Résultat part du groupe	-22,7	-13,4
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	-5,1%	-2,8%

* Comptes corrigés Cf. Note 4.2 des états financiers consolidés 2009. Les informations 2008 présentées dans le présent rapport s'entendent après correction.

2.1.2 Principales définitions

Le chiffre d'affaires (revenu) comprend essentiellement des prestations de services et de soins.

Le résultat brut d'exploitation (« RBE », ou EBITDA) correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE), c'est-à-dire au résultat opérationnel courant (« ROC », ou EBIT) avant dotation aux amortissements et aux provisions.

L'EBE et le ROC sont des soldes intermédiaires de gestion qui sont calculés et présentés dans les comptes consolidés annuels du groupe MEDICA.

Le groupe MEDICA suit par ailleurs en interne un résultat brut d'exploitation avant coût immobilier (« **RBE hors immobilier** », ou EBITDAR) qui correspond à l'excédent brut d'exploitation consolidé avant charges locatives (uniquement les locations immobilières, hors locations mobilières).

Le taux d'occupation se définit comme le rapport entre le nombre de journées facturées et le nombre de journées facturables pour les établissements ouverts depuis plus de 12 mois. Ce nombre correspond au nombre de lits multiplié par le nombre total de jours dans l'année, à l'exception des établissements ouverts sur une partie de l'année et pour lesquels seul le nombre de jours exploitables est retenu.

2.1.3 Analyse du chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe MEDICA a augmenté de 7,1 %, passant de 448,8 millions d'euros en 2008 à 480,7 millions d'euros en 2009. Cette augmentation de 31,9 millions d'euros résulte :

- principalement d'une augmentation de 28,0 millions d'euros liée à la croissance organique du groupe MEDICA, soit une augmentation de 6,2 % du chiffre d'affaires consolidé ; et
- d'une augmentation de 3,9 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé due aux changements du périmètre de consolidation en 2009 par rapport à 2008 avec l'intégration sur douze mois des établissements acquis en 2008. Pour mémoire, le groupe n'a procédé à aucune acquisition en 2009.

La croissance organique du groupe MEDICA de 6,2 % durant l'année 2009 provient :

- des revalorisations des différents types de prestations réalisées par le groupe MEDICA (tarifs hébergement pour le secteur EHPAD et prestations de services annexes pour le secteur sanitaire) ;
- de la revalorisation des dotations soins et tarifs dépendance dans le secteur EHPAD et des prix de journée dans le secteur sanitaire ;
- et de la montée en puissance des établissements créés en 2009 (3 EHPAD en France ont été créés).

Afin de mesurer l'efficacité de sa politique de yield management, le groupe MEDICA utilise comme principaux indicateurs le taux d'occupation et le yield.

Évolution du taux d'occupation sur la période 2008-2009	2008	2009
<i>France</i>	96,7%	96,8%
<i>Italie</i>	96,6%	95,6%
Groupe MEDICA	96,7%	96,7%

Sur la période 2008-2009, le taux d'occupation des établissements du groupe MEDICA s'est maintenu à 96,7%.

Le tableau suivant présente l'évolution du yield, sur la période 2008-2009 :

euros	2008	2009
TOTAL	111,5	118,0

Le yield du groupe MEDICA a augmenté sur la période 2008-2009, passant de 111,5 euros en 2008 à 118,0 euros en 2009, soit une augmentation de près de 6 %.

Le chiffre d'affaires par secteur se répartit de manière stable entre 2008 et 2009 :

Au 31 décembre	2008 En millions d'euros	en % du CA	2009 En millions d'euros	en % du CA	Var 2008-2009
EHPAD France	266,9	59,5%	289,6	60,2%	+ 8,5%
Sanitaire France	134,8	30,0%	141,4	29,4%	+ 4,9%
Italie	47,2	10,5%	49,7	10,3%	+ 5,5%
TOTAL	448,8	100,0%	480,7	100,0%	+ 7,1%

2.1.4 Chiffre d'Affaires et RBE hors immobilier par activité

Secteur EHPAD France

	2008	2009
Chiffre d'affaires		
Total en millions d'euros	266,9	289,6
RBE hors immobilier		
Total en millions d'euros	73,9	79,3
Total en % du CA	27,7%	27,4%

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans le secteur EHPAD en France est en hausse de 22,7 millions d'euros et s'est élevé à 289,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 266,9 millions d'euros en 2008, soit une progression de 8,5 % qui résulte de la croissance organique du secteur.

La croissance organique du secteur EHPAD France de 8,5 % en 2009 provient :

- de la progression des tarifs de soins et de dépendance dans le secteur EHPAD sur la période correspondant soit à la signature, soit au renouvellement des conventions tripartites dans ce secteur. Au total 21 conventions ont été signées ou renouvelées en 2009. A partir d'août 2008, les dispositifs médicaux (lits médicalisés, nutriments, pansements pour l'essentiel) ont été intégrés dans le forfait soins, ce qui a également entraîné une augmentation du chiffre d'affaires soins ;
- de la croissance du chiffre d'affaires hébergement en raison de l'augmentation du prix des journées d'hébergement revalorisés ainsi qu'à la réévaluation par le groupe MEDICA de ses tarifs d'hébergement appliqués aux nouveaux résidents et pour lesquels les tarifs sont librement fixés ;
- et enfin de la montée en puissance des 3 établissements créés en 2009 (Villemomble, Issigeac et Castera Verduzan).

Le RBE hors immobilier du secteur EHPAD France a augmenté de 7,3% passant à 79,3 millions d'euros en 2009 contre 73,9 millions en 2008 en raison de la progression de 8,5% du chiffre d'affaires et d'une légère baisse de la marge de RBE hors immobilier qui s'établit à 27,4% en 2009 contre 27,7% en 2008.

Secteur Sanitaire France

	2008	2009
Chiffre d'affaires		
Total en millions d'euros	134,8	141,4
RBE hors immobilier		
Total en millions d'euros	32,6	36,3
Total en % du CA	24,2%	25,7%

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans le secteur sanitaire est en hausse de 6,6 millions d'euros et s'est élevé à 141,4 millions d'euros en 2009 contre 134,8 millions d'euros en 2008, soit une hausse de 4,9 % qui se décompose en :

- une augmentation de 3,1 millions d'euros liée à la croissance organique du groupe MEDICA, soit une augmentation de 2,3 % du chiffre d'affaires ; et
- une augmentation de 3,5 millions d'euros du chiffre d'affaires due à l'intégration en année pleine des établissements acquis en 2008.

La croissance organique du secteur Sanitaire France de 2,3 % en 2009 provient :

- de l'augmentation des tarifs journaliers par l'ARH dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens au 1er mai 2009 ;
- de la croissance des prestations de services annexes : le groupe MEDICA a généré 29,3 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2009 en partie grâce à la facturation des prestations de services annexes (dont les chambres particulières), contre 25,1 millions d'euros en 2008.

Le RBE hors immobilier du secteur Sanitaire a augmenté de 11,3 % à 36,3 millions d'euros en 2009 contre 32,6 millions en 2008 en raison de la progression de 4,9 % du chiffre d'affaires et une hausse de la marge de RBE hors immobilier qui s'établit à 25,7% au 31 décembre 2009 contre 24,2 % au 31 décembre 2008.

Secteur EHPAD Italie

	2008	2009
Chiffre d'affaires		
Total en millions d'euros	47,2	49,7
RBE hors immobilier		
Total en millions d'euros	11,9	11,7
Total en % du CA	25,2%	23,6%

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans le secteur EHPAD en Italie est en hausse de 2,5 millions d'euros et s'est élevé à 49,7 millions d'euros en 2009 contre 47,2 millions d'euros en 2008, soit une hausse de 5,5 %. Cette hausse de 2,5 millions d'euros du chiffre d'affaires se décompose en :

- une augmentation de 2,1 millions d'euros liée à la croissance organique, soit une augmentation de 4,4 % du chiffre d'affaires ; et
- une augmentation de 0,4 million d'euros du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2009 par rapport à 2008 avec l'intégration sur douze mois des 2 établissements acquis en 2008.

En dépit d'une baisse du taux d'occupation du secteur en Italie de 96,6 % en 2008 à 95,6 % en 2009, le groupe MEDICA a réussi à générer une croissance organique de 4,4 % en 2009 grâce aux revalorisations tarifaires, notamment sur la partie hébergement.

Le RBE hors immobilier a baissé de 1,2 % à 11,7 millions d'euros en 2009 contre 11,9 millions en 2008 en raison d'une contraction de la marge de RBE hors immobilier qui s'établit à 23,6 % sur l'année 2009 contre 25,2 % en 2008. Cette baisse correspond à l'effet sur douze mois de l'augmentation des coûts de sous-traitance intervenue fin 2008. En effet, en 2008, la branche des coopératives sociales en Italie a signé l'avenant triennal à sa convention collective entraînant une augmentation des salaires du secteur, celle-ci étant répercutée par les sous-traitants sur le groupe MEDICA.

2.1.5 Analyse des principaux postes de charges

CHARGES EXTERNES (hors charges locatives)

Le tableau suivant présente l'évolution des charges externes en valeur absolue et en part du chiffre d'affaires consolidé pour la période 2008-2009 :

	2008	2009
Charges externes Groupe (hors charges locatives)		
(en millions d'euros)	81,6	86,5
(en pourcentage du CA)	18,2%	18,0%

Le poste des charges externes (hors charges locatives) représente un pourcentage significatif du chiffre d'affaires consolidé. Il intègre notamment les prestations de sous-traitance (prestations de restauration pour les établissements sanitaires, de nettoyage, de location et d'entretien du linge, ainsi que la mise à disposition des moyens humains et matériels pour les établissements situés en Italie).

D'autre part, ce poste comprend les achats non stockés (principalement les dépenses énergétiques, eau et fournitures diverses), les honoraires versés à des tiers ainsi que les frais de location mobilière, d'entretien et de maintenance des établissements.

Les postes achats et charges externes sont globalement restés stables au regard du chiffre d'affaires depuis les dernières années grâce notamment à une stricte politique de contrôle des coûts menée par le service achats du groupe.

CHARGES LOCATIVES

Le tableau suivant présente l'évolution des charges locatives en valeur absolue et en part du chiffre d'affaires consolidé sur la période 2008-2009 :

	2008	2009
Charges locatives		
(en millions d'euros)	40,0	42,7
(en pourcentage du CA)	8,9%	8,9%

La structure des baux commerciaux dont bénéficie le groupe MEDICA prévoit généralement un mécanisme d'indexation des loyers. Toute modification de ces indices a une incidence sur le niveau des charges locatives supportées. La plupart des baux commerciaux du groupe MEDICA en France était indexé jusqu'au 31 décembre 2008 sur l'indice du coût de la construction (« ICC »). Le groupe MEDICA a finalisé depuis le début de l'année 2009 des renégociations avec ses principaux bailleurs qui ont notamment permis de mettre en place des dispositifs plus protecteurs, notamment le passage de 41 % des baux commerciaux du groupe MEDICA à l'indexation sur l'Indice des Loyers Commerciaux (« ILC »).

L'augmentation des charges locatives, à périmètre constant, du fait des négociations réalisées en 2009, n'a été que de 1,7% entre 2008 et 2009.

CHARGES DE PERSONNEL

L'activité du groupe MEDICA nécessite une main d'œuvre importante et qualifiée. La majeure partie du personnel présent dans les établissements est salariée du groupe MEDICA (le groupe compte plus de 6.400 ETP à fin 2009). Les charges de personnel représentent actuellement le premier poste de charges du groupe MEDICA.

Le tableau suivant présente l'évolution des charges de personnel en valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé sur la période 2008-2009 :

	2008		2009	
	En millions d'euros	En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé	En millions d'euros	En pourcentage du chiffre d'affaires consolidé
Groupe MEDICA				
Charges de personnel	201,8	45,0%	214,0	44,5%
Groupe MEDICA en France				
Charges de personnel	199,2	49,6%	211,3	49,0%

A périmètre d'établissements constant, l'évolution des charges de personnel résulte notamment de trois facteurs :

- dans le secteur EHPAD, la médicalisation des établissements, compte tenu de la signature de conventions tripartites, implique donc le recrutement de personnel soignant (notamment des aides soignantes et des infirmières) bénéficiant généralement de salaires plus élevés. L'ensemble des EHPAD des établissements du groupe MEDICA a signé une convention tripartite au 31 décembre 2009 et 40 % des établissements déjà conventionnés ont signé des renouvellements ;
- la croissance du poste résulte ensuite de la revalorisation du salaire conventionnel mensuel brut en raison de l'évolution de la valeur du point de base servant de référentiel au calcul du salaire. Dans le secteur EHPAD, la valeur du point de base, a augmenté de 1,1 % au 1er avril 2009. Dans le secteur sanitaire, aucune réévaluation n'a eu lieu en 2009 ;
- par ailleurs, conformément aux dispositions de l'annexe médico-sociale de la convention collective unique de l'hospitalisation privée à but lucratif, le salaire conventionnel mensuel brut est ajusté de 1 % par année d'ancienneté.

Compte tenu du mode de gestion des établissements italiens exploités par le groupe MEDICA et reposant sur la mise à disposition de la quasi totalité des moyens humains et matériels par une coopérative sociale, les charges de personnel du groupe MEDICA en Italie représentent donc une très faible part du chiffre d'affaires.

Entre 2008 et 2009, le groupe MEDICA a maîtrisé l'évolution des charges de personnel au regard du chiffre d'affaires.

2.1.6 Résultat Brut d'Exploitation hors immobilier (ou EBITDAR)

Le RBE hors immobilier du groupe MEDICA a progressé de 7,5 % passant à 127,3 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 118,4 millions d'euros en 2008.

En terme de pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, le RBE hors immobilier du groupe est demeuré stable, passant de 26,4% du chiffre d'affaires en 2008 à 26,5% du chiffre d'affaires en 2009.

2.1.7 Excédent brut d'exploitation et résultat opérationnel courant

L'excédent brut d'exploitation du groupe MEDICA a progressé de 8,0 % entre 2008 et 2009, passant de 78,3 millions d'euros à 84,6 millions d'euros et s'élève à 17,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le résultat opérationnel courant progresse de 60,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 à 64,1 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 5,8 %.

Au 31 décembre 2009, le résultat opérationnel courant représente 13,3 % du chiffre d'affaires consolidé contre 13,5 % l'année précédente. Cette baisse de 0,2 point s'explique par le fait que :

- les dotations aux amortissements ont progressé de 9,3 %, passant de 17,2 millions d'euros en 2008 à 18,8 millions d'euros en 2009 en raison des variations de périmètre, acquisitions d'actifs immobiliers et des créations d'établissements ; et
- les provisions ont représenté une charge de 1,7 million d'euros au 31 décembre 2009 contre une charge de 0,5 million dans les comptes au 31 décembre 2008, cet exercice bénéficiant notamment de la reprise de provisions suite à la fin du litige avec l'administration fiscale sur le crédit de TVA de MEDICA.

2.1.8 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels ont représenté une solde de - 6,3 millions d'euros en 2009 (- 2,9 millions d'euros en 2008). Ils correspondent à des charges et des produits opérationnels non récurrents se décomposant de la manière suivante :

- **-19,6 millions d'euros pour les charges opérationnelles** (-3,2 millions d'euros en 2008) : les frais de restructurations liés à des fermetures temporaires ou permanentes d'établissements pour - 3,7 millions d'euros, les frais engagés en 2009 dans le cadre de l'introduction en bourse pour - 2,4 millions d'euros, les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées pour - 13,5 millions d'euros.
- **+13,3 millions d'euros pour les produits opérationnels** (0,3 million d'euros en 2008) principalement constitué des produits de cession des immobilisations cédées pour 12,4 millions d'euros.

2.1.9 Résultat financier net

Le résultat financier net 2009 est de - 80,7 millions d'euros contre -89,9 millions d'euros en 2008.

Le résultat financier se compose du coût du financement au taux d'intérêt nominal, des produits et charges sur couverture de taux, des autres produits et charges financières, de l'effet du coût amorti sur les emprunts, de la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

En millions d'euros	2008	2009
Emprunt obligataire convertible(1)	-20,1	-22,0
Dettes bancaires et crédits-bails (2)	-48,2	-29,2
Coût de la dette au taux nominal (3=1+2)	- 68,3	- 51,2
Charges et produits sur couverture de taux (4)	3,6	- 13,6
Coût de la dette au taux nominal après couverture (5= 3+4)	- 64,7	- 64,8
Autres produits et charges financières (6)	- 0,9	- 0,7
Effet du coût amorti (7)	0,9	- 15,7
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (8)	- 25,2	0,5
Résultat financier (9= 5+6+7+8)	- 89,9	- 80,7

Le coût du financement au taux d'intérêt nominal se décompose entre :

- le coût de l'emprunt obligataire convertible émis par le groupe en 2006 et qui est uniquement constitué d'intérêts capitalisés à taux fixe ;
- le coût de l'emprunt syndiqué, des dettes bancaires et des crédits-bails constitué pour partie d'intérêts capitalisés (dette mezzanine) et pour partie d'intérêts versés au cours de l'exercice. Ces dettes sont majoritairement à taux variable.

Du fait de l'évolution à la baisse des taux d'intérêts variables, le coût du financement aux taux d'intérêt nominal a baissé de - 68,3 millions d'euros en 2008 à - 51,2 millions d'euros en 2009. Les produits et charges liés aux instruments de couverture correspondent principalement aux flux de trésorerie que le groupe MEDICA reçoit ou paie dans le cadre des couvertures de taux mises en place en 2006. En 2009, le groupe a versé 13,6 millions dans le cadre de ces couvertures (contre un produit de 3,6 millions d'euros en 2008). Le coût de la dette au taux nominal après couverture est donc stable à un peu moins de 65 millions d'euros entre 2008 et 2009 du fait de la stabilité de la dette et des couvertures de taux.

L'effet coût amorti correspond à l'impact de la méthode du coût amorti sur l'emprunt obligataire convertible et sur l'emprunt syndiqué. L'effet du coût amorti a été de -15,7 millions d'euros en 2009 contre un produit de 0,9 million d'euros en 2008. Cette augmentation est générée par l'opération d'introduction en bourse. En effet, cette dernière étant déjà engagée le 31 décembre 2009, et sa réalisation effective n'ayant fait que confirmer des faits et circonstances déjà présents le 31 décembre 2009, le Groupe a tiré les conséquences de ces opérations de conversion et remboursement anticipés du 12 février 2010 lors de l'établissement des comptes 2009, conformément à la norme IAS 10 « Evènements postérieurs à la période de reporting ». Ainsi le solde de l'effet du coût amorti afférent aux dettes soldées par anticipation ainsi qu'à l'emprunt obligataire converti a été constaté en charges financières au 31 décembre 2009.

Depuis le 1er janvier 2009 les instruments dérivés sont comptabilisés selon la méthode de couverture des flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de ces produits est désormais comptabilisée directement dans les capitaux propres (pour la partie efficace). Ceci explique que la variation de la juste valeur des instruments dérivés qui est passée par le compte de résultat est limitée à 0,5 million d'euros en 2009 contre - 25,2 millions d'euros en 2008.

2.2 BILAN CONSOLIDÉ

2.2.1 Informations financières sélectionnées du bilan

Actif (en millions d'euros)	2008*	2009
Immobilisations incorporelles	832,4	836,2
Dont écart d'acquisitions	349,8	353,1
Dont autorisations exploitation	479,9	480,5
Immobilisations corporelles	295,0	294,3
Dont terrains et constructions	247,6	252,2
Autres actifs non courants divers	16,9	21,3
Actifs non courants	1 144,2	1 151,8
Stocks	1,6	1,9
Clients	35,9	29,9
Autres actifs courants	23,6	21,1
Trésorerie	24,0	38,5
Actifs courants	85,2	91,5
Actifs destinés à être cédés		11,2
TOTAL ACTIF	1 229,3	1 254,5
Passif (en millions d'euros)	2008*	2009
Capital	116,6	11,3
Autres réserves	44,5	124,3
Résultat, part du groupe	-22,7	-13,4
Intérêts minoritaires	6,1	3,3
Total des capitaux propres	144,5	125,6
Dettes financières long terme	721,1	393,6
Autres passifs non courants	247,4	247,0
Passifs non courants	968,6	640,6
Fournisseurs	37,0	36,6
Dettes financières court terme	17,0	393,5
Autres passifs courants	62,3	58,2
Passifs courants	116,3	488,3
TOTAL PASSIF	1 229,3	1 254,5

* Comptes corrigés Cf. Note 4.2 des états financiers consolidés 2009. Les informations 2008 présentées dans le présent rapport s'entendent après correction

2.2.2 Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels sont principalement constitués des autorisations d'exploitations et des écarts d'acquisitions. Au 31 décembre 2009, les autorisations d'exploitation ont représenté 480,5 millions d'euros et les écarts d'acquisition, 353,1 millions d'euros, soit des niveaux stables par rapport à fin 2008.

Les actifs corporels sont notamment constitués des terrains et constructions pour l'essentiel des établissements EHPAD et sanitaires exploités par le groupe. Les actifs corporels ont représenté un montant de 294,3 millions d'euros dont 252,2 millions de terrains et constructions.

2.2.3 Dette financière

Le groupe MEDICA dispose de deux types d'endettement : un emprunt obligataire convertible émis en 2006, une dette bancaire sous forme d'un emprunt syndiqué et de crédits-bails immobiliers.

L'endettement financier net du groupe s'établit à 748,6 millions d'euros en 2009 contre 714,1 millions d'euros en 2008.

(en millions d'euros)	2008	2009
Emprunt obligataire convertible	135,5	167,3
Emprunts bancaires	602,6	619,8
Emprunts bancaires et dettes financières (1)	738,1	787,2
Trésorerie et équivalent de trésorerie (2)	24,0	38,5
ENDETTEMENT NET (1 - 2)	714,1	748,6

Il est toutefois précisé que le 12 février 2010, l'emprunt obligataire convertible a été converti en actions, et que les termes de l'emprunt syndiqué ont été modifiés, à l'occasion de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris. Cet emprunt syndiqué a également été partiellement remboursé dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de cette admission.

L'endettement bancaire du groupe MEDICA, lors de sa comptabilisation initiale, est inscrit au bilan à la juste valeur, qui correspond au montant reçu, net des coûts d'émission. Les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'opération d'introduction en bourse étant déjà engagée le 31 décembre 2009, et sa réalisation effective n'ayant fait que confirmer des faits et circonstances déjà présents le 31 décembre 2009, le Groupe a tiré les conséquences de ces opérations de conversion et remboursement anticipés du 12 février 2010 lors de l'établissement des comptes 2009, conformément à la norme IAS 10 « Evènements postérieurs à la période de reporting » :

- La composante dette de l'emprunt obligataire ainsi que la dette mezzanine et la quote-part remboursée de la Tranche C ont été reclassés en passifs financiers courants au 31 décembre 2009 ;
- Le solde de l'effet du coût amorti de l'emprunt obligataire et des dettes remboursées le 12 février 2010 a été constaté en charges financières au 31 décembre 2009.

Analyse de l'emprunt obligataire convertible

Le groupe MEDICA a émis un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant nominal de 174,8 millions d'euros en août 2006. Dans le bilan consolidé du groupe MEDICA, cet instrument financier a été séparé entre une composante dette et une composante capitaux propres. En outre, les intérêts au titre de l'emprunt obligataire sont capitalisés au taux de 10% (taux nominal).

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours de l'emprunt obligataire sur les deux derniers exercices, avec une ventilation entre la partie dette inscrite au bilan (y compris les intérêts capitalisés) et la partie capitaux propres, et après incidence cumulée du coût amorti :

En millions d'euros	2008	2009
Valeur de remboursement de l'emprunt obligataire convertible	219,9	241,9
dont Intérêts capitalisés	45,1	67,1
Emprunt obligataire convertible (composante capitaux propres)	-74,6	-74,6
Incidence cumulée du coût amorti	-9,8	0,0
Emprunt obligataire convertible (composante dette après incidence du coût amorti)	135,5	167,3

Analyse des emprunts syndiqués et des crédits-bails

Le 9 août 2006, afin de refinancer la dette bancaire existante, le groupe MEDICA a conclu avec un syndicat bancaire dirigé par The Royal Bank of Scotland, un emprunt syndiqué d'un montant de 447,3 millions d'euros ainsi qu'une ligne d'acquisition d'un montant de 150 millions d'euros et une ligne de crédit revolving d'un montant de 25 millions d'euros.

Le tableau suivant présente les emprunts syndiqués, et les crédits-bails et autres dettes du groupe MEDICA, au cours des deux derniers exercices, indiquant séparément la valeur de remboursement des emprunts, ainsi que l'incidence cumulée du coût amorti :

En millions d'euros	2008	2009
Valeur de remboursement des emprunts syndiqués et autres dettes	613,6	625,0
Incidence cumulée du coût amorti	-11,0	-5,1
Total emprunts bancaires (après incidence du coût amorti)	602,6	619,8

Au 31 décembre 2009, la valeur de remboursement des emprunts syndiqués et autres dettes a progressé de plus de 10,0 millions d'euros. Cette légère augmentation correspond notamment au tirage de la ligne RCF dans le cadre du financement des créations d'établissements (financement de l'immobilier des établissements d'Evrecy et Franconville).

La valeur de remboursement des emprunts syndiqués et autres dettes, nette de la trésorerie de 38,5 millions d'euros, ressort donc 586,5 millions d'euros, soit un niveau inférieur à celui de fin 2008 (589,6 millions d'euros).

Covenants bancaires

Les emprunts syndiqués visés ci-dessus contiennent l'obligation pour le groupe MEDICA de respecter un certain nombre de clauses restrictives et de ratios financiers que le groupe MEDICA a toujours respectés. Les principaux ratios sont définis contractuellement, testés trimestriellement et audités chaque année par les commissaires aux comptes du groupe MEDICA :

- Ratio A : Rapport « Net Debt » sur « EBITDA ajusté »
- Ratio B : Rapport « EBITDA ajusté » sur « Net Interest »
- Ratio C : Rapport « Cash Flow » sur « Debt Service »

Le tableau suivant décrit l'évolution de ces ratios financiers applicables à l'emprunt syndiqué du groupe MEDICA sur la période 2008-2009* :

	2008	2009
Ratio A constaté	7,4x	7,0x
Ratio A à respecter	<8,3x	<7,7x
Ratio B constaté	2,0x	2,2x
Ratio B à respecter	>1,7x	>1,7x
Ratio C constaté	1,6x	2,1x
Ratio C à respecter	>1,0x	>1,0x

* Ces covenants sont progressifs sur toute la durée du contrat et se calculent au niveau de MEDICA et de ses filiales consolidées. Ils n'intègrent pas l'effet coût amorti lié au remboursement anticipé de la dette intervenu le 12 février 2010 et anticipé dans les comptes au 31 décembre 2009 conformément à la norme IAS 10.

2.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

2.3.1 Tableau de flux de trésorerie synthétique

En millions d'euros	2008	2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	99,6	89,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-86,0	-35,2
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-16,1	-41,8
Trésorerie d'ouverture	24,2	21,6
Trésorerie de clôture	21,6	34,4
Variation de la trésorerie	-2,5	12,8

2.3.2 Flux de trésorerie des activités opérationnelles

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont représenté 89,8 millions d'euros en 2009. Ces flux se décomposent entre la Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (« CAF »), la variation du Besoin en Fonds de Roulement (« BFR ») et les impôts décaissés. En 2009, la CAF représente un montant de 76,7 millions d'euros contre 79,0 millions d'euros en 2008.

En 2009, la variation du BFR a été +14,5 millions d'euros. Le poste clients a généré un flux positif de 6,0 millions d'euros résultat d'une amélioration globale de la gestion des créances clients au niveau du groupe et plus spécifiquement du secteur sanitaire.

En 2009, le groupe MEDICA a versé 1,4 million d'euros au titre du paiement des impôts sur les sociétés alors qu'en 2008 le groupe MEDICA avait obtenu le remboursement de 6,0 millions d'euros, notamment du fait du changement de périmètre de l'intégration fiscale.

2.3.3 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

En 2009, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement traduisent le ralentissement des opérations de croissance externe : ils représentent -35,2 millions d'euros contre -86,0 millions d'euros en 2008, cette baisse s'expliquant principalement par la baisse de l'incidence des variations de périmètre de -42,2 millions d'euros en 2008 à -9,5 millions d'euros en 2009. Le groupe n'ayant pas acquis de nouveaux établissements en 2009, les variations de périmètre correspondent principalement au paiement de compléments de prix sur des acquisitions en Italie et en France.

2.3.4 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement ont augmenté de - 16,1 millions d'euros en 2008 à - 41,8 millions d'euros en 2009. Cette évolution est principalement due à la baisse de nouveaux tirages des lignes ACF et RCF en 2009 par rapport à l'année précédente. Le groupe MEDICA a continué à procéder au paiement des charges financières pour 38,0 millions d'euros en 2009, soit un niveau plus faible par rapport à l'année précédente.

Les remboursements d'emprunts ont décru de -20,8 millions d'euros en 2008 à -15,1 millions d'euros en 2009 car au cours de l'exercice 2008, le groupe avait procédé au remboursement d'une partie de la ligne RCF pour 6,0 millions d'euros.

2.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

La majeure partie des engagements hors bilan qui apparaissent dans les comptes correspond aux garanties et cautions octroyées aux établissements bancaires dans le cadre de la documentation bancaire négociée en août 2006.

Engagements donnés

Les engagements hors-bilan incluent les garanties et cautions octroyées aux établissements de crédit, les engagements au titre des locations simples et les promesses d'achats et d'investissements. Le tableau ci-après présente la synthèse des garanties, cautions et locations simples pour les exercices 2008 et 2009 :

En millions d'euros	2008	2009
Garanties et Cautions	493,6	504,2
Locations simples	249,6	283,1
Promesses d'achats et d'investissements	32,6	43,7

Engagements reçus

Le groupe MEDICA, dans le cadre notamment des acquisitions qu'il a réalisées, bénéficie de garanties d'actif et passif de la part des vendeurs. Ces garanties d'actif et de passif sont résumées dans le tableau suivant pour les exercices 2008 et 2009 :

En millions d'euros	2008	2009
Garanties d'Actif et de Passif reçues liées aux acquisitions de titres	9,6	7,4
Garanties d'Actif et de Passif données dans le cadre de cessions de titres	-	-

2.5 DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes (consolidés et sociaux) du Groupe MEDICA de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

2.6 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La Société MEDICA et les sociétés filiales du Groupe MEDICA n'ont pas effectué d'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

3• EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

3.1 ADMISSION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AUX NÉGOCIATIONS SUR LE MARCHÉ EURONEXT PARIS

Le 24 janvier 2010, le Conseil d'administration, usant de la délégation octroyée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour, a décidé :

- le principe d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public « OPO », avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de 6 084 219 euros par émission d'un nombre maximum de 15 625 000 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0,38939 euro.
- le principe d'une augmentation de capital réservée à PREDICA et aux administrateurs indépendants de la Société : Madame Catherine Soubie, Monsieur Guy de Panafieu et Monsieur Gilles Cojan d'un montant nominal maximum de 610 630 euros.
- le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (dans le cadre d'un Plan d'Épargne Groupe), pour un montant nominal maximum de 12 168 euros.

Le Conseil d'administration de la Société avait fixé une fourchette indicative de prix du placement des actions de la Société entre d'une part, 16 euros (bas de la fourchette) par action et d'autre part, 19,50 euros (haut de la fourchette) par action.

Le 25 janvier 2010, l'Autorité des Marchés Financiers « AMF » a apposé le Visa n° 10-015 sur le prospectus de la Société MEDICA dans le cadre de l'admission de ses titres sur le marché Euronext Paris.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital liée à cette opération ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 9 février 2010. Ainsi, afin de tenir compte de la dégradation des conditions de marché, le Conseil d'administration, a fixé le prix d'Offre des actions dans le cadre du Placement Global et de l'OPO à 13 euros par action. Cette décision reflétait la recommandation conjointe des banques BNP PARIBAS, Credit Suisse et RBS agissant en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. Les banques ont considéré qu'un prix d'offre révisé en ce sens permettrait de refléter les conditions de marché et d'assurer de bonnes conditions à la réalisation de l'opération.

L'admission de l'ensemble des actions de la Société (Actions existantes, Actions nouvelles et Actions issues de la conversion des Titres donnant accès au capital, Actions Nouvelles Réservées aux Salariés), est intervenue le 10 février 2010 sur le marché Euronext Paris, compartiment B, pour un règlement livraison le 12 février 2010.

Dans des conditions particulièrement difficiles, l'introduction en bourse du Groupe MEDICA a fait l'objet d'une demande très importante de la part des investisseurs institutionnels tant français qu'internationaux, conduisant à une souscription de l'offre aux institutionnels d'environ trois fois sa taille initiale.

De même, l'offre aux particuliers a remporté un vif succès ayant rassemblé près de 7 500 ordres.

L'augmentation de capital réservée aux salariés a été souscrite via le FCPE du Groupe MEDICA avec une participation de plus de 3 000 salariés du Groupe.

A l'issue de cette opération, le produit des augmentations de capital du Groupe MEDICA, ressort à environ 275,5 millions d'euros après offre réservée à PREDICA, aux administrateurs indépendants et aux salariés.

Les actions de la Société sont désormais négociées sur une ligne de cotation intitulée MEDICA, code ISIN FR00010372581, mnémonique MDCA et éligible au SRD.

3.2 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ MEDICA

A l'issue de l'admission de l'ensemble des titres de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris, et après exercice intégral de l'Option de sur-allocation (autorisée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 janvier 2010, le capital et les droits de vote de la Société se répartissent de la manière suivante³ :

	nombre	%
TBU 3 International/Blue Capital	21 604 289	45,10%
J. Baillet	968 186	2,02%
C. Jeandel	590 391	1,23%
Société Civile d'Investissement du Groupe MEDICA	183 352	0,38%
Société Civile d'Investissement du Groupe MEDICA II	12 652	0,03%
FCPE Groupe MEDICA France	42 578	0,09%
Fonds ICG	404 562	0,84%
Predica	5 408 660	11,29%
Public	18 689 517	39,01%
NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	47 904 187	100,00%

Il est à noter la signature le 3 mars 2010 d'un contrat de liquidité pour une période s'achevant au 31 décembre 2010 et renouvelable par tacite reconduction.

3.3 NOUVELLES REGLES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration depuis sa transformation le 9 novembre 2009.

Les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont assumées par Monsieur Jacques Baillet. Madame Christine Jeandel occupe les fonctions de Directeur Général Délégué non administrateur.

Les conditions de préparations et d'organisation de travaux du Conseil d'administration et les règles de gouvernance d'entreprise sont détaillées dans le rapport du Président établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris, la Société a nommé à compter du 12 février 2010, 3 membres indépendants, Madame Catherine Soubie, Monsieur Gilles Cojan, ainsi que Monsieur Guy de Panafieu, pour une durée de 3 ans (soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012).

³ Après prise en compte de la division du montant nominal des actions par 4 décidée le 24 janvier 2010 par les actionnaires de la Société.

Pour une information complète, le tableau ci-dessous présente la situation des mandats des membres du Conseil au cours des 5 dernières années :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Jacques Bailet	58 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> • Président Directeur Général administrateur de MEDICA France • Gérant de la SNC Les Pins • Gérant de la SCI Roche Samuel • Gérant de la SAS Les Quatre Trèfles • Président du conseil d'administration d'Aetas • Président du directoire de SFM • Représentant de MEDICA France, gérant de Topaze • Représentant de MEDICA France, gérant de Les Pins • Représentant de MEDICA France, gérant de la SCI Rochette • Représentant de MEDICA France, gérant de la SCI CCN • Représentant de MEDICA France, gérant de la SCI CMA • Représentant de MEDICA France, gérant de La Roche Samuel • Administrateur de PROJENOR • Président de Les Quatre Trèfles • Représentant de MEDICA France, membre du conseil de surveillance d'INVAMIS • Représentant de SIF, administrateur de QUALISANTE • Président du Conseil d'administration de QUALITE ET SANTE SUISSE • Co-gérant de Gestion de Maison de Retraite • Gérant de l'Institut des Bonnes Pratiques • Président du conseil d'administration de Projenor • Représentant de MEDICA SA, gérant de Société Civile d'Investissement Groupe MEDICA • Représentant de MEDICA SA, gérant de Société Civile d'Investissement Groupe MEDICA II • Gérant de ISTAR Industries
André François-Poncet	50 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur 2 les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur de Picard Surgelés SA • Administrateur de Picard Groupe (anciennement dénommée OB02) SA • Membre du conseil de surveillance de OB01 SAS • Membre du conseil de surveillance de SFM SA • Administrateur de Climatique de Super Cannes SCI • Gérant de Bauches 7 SCI • Gérant de BC-European Capital VIII-35 SC • Président de LMB0 Europe SAS • Administrateur de Elifin SA • Administrateur de Novalis SAS • Administrateur de OB08 SAS

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Jean-Baptiste Wautier	40 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Président du conseil de surveillance de OB01 SAS • Président du conseil de surveillance de MEDICA SA • Président de OB07 SAS • Gérant de BC-European Capital VIII-35 SC • Gérant de BC-European Capital VIII-37 SC • Administrateur de TBU-3 International SA • Membre du conseil de surveillance de BDR Thermea Group BV • Gérant de BC Partners Sarl • Président de OB01 SA (avant transformation SAS)
Denis Villafranca	37 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de surveillance de MEDICA SA • Membre du conseil de surveillance de OB01 SAS • Administrateur de Amadelux Investments SA • Administrateur de Amadeus International Sarl • Administrateur de Amadeus IT Group SA • Administrateur de WAM Acquisition SA • Administrateur de OB06 SA • Président de OB05 SAS • Administrateur de OB04 SA • Gérant de BC Partners Sarl • Gérant de BC European Capital VIII-36 SC • Administrateur de Areka SAS • Administrateur de Polyconcept Holding SA • Administrateur de Polyconcept Holding BV • Administrateur de Serafina Holding Ltd • Administrateur de Serafina Acquisition Ltd • Administrateur de OB01 SA (avant transformation SAS)
Guy de Panafieu	66 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du Conseil de Surveillance d'IDI • Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision (M6) • Membre du Conseil d'administration de SANEF • Président du Conseil de Surveillance de GRAS SAVOYE
Gilles Cojan	55 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2013	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Membre du conseil de surveillance de HBI • Membre du conseil de surveillance d'Elior • Représentant d'Avenance au conseil d'administration d'Elior Finance • Administrateur de MyChef • Administrateur de Elichef Holding • Administrateur de Latinoamericana Duty Free • Administrateur de Areas • Administrateur de Operadora AeroBoutiques • Administrateur de Textiles Deor • Administrateur de Aero Boutiques Servicios • Gérant d'ORI Investissements • Directeur général de SOFIBIM

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Catherine Soubie	44 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur général d'Octant Partenaires • Directeur général de Bagatelle Investissement et Management • Administrateur de El Rancho • Director of Elior UK Limited et Avenance Plc • Director of Digby Trout Restaurants Ltd • Director of Elior Holland Ltd • Director of Elior Nederland BV • Director of Eliance Restaurants Ltd • Représentant d'Avenance Enseignement et Santé • Administrateur d'Eliance Belgium • Administrateur de Hold and Co • Directeur Général d'Avenance • Directeur Général d'Eliance • Membre du Conseil de Surveillance de Santoline SAS • Administrateur de Dufry AG • Directeur général adjoint de la société Rallye • Administrateur de la société Mercialys • Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de la société Rallye • Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société banque du Groupe Casino SA • Représentant permanent de la société Matignon Sablons au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport SA • Représentant permanent de société Finatis au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard - Perrachon • Administrateur de la Fondation Euris • Gérant de la société EURL Bozart • Président du Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport • Administrateur de la société Groupe Go Sport • Représentant permanent de Miramont Finance et Distribution au Conseil d'administration de Groupe Go Sport • Managing Director de la société Morgan Stanley

3.4 TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL DECIDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JANVIER 2010

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 24 janvier 2010 a autorisé les délégations suivantes :

Résolution	Objet de la résolution	Montant maximal	Durée de l'autorisation (à compter du 24 janvier 2010)
2 ^{ème}	Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	10 % capital social de la Société au moment du rachat Prix maximum de rachat : 150 % du premier cours coté de l'action sur le marché Euronext Paris	18 mois
6 ^{ème}	Augmentation de capital en numéraire avec suppression du DPS au profit de bénéficiaires déterminés ou de catégories de personnes	0,611 million d'euros à imputer sur le plafond nominal global de 12,2 millions d'euros pour les augmentations de capital	18 mois
9 ^{ème}	Augmentation de capital avec suppression du DPS par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances par voie d'offre au public	12,2 millions d'euros à imputer sur le plafond nominal global de 12,2 millions d'euros pour les augmentations de capital	26 mois
10 ^{ème}	Augmentation de capital avec suppression du DPS par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé	12,2 millions d'euros à imputer sur le plafond nominal global de 12,2 millions d'euros pour les augmentations de capital et dans la limite de 20 % du capital social par an ou tout autre pourcentage maximum qui pourrait être prévu par la loi	26 mois
11 ^{ème}	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	12,2 millions d'euros à imputer sur le plafond nominal global de 12,2 millions d'euros pour les augmentations de capital	26 mois
12 ^{ème}	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe avec suppression du DPS	12 168 euros à imputer sur le plafond nominal global de 12,2 millions d'euros pour les augmentations de capital	26 mois
13 ^{ème}	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise augmentations de capital	3,7 millions d'euros à imputer sur le plafond nominal global de 12,2 millions d'euros pour les	26 mois
14 ^{ème}	Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer les apports en nature consentis à la Société, sans DPS	10 % du capital	26 mois
15 ^{ème}	Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 % de chaque émission	26 mois
16 ^{ème}	Autorisation d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE initiée par la société sur les titres d'une autre société avec suppression du DPS	8,6 millions d'euros à imputer sur le plafond nominal global de 12,2 millions d'euros pour les augmentations de capital	26 mois
17 ^{ème}	Autorisation d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en fixant librement le prix d'émission sans DPS	10 % du capital social de la société	26 mois

Le Conseil d'administration du 12 février 2010 a constaté que le montant nominal total définitif de l'augmentation de capital s'est décomposé comme suit :

- 7 628 697 euros au titre de l'émission de 19 591 346 actions nouvelles en représentation de l'augmentation de capital au titre de l'offre au public,
- 12 200 euros au titre de l'émission de 31 330 actions nouvelles réservée aux adhérents du FCPE,
- 610 614 euros au titre de l'émission de 1 568 125 actions nouvelles en représentation de l'augmentation de capital réservée à la compagnie d'assurance PREDICA et aux administrateurs indépendants.

En conséquence, la somme 8 251 511 euros a ainsi été imputée sur le plafond nominal global de 12 200 000 euros autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 janvier 2010.

3.5 REMBOURSEMENT ET AMENAGEMENT DE LA DETTE SYNDIQUÉE

Le groupe MEDICA a, dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris, décidé de mettre en œuvre les clauses contenues dans sa documentation relative à l'emprunt syndiqué, à savoir le Contrat de Crédits Senior et la Convention de Subordination, au crédit senior afin d'adapter sa structure financière au statut de société cotée et à sa stratégie de développement.

Le groupe MEDICA a adressé à l'Agent du Contrat de Crédits Senior une lettre de demande de consentements et d'amendements en date du 20 octobre 2009, afin de solliciter l'accord des prêteurs senior sur certaines modifications proposées au titre de la documentation existante. Les termes de cette lettre de demande de consentements ayant reçu l'accord des prêteurs senior le 5 novembre 2009, les termes de cette lettre valent avenant au Contrat de Crédit Senior, et un avenant à la Convention de Subordination a été conclu entre toutes les parties.

Suite à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris le 10 février 2010, l'ensemble de ces modifications est entré en vigueur.

La dette mezzanine a été intégralement remboursée pour 110,2 millions d'euros et la tranche C a été remboursée à hauteur de 97,8 millions d'euros le 12 février 2010.

La modification de la structure de la dette intervenue le 12 février 2010 pourrait le cas échéant amener le groupe MEDICA à décider d'un réaménagement des couvertures de taux correspondantes. Dans ce cadre, le groupe MEDICA pourrait être amené à solder une quote-part de la valeur des instruments financiers de couverture qui apparaît au bilan du groupe MEDICA au 31 décembre 2009.

Les dettes existantes modifiées suite à l'avenant et les nouveaux emprunts contiennent notamment l'obligation pour le groupe MEDICA de respecter un certain nombre de clauses restrictives et de ratios financiers :

- les ratios A et B décrits précédemment devront respectivement être inférieur à 5x et supérieur 2,4x. Le respect de ces ratios sera alors vérifié sur une base semestrielle et non plus trimestrielle ;
- le groupe MEDICA pourra procéder au paiement de dividendes, sous réserve notamment que son ratio d'endettement bancaire après paiement des dividendes reste inférieur à 4,5x ;
- la clause de changement de contrôle, imposera à aux fonds ou véhicules conseillés par BC Partners, la détention d'une participation dans la Société d'au moins 33 ^{1/3} % jusqu'au 30 janvier 2011, puis d'au moins 20 % jusqu'au 30 septembre 2012.

Parallèlement le groupe MEDICA a conclu le 9 novembre 2009 une nouvelle ligne de financement d'acquisitions avec BNP Paribas, Credit Suisse International et The Royal Bank of Scotland, Calyon et HSBC pour un montant total en principal de 80 millions d'euros (« ACF2 »), cette ligne ACF2 (portant intérêt nominal au taux Euribor + 3,5%) ne pouvait être utilisée qu'à compter de l'admission effective des actions de la Société sur le marché Euronext Paris et, à compter de cette date, était soumise aux restrictions et aux ratios financiers décrits ci-dessus. Suite à l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris le 10 février 2010, cette ligne est utilisable.

3.6 DÉVELOPPEMENT DU GROUPE MEDICA

Depuis le début le début de l'exercice 2010, le groupe MEDICA a notamment, en France :

- ouvert un établissement de 75 lits à la Roche-sur-Yon (Pays de Loire), un établissement de 88 lits, à Evrecy (Normandie), et un établissement à Saint Martin de Crau (Paca) de 84 lits ;
- acquis un EHPAD de 80 lits, sis à Héricy (Ile de France);
- signé avec la ville de Saint-Cyr-sur-Loire (Centre) une convention de délégation de service public pour la gestion d'une maison d'accueil familiale pour personnes âgées ;
- réalisé l'acquisition d'une société détenant un groupe d'EHPAD exploitant environ 300 lits répartis principalement en Languedoc-Roussillon ;

En Italie, le Groupe MEDICA a procédé à l'acquisition d'un établissement de 74 lits, sis à Florence (Toscane).

4• PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE GROUPE MEDICA

4.1 STRATÉGIE

Le groupe MEDICA poursuit une stratégie de croissance maîtrisée afin d'affirmer sa position d'acteur de référence de la prise en charge de la dépendance en France et en Italie et de conforter sa rentabilité opérationnelle. Cette stratégie de croissance vise à répondre aux besoins croissants de la population dépendante, tant en France qu'en Italie, où le groupe Medica est présent. Dans ce contexte favorable, le groupe MEDICA n'entend pas modifier de manière substantielle la répartition sectorielle et géographique de ses activités.

Cette stratégie s'articule autour des principaux axes suivants :

Poursuivre une croissance organique élevée par une politique dynamique de création et de restructuration d'établissements tout en confortant la rentabilité opérationnelle de ses établissements

Mener une politique active de création d'établissements

Le groupe MEDICA entend intensifier la politique active de création d'EHPAD qu'il mène depuis plusieurs années en s'appuyant sur une présence établie dans l'ensemble des régions françaises métropolitaines, un taux de conventionnement tripartite de 100 % et la qualité certifiée de ses établissements. Ces trois facteurs contribueront à conforter encore sa crédibilité, notamment auprès des autorités délivrant les autorisations d'exploitation.

Le groupe MEDICA s'appuiera sur la visibilité, la capacité financière renforcée et le savoir-faire dont il bénéficie en tant qu'acteur de référence, afin de mettre en œuvre ses projets dans le cadre du futur système d'appels à projets piloté par les ARS au niveau régional.

Dans le secteur sanitaire en France, et en conformité avec les politiques de santé régionales, le groupe MEDICA cherchera à déposer des demandes de création et ou de spécialisation d'établissements dans le cadre notamment des nouveaux besoins identifiés par les SROS en cours de révision et de la mise en œuvre de la réforme des établissements sanitaires.

Poursuivre une politique dynamique de restructuration

Conformément à ses objectifs en matière de qualité, le groupe MEDICA entend procéder chaque année à des opérations d'amélioration de la qualité hôtelière de ses infrastructures et à des restructurations d'établissements. Ces opérations devraient permettre d'optimiser la marge opérationnelle des établissements concernés, plus particulièrement dans le secteur sanitaire, dans la mesure où elles induisent généralement un accroissement de la capacité d'accueil et la prise en charge de pathologies plus lourdes impliquant un revenu plus élevé. Elles contribueront également à accroître l'attractivité et donc à conforter la rentabilité de l'ensemble de ses établissements.

Conforter la rentabilité des établissements grâce à une politique commerciale dynamique

Le groupe MEDICA mène une politique commerciale dynamique fondée sur le yield management, visant à optimiser le chiffre d'affaires par lit et par jour.

Dans le secteur EHPAD, le groupe MEDICA entend poursuivre le développement d'outils marketing et commerciaux permettant d'optimiser la démarche commerciale de chaque établissement, notamment à travers Medicom dans le secteur EHPAD et Timewise dans le secteur sanitaire. Cette approche devrait également permettre de conforter le taux d'occupation global des établissements du groupe MEDICA.

En matière de tarifs, dans le secteur EHPAD, le groupe MEDICA s'appuiera sur sa bonne connaissance du marché et du tissu concurrentiel local, ainsi que sur la qualité de ses établissements afin d'optimiser le positionnement tarifaire de ses prestations d'hébergement et son yield management, en particulier pour les nouveaux résidents. Dans le secteur sanitaire, le groupe MEDICA cherchera à renforcer la prise en charge de résidents atteints de pathologies plus lourdes nécessitant une prise en charge plus spécialisée lui permettant de bénéficier de tarifs journaliers supérieurs.

Par ailleurs, le groupe MEDICA poursuivra le développement de son offre de services annexes auprès de ses résidents et patients.

Poursuivre une politique de croissance externe ciblée afin d'accroître sa présence dans des zones à forte densité démographique et à fort revenu

Le groupe MEDICA entend poursuivre une politique de croissance externe ciblée en fonction des opportunités de marché, en France et en Italie. Cette politique s'appuiera sur un savoir-faire reconnu en matière d'acquisition et d'intégration ainsi que sur la taille du groupe MEDICA lui conférant une position privilégiée pour participer à la consolidation d'un secteur fragmenté comportant de véritables barrières à l'entrée.

La politique d'acquisition prendra en compte, outre les critères de rentabilité stricts fixés par la Direction Générale, visant au caractère relatif des investissements, la localisation des établissements cibles, ainsi que le positionnement en termes d'offre de soins, de capacité d'accueil, et leur potentiel d'évolution.

En Italie, le groupe MEDICA constitue déjà un acteur significatif dans le secteur EHPAD, présent sur des régions à forte densité de population caractérisées par un produit intérieur brut supérieur à la moyenne nationale. Il entend s'appuyer sur son expérience de développement et d'intégration réussie pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance ciblée.

Maintenir une politique active de gestion immobilière visant à optimiser la structure patrimoniale et la flexibilité financière

Le groupe MEDICA entend poursuivre une politique de gestion immobilière active qui s'appuiera notamment sur des relations privilégiées tissées avec des investisseurs diversifiés issus du secteur privé (sociétés foncières cotées), du secteur de l'économie mixte ou encore spécialisées dans le logement social ainsi que sur une flexibilité financière renforcée suite à son introduction en bourse.

Le groupe MEDICA poursuivra ainsi une approche pragmatique en ce qui concerne la détention de ses actifs immobiliers, visant à maintenir un ratio de détention, en pleine propriété ou au moyen de crédits-bails, d'environ un tiers de ses établissements, ce qui constitue un bon compromis entre l'accroissement de sa valeur patrimoniale et la flexibilité financière nécessaire à son développement futur.

Continuer d'inscrire ses activités dans une démarche qualitative exigeante et dans le respect de valeur éthiques reconnues

Le groupe MEDICA accorde une attention particulière à la qualité de son parc immobilier et au niveau des prestations d'hébergement et de soins proposées au sein de ses établissements, ainsi qu'à la satisfaction de ses résidents et aux respects de valeurs éthiques strictes.

Le groupe MEDICA veillera au maintien des meilleures normes sanitaires, sécuritaires et éthiques du secteur afin de conforter sa position d'acteur de référence de la prise en charge de la dépendance. Il poursuivra, à cet égard, la politique volontariste de certification de ses établissements mise en œuvre depuis plusieurs années déjà et le développement de sa politique de formation de personnel qui le positionnent à l'avant garde des meilleures pratiques du secteur en la matière.

Le groupe MEDICA considère que cette démarche qualité devrait encore renforcer l'attractivité de ses établissements et, de fait, contribuer à leur développement et à leur performance.

Fidéliser et renforcer une équipe de direction opérationnelle et d'experts de premier plan

La performance opérationnelle et financière ainsi que la croissance future du groupe MEDICA sont liées à l'intégration de nouveaux talents et à sa capacité à recruter, former et fidéliser des collaborateurs bénéficiant de l'expérience et des compétences dictées par les particularités de son secteur d'activité.

Le groupe MEDICA a d'ores et déjà mis en place un certain nombre d'initiatives, telles que :

- la création de programmes de formation universitaires pour ses directeurs ou futurs directeurs d'établissement ;
- des sessions intensives de formation management pour les équipes de direction de ses établissements ;
- la constitution de groupes d'experts en Bonnes Pratiques, pilotés par la Direction Médicale et Qualité ; ou
- la gestion proactive de collaborateurs clés identifiés comme collaborateurs à fort potentiel.

Le groupe MEDICA met en effet un accent particulier sur la formation et la qualification de ses équipes et entend poursuivre ces investissements créateurs de valeur contribuant à la fidélisation et la motivation de ses équipes.

Par ailleurs, au-delà de la participation de ses deux principaux dirigeants actionnaires, le groupe MEDICA a souhaité ouvrir la possibilité à ses cadres dirigeants mais également à l'ensemble de ses salariés de détenir une participation indirecte au capital de la Société, et ce notamment au travers du FCPE Groupe MEDICA France auquel ont souscrit près de 850 salariés lors de sa création en 2008 et plus de 3 000 salariés lors de l'Augmentation de capital qui leur a été réservée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

4.2 OBJECTIFS

Le Groupe MEDICA a pour objectif de générer une croissance annuelle moyenne de son chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 13 à 15 % par an sur la période 2010-2012, avec au minimum une croissance de 10% sur l'exercice 2010 tant grâce à sa politique de croissance organique qu'à sa politique de croissance externe maîtrisée.

Dans ce contexte, afin de poursuivre ses objectifs de croissance organique et externe, le groupe MEDICA envisage d'investir, entre 2010 et 2012, environ 220 millions d'euros.

Le groupe MEDICA entend poursuivre sa politique stricte de gestion des charges opérationnelles pour l'ensemble de ses activités et devrait ainsi conforter à horizon 2012 un niveau de marge d'EBITDAR (RBE hors immobilier) en ligne avec les réalisations des exercices 2006 à 2009.

Cette politique d'investissement ne sera pas conduite au détriment de la solidité du bilan du Groupe MEDICA puisque son plan de développement conduirait à ramener son ratio Endettement financier net / EBITDA à environ 3,0x à l'horizon 2012.

Sa forte capacité de génération de trésorerie permet au groupe MEDICA de viser une politique de distribution annuelle de dividendes d'environ 20 % du résultat net consolidé part du groupe MEDICA, tout en maintenant sa capacité à financer sa croissance et ce, à compter de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

5• INFORMATIONS SOCIALES

5.1 LES EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ

Avec plus de 6 400 salariés en France et en Italie⁴ (équivalent temps plein) répartis au sein de ses établissements au 31 décembre 2009, le groupe MEDICA constitue un acteur majeur de la prise en charge de la dépendance en termes d'effectifs.

Au 31 décembre 2009, l'ancienneté moyenne de l'effectif permanent en France (en contrat à durée indéterminée) est de 5,4 ans (5,0 ans en 2008), 26 % des salariés ayant entre 5 et 9 ans d'ancienneté (23% en 2008), 18 % ayant plus de 10 ans d'ancienneté (16% en 2008).

Le groupe MEDICA privilégie, dans sa politique de recrutement, l'expérience professionnelle. Aussi au 31 décembre 2009, l'ancienneté reprise moyenne en France (c'est-à-dire l'ancienneté professionnelle dans le secteur d'activité) des salariés du groupe MEDICA est de 8,9 ans (8,5 ans en 2008).

Le tableau suivant indique la ventilation des effectifs en France par fonction au 31 décembre 2009 et 2008 en équivalent temps plein⁵ :

Fonction	Effectif au 31/12/2008 (en ETP)	Effectif au 31/12/2009 (en ETP)
Administration et logistique	812,8	836,9
Administration et assistantes sociales	96,6	105,3
Aides soignantes diplômées et aides médico-sociales	1 344,2	1 434,3
Auxiliaires médicaux	91,3	98,2
Agent de vie sociale	2 513,6	2 441,6
Personnels de cuisine	410,4	413,1
Infirmières diplômées d'Etat	793,5	808,9
Médecins	107,2	110,5
Psychologues	40,3	42,8
Pharmaciens	30,3	31,4
TOTAL	6 240,2	6 332,8

⁴ Il est rappelé que l'essentiel du personnel employé dans ses établissements situés en Italie est mis à disposition par la coopérative sociale Punto Service.

⁵ Ces effectifs comprennent le personnel en contrat à durée indéterminée et le personnel en contrat à durée déterminée, à temps plein et à temps partiel, en équivalent temps plein au 31 décembre 2009 et 2008.

Le tableau suivant indique la ventilation des effectifs en France par type d'établissement au 31 décembre 2009 et 2008 en équivalent temps plein :

Catégorie d'établissement	Effectif au 31/12/2008 (en ETP)	Effectif au 31/12/2009 (en ETP)
Secteur médico-social	4 244,2	4 350,0
Secteur sanitaire	1 742,8	1 705,3
Siège et directeurs d'établissement	253,2	267,5
TOTAL	6 240,2	6 332,8

Le tableau suivant indique la ventilation des effectifs par catégorie de contrat de travail au 31 décembre 2009 et 2008 :

	CDD	CDI
<i>effectif au 31/12/2009 (en%)</i>	15%	85%
<i>effectif au 31/12/2008 (en%)</i>	17%	83%

5.2 UN PERSONNEL QUALIFIÉ, IMPLIQUÉ ET MOTIVÉ

Eu égard aux caractéristiques des clients accueillis dans ses établissements (personnes malades, âgées, fragiles ou dépendantes) le groupe MEDICA a souhaité s'engager dès 1999, dans une démarche d'amélioration continue des pratiques professionnelles, en mettant l'accent notamment sur la formation de ses équipes.

La création de l'Institut des Bonnes Pratiques du groupe MEDICA, de même que les partenariats innovants engagés avec des Universités telles que Paris XII ou Lyon Claude Bernard, offrent aux collaborateurs du groupe MEDICA un accès à la formation d'un niveau très supérieur à celui offert au sein de la branche.

A l'écoute de ses salariés, et attentif à la pertinence de sa politique de ressources humaines, le groupe MEDICA a instauré auprès de l'ensemble de ses équipes un baromètre social annuel réalisé par un cabinet indépendant. L'enquête révèle que la formation constitue le premier critère de motivation, et que 90 % des salariés interrogés aiment travailler au sein des établissements.

Par ailleurs, le groupe MEDICA considère que la qualité et l'implication des Directeurs d'établissement représente un facteur clé de succès. Le groupe MEDICA s'assure du niveau de performance et d'implication de ces derniers, notamment par leur adhésion à un contrat annuel d'objectifs qualitatifs et économiques auquel correspond une rémunération variable.

Enfin, le groupe MEDICA a su fidéliser les principaux cadres dirigeants des Directions Fonctionnelles et Opérationnelles qui constituent le socle d'expertise et de direction de l'entreprise.

Le groupe MEDICA s'assure du bon accueil de ses nouveaux salariés et a mis en place une procédure d'accueil qui comprend notamment un livret d'accueil pour chaque salarié et un guide d'intégration - « L'abrégé de la fonction de direction » - pour les nouveaux directeurs d'établissement.

Le groupe MEDICA attache également beaucoup d'importance à l'écoute de ses salariés. Chaque année, il fait réaliser par le cabinet indépendant INIT Satisfaction un baromètre social. Un journal interne trimestriel diffusé au domicile de chaque salarié a été mis en place. Enfin, un intranet et une base de données documentaire MEDIGED, accessibles sur tous les sites permettent aux salariés de disposer d'un ensemble d'informations régulièrement mis à jour.

5.3 PARTICIPATIONS ET PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

La Société a mis en place dans ses principales filiales des accords de participation en faveur de ses salariés ayant plus de 3 ou 6 mois d'ancienneté. Cette participation est calculée sur la base du bénéfice net des filiales concernées et prend en compte à la fois l'ancienneté et le niveau de rémunération de chaque salarié.

En 2008 le groupe MEDICA a mis en place un Plan d'Épargne Groupe (« PEG »). Ce dispositif est composé de trois supports d'investissement dont notamment le FCPE groupe MEDICA France, investi en actions MEDICA. Les deux supports complémentaires sont les FCPE Arcancia label Sécurité et FCPE Arcancia Label Equilibre et Solidaire, ces deux fonds sont gérés par la Société Générale de Gestion « S2G ». Lors de la première période de souscription en 2008, 850 salariés environ ont souscrit des parts du FCPE groupe MEDICA France et plus de 3 000 salariés ont souscrit dans le cadre de l'introduction en bourse le 10 février 2010.

Aucun plan de stock-options ou d'émissions d'actions gratuites n'a été mis en place au cours de l'exercice 2009.

5.4 COMITÉ DE GROUPE

Le groupe MEDICA a mis en place au niveau de la société MEDICA France SA, un comité de groupe, instance de représentation des salariés au niveau du groupe MEDICA.

Ce comité de groupe, mis en place le 3 juillet 2006, constitue un organe de dialogue social à l'échelon de l'ensemble du groupe MEDICA en France et une institution d'information destinée à favoriser l'échange de vues et la concertation. Ce comité de groupe ne se substitue pas aux institutions représentatives du personnel propre à chaque entreprise entrant dans son périmètre, qui conserve l'intégralité de leurs fonctions et attributions.

5.5 ACCORDS D'ENTREPRISE

Concernant les accords collectifs, le groupe MEDICA a signé avec ses représentants un accord relatif aux négociations annuelles sur les rémunérations et les conditions de travail en 2006, 2007 et 2008. De nombreux accords ont par ailleurs été signés au cours de cette même période et notamment :

- portant sur la mise en place d'un CHSCT unique (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) en 2004, ayant fait l'objet d'avenants en 2006 et en 2009 ;
- relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, comportant un volet « senior » en 2008 ;
- en faveur de l'emploi des personnes handicapées en 2008 ;
- relatif à l'emploi des seniors en 2009.

5.6 LA FORMATION ET LA QUALIFICATION DES ÉQUIPES

Le groupe MEDICA met un accent particulier sur la formation et la qualification de ses équipes au travers d'un programme de formation qui répond en temps réel aux besoins des personnels pour améliorer leurs capacités à prendre en charge l'évolution de la dépendance.

Selon le baromètre social 2009 réalisé par INIT Satisfaction, la formation constitue le premier critère de motivation au sein des établissements du groupe MEDICA. La formation au sein du groupe MEDICA contribue en effet fortement à la fidélisation et à la motivation des équipes. Elle constitue un réel outil de management et un investissement créateur de valeur.

Le groupe MEDICA a créé au début de l'année 2003, l'Institut des Bonnes Pratiques (« IBP »). L'IBP, centre de formation exclusivement dédié à tous les collaborateurs du groupe MEDICA, est un outil de déploiement des Bonnes Pratiques et de valorisation du salarié, qui améliore, au travers de formations diverses, la qualité de service.

Aujourd'hui l'Institut des Bonnes Pratiques compte des formateurs permanents, qui ont essentiellement en charge le déploiement sur les établissements des formations dans le domaine médical et éthique, tels que : l'accompagnement des personnes âgées en fin de vie, les bases de la gérontologie, la prévention du risque de maltraitance, les relations familles/équipes, la gestion du stress.

L'Institut des Bonnes Pratiques a formé, au titre de l'exercice 2009, plus de 2 200 salariés.

Parallèlement, 430 salariés ont suivi une formation diplômante en 2009.

Cet effort soutenu du groupe MEDICA lui permet de se placer parmi les entreprises les plus actives du secteur.

La volonté de proposer une prise en charge de qualité des clients associée à la volonté de favoriser l'évolution interne des collaborateurs, ont engagé le groupe MEDICA sur la voie de partenariats spécifiques visant à la qualification de ses équipes.

Une Licence et un Master de Directeur d'Etablissement ont été mis en place et organisés en partenariat avec l'Université Paris XII et l'Institut National de Formation et d'Application afin de veiller à la formation de l'ensemble des directeurs des établissements MEDICA.

Cette formation, destinée à former les futurs directeurs d'EHPAD du groupe MEDICA, a débuté en janvier 2005 et a été ouverte aux candidatures externes en 2006 à toute personne titulaire d'un Bac +2 ou ayant passé une « validation des acquis de l'expérience ». Une équipe de formateurs composée d'intervenants universitaires, de cadres du groupe MEDICA et d'intervenants extérieurs (avocats, consultants extérieurs...) a pour but de permettre aux futurs directeurs d'EHPAD et à ceux déjà en poste d'assumer leurs responsabilités avec une expertise renforcée.

Des parcours diplômants spécialisés et originaux

Le Diplôme d'Etat Aide Médico-Psychologique Alzheimer :

Le groupe MEDICA a fait appel à l'Institut National de Formation et d'Application (Université Paris XII) pour la mise en œuvre de ce projet d'une part, et d'autre part à l'Association France Alzheimer en qualité d'« expert » en la matière. Il vise tout particulièrement à la spécialisation des équipes soignantes, leur permettant d'obtenir des diplômes reconnus par l'État destinés à améliorer la prise en charge des personnes âgées désorientées.

Le Diplôme Universitaire d'Animation pour Personnes Âgées :

Cette formation a été construite en collaboration avec l'Université Claude Bernard de Lyon et vise à acquérir et développer des connaissances sur les phénomènes du vieillissement tant sur le plan biologique que psychologique ou socio-économique.

6• PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DANS LE GROUPE MEDICA

6.1 FACTEURS DE RISQUES

6.1.1 Risques liés au secteur d'activité du groupe MEDICA

Risque climatique

Les établissements et le personnel doivent être prêts à faire face à un événement climatique pouvant mettre en danger de façon anormale la santé des résidents et des patients, comme cela s'est produit au cours de la canicule survenue en France durant l'été 2003.

De tels événements sont par nature imprévisibles. Les établissements du secteur EHPAD et les établissements sanitaires accueillant des personnes âgées doivent veiller à la mise en place de dispositifs internes afin de mettre en œuvre rapidement toute décision nécessaire à la sécurité et au bien-être des résidents et des patients, notamment en mobilisant le personnel, en surveillant les résidents et les patients et en assurant le rafraîchissement des locaux, dès que le niveau d'alerte climatique est atteint. La mise en œuvre de ce dispositif réglementaire coordonné spécifiquement dans les EHPAD depuis février 2004, et dénommé « Plan Bleu », pourrait soulever des difficultés ou ne pas répondre pleinement aux objectifs assignés aux EHPAD. De surcroît, si les établissements du groupe MEDICA n'étaient pas en mesure de faire correctement face à une telle situation, leur responsabilité pourrait être engagée et leur image affectée, entraînant ainsi une diminution de leur attractivité, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité et ses résultats.

Risque d'épidémie ou pandémie

Le développement d'une épidémie, d'une pandémie ou la crainte que celles-ci puissent se déclencher, est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité des établissements et les coûts supportés par le groupe MEDICA, et par conséquent sur la situation financière ou les résultats du groupe MEDICA, notamment en raison de la perte d'activité éventuelle qui pourrait en résulter ainsi que des dépenses et des coûts supplémentaires résultant de la mise en place de mesures d'ordre sanitaire exceptionnelles.

Risque en matière de personnel

La qualité des services offerts par le groupe MEDICA ainsi que son niveau d'activité peuvent être affectés par un manque de disponibilité sur le marché de l'emploi du personnel qualifié nécessaire, ainsi que par l'incapacité à fidéliser et à retenir le personnel sur le long terme, particulièrement en ce qui concerne les soignants.

De même, de fortes pressions sur les salariés liées à la concurrence du secteur public ou des établissements concurrents du secteur privé pourraient peser sur les charges d'exploitation et la marge opérationnelle du groupe MEDICA.

Le développement du groupe MEDICA pourrait donc être ralenti par ce manque de personnel, de même que la qualité de ses prestations pourrait en être affectée.

6.1.2 Risque lié à l'évolution de la politique sociale et des tarifs applicables en France

Pour les EHPAD, les Conseils Généraux d'une part et l'Assurance maladie d'autre part, fixent respectivement les tarifs des prestations liées à la dépendance et des soins, la collectivité prenant en charge ces coûts pour tout ou partie.

Le remboursement ou non de ces prestations ainsi que la fixation de leur montant dépendent pour partie de la politique sociale à un moment donné et sont donc susceptibles de varier, soit dans le sens d'une prise en charge supérieure, soit dans le sens d'un désengagement. D'une manière plus générale, si les résidents des établissements EHPAD bénéficient d'une prise en charge réduite de ces prestations, le groupe MEDICA pourrait être obligé dans certaines circonstances de diminuer les tarifs de l'hébergement afin d'aligner son offre sur les capacités financières des demandeurs et leurs proches. En particulier, une limitation ou une modification des modalités d'attribution des prestations sociales, comme l'allocation personnalisée d'autonomie (« APA »), actuellement prise

en charge par les départements, ou du remboursement des soins par l'Assurance maladie, pourraient affecter la solvabilité des résidents et/ou des patients, et engendrer un risque de non-recouvrement pour les établissements.

Pour le secteur sanitaire (qui représente environ 30 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe MEDICA en 2009), la diminution ou le plafonnement des tarifs soins pourrait avoir un effet négatif défavorable sur les résultats du groupe MEDICA.

De manière générale, une évolution défavorable de la politique sociale et tarifaire en France, en particulier à l'égard des acteurs du secteur privé pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, la stratégie, la situation financière, les résultats et les perspectives de développement du groupe MEDICA.

6.1.3 Risque lié à l'obtention et au maintien des autorisations d'exploitation en France

Obtention et renouvellement de l'autorisation

L'exploitation d'un EHPAD nécessite l'obtention d'une autorisation délivrée par les autorités de tutelle pour une validité de 15 ans, sur la base notamment d'un besoin avéré et déterminé par le volet gérontologique du schéma d'organisation sociale et médico-sociale (« **Schéma Gérontologique Départemental** ») établi par le Conseil Général de chaque département. Ces autorisations ont une durée de validité de 15 ans à compter de la loi du 2 janvier 2002. Les échéances de renouvellement des autorisations des EHPAD du groupe MEDICA sont comprises entre 2017 et 2023.

L'exploitation d'un établissement de soins de suite et réadaptation, mais aussi d'un établissement de soins psychiatriques nécessite l'obtention d'une autorisation délivrée par les autorités de tutelle pour une durée qui ne peut être inférieure à 5 ans. L'obtention de l'autorisation dépend de la reconnaissance d'un besoin établi dans un Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (« **SROS** ») établi par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation (« **ARH** »).

Les autorisations sont délivrées puis renouvelées par les autorités de tutelle compétentes sur la base notamment du respect de conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement. A cet égard, dans le cadre de la mise en conformité des établissements SSR avec les décrets du 17 avril 2008, le groupe MEDICA doit, comme tous les intervenants du marché, redéposer des dossiers de demande d'autorisation.

Le non-respect de ces critères, l'évolution des Schémas Gérontologiques Départementaux ou des SROS et/ou le développement de projets concurrents susceptibles de répondre aux besoins fixés par ces schémas pourraient rendre plus difficile l'obtention ou le renouvellement des autorisations nécessaires au groupe MEDICA pour la poursuite de ses activités.

Évaluation de l'établissement et maintien de son autorisation

Les établissements du secteur EHPAD et les établissements sanitaires doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation (dénommée certification dans le cadre des établissements sanitaires), supervisée respectivement par un organisme externe habilité par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (« **ANESM** ») et par la Haute Autorité de Santé. Celle-ci est nécessaire au maintien de l'autorisation. Chaque établissement du secteur EHPAD est tenu de faire procéder à 2 évaluations externes entre la date d'autorisation et son renouvellement, soit en moyenne tous les 7 ans environ. Les évaluations des établissements sanitaires sont réalisées quant à elles par les experts de la Haute Autorité de Santé, tous les 4 ans. En cas de non-respect des critères qualitatifs imposés, les établissements EHPAD et sanitaires sont susceptibles de perdre cette autorisation ou de la voir suspendue pour une période définie.

Enfin, lors de l'acquisition d'établissements, le transfert de l'autorisation d'exploitation doit faire l'objet d'un accord des autorités compétentes. Dans le cadre de sa politique de croissance externe, le groupe MEDICA est donc également confronté à un risque de non-transfert des autorisations pouvant avoir un effet défavorable significatif sur la réalisation de sa politique de développement.

La non-obtention, la suspension ou le retrait des autorisations sont susceptibles de constituer un frein au développement du groupe MEDICA ou d'entraîner une perte de clientèle directe en cas de suspension temporaire ou définitive d'activité ou indirecte, en raison des conséquences négatives qu'elles pourraient avoir sur l'image et la réputation du groupe MEDICA.

De telles conséquences pourraient affecter de manière significative l'activité, la stratégie, les perspectives, la situation financière et les résultats du groupe MEDICA.

6.1.4 Risque lié aux conventions tripartites et aux contrats d'objectifs et de moyens en France

Risque lié aux conventions tripartites

Les établissements EHPAD accueillant des personnes âgées dépendantes doivent conclure une convention tripartite avec le pouvoir public via le Conseil général et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (« **DDASS** ») pour le compte de l'Assurance maladie. Ces accords visent entre autres à fixer les tarifs des soins et de prise en charge de la dépendance ainsi que la nature des prestations afférentes. Par ces conventions, le gestionnaire de l'établissement s'engage à mettre en place les moyens nécessaires en personnel qualifié pour assurer l'accueil et l'accompagnement des résidents. Il s'engage également sur des objectifs qualitatifs dans le cadre du projet d'établissement.

Tous les établissements EHPAD doivent avoir conclu une convention tripartite en application de l'article L.313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (« **CASF** »).

Les conventions tripartites sont conclues pour une durée de 5 ans. À l'issue de cette période, celles-ci doivent être renouvelées. Compte tenu de leur date de signature, les renouvellements sont échelonnés dans le temps. Le groupe MEDICA a déjà renouvelé 40 % des conventions tripartites dites « de première génération ». D'ici fin 2013, 85 % des EHPAD du groupe MEDICA en France auront dû procéder au renouvellement de leur convention tripartite.

Si le groupe MEDICA ne parvenait pas à renouveler une ou plusieurs conventions tripartites, l'autorisation des établissements concernés pourrait être suspendue ou retirée.

De plus, à l'occasion du renouvellement de ces conventions ou des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (« **CPOM** »), les Conseils Généraux, la DDASS, l'ARH (ou les ARS (Agences Régionales de Santé) à compter, au plus tard, du 1er juillet 2010) pourraient accroître les obligations qualitatives et financières des établissements.

La réalisation de ces risques serait susceptible d'avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la stratégie, la situation financière, les résultats et les perspectives de développements du groupe MEDICA.

Risque réglementaire

Les activités EHPAD et les activités sanitaires du groupe MEDICA doivent respecter un ensemble de réglementations strictes propres à chacune de ces activités ainsi que de nombreuses réglementations en matière d'environnement, d'hygiène, de sécurité et d'éthique, en particulier en qualité d'établissement recevant du public (« **ERP** »).

Au titre de ces réglementations, les établissements du groupe MEDICA sont soumis à diverses autorisations préalables ainsi qu'au contrôle de l'État, des départements et des services déconcentrés dont ils dépendent. Ils sont également contraints de respecter des normes strictes en matière d'hygiène et de sécurité (en particulier de prévention des incendies ou d'exposition à l'amiante), d'éthique, de protection de l'environnement et d'élimination des déchets d'activité de soins.

Un renforcement des réglementations ou de l'application qui en est faite pourrait entraîner des conditions nouvelles d'exercice des activités du groupe MEDICA susceptibles d'augmenter les dépenses d'investissement, par exemple liées à l'adaptation de ses installations, ou les charges d'exploitation, notamment par la mise en place de procédures ou de contrôles et de surveillance supplémentaires, ou encore de constituer un frein à son développement. Bien que le groupe MEDICA fasse ses meilleurs efforts pour anticiper ces changements, il pourrait faire face à des évolutions non anticipées à ce jour qui pourraient avoir des conséquences défavorables sur sa stratégie, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement.

De même, le non respect de l'une quelconque de ces réglementations pourrait entraîner la remise en cause d'autorisations administratives susceptible d'affecter la capacité du groupe MEDICA à exploiter ses établissements.

6.1.5 Risque lié à l'environnement concurrentiel

Dans la conduite de ses activités, le groupe MEDICA est confronté à de nombreux acteurs et doit faire face à une concurrence forte, à la fois dans le domaine sanitaire et dans le secteur des EHPAD.

Le marché de la prise en charge de la dépendance est caractérisé par une grande diversité tant en ce qui concerne les structures d'accueil que les modalités de prise en charge. Les EHPAD sont notamment en concurrence avec d'autres services proposés aux personnes âgées tels que le maintien à domicile, qui a fait l'objet, ces dernières années, de différentes mesures prises par les pouvoirs publics destinées à développer ce mode de prise en charge et également, dans une moindre mesure, avec les logements-foyers ou les résidences avec services. Les acteurs de ce marché sont d'origines très diverses et relèvent du secteur public, du secteur associatif ou du secteur privé commercial de la dépendance.

Le marché des établissements sanitaires et des EHPAD est également caractérisé par un mouvement de concentration dans le secteur privé commercial qui a encore accentué la concurrence. Ces mouvements de consolidation dans le secteur (réalisés ou amorcés) ont en effet permis le développement de groupes importants à l'échelle régionale ainsi que de groupes d'envergure nationale, certains étant cotés, et disposant de ressources importantes, pouvant être parfois supérieures à celles du groupe MEDICA.

La capacité du groupe MEDICA à maintenir à long terme et à développer sa position sur le marché de la prise en charge de la dépendance temporaire ou pérenne dépendra de sa faculté à développer ses capacités d'accueil et son offre et à répondre aux besoins des résidents et des patients. L'apport de clientèle provient principalement des hôpitaux pour les établissements sanitaires et, pour les EHPAD, de la famille, des médecins traitants ou des services sociaux. Ceux-ci conseillent les futurs patients et résidents sur le choix d'un établissement sur la base de nombreux critères, notamment la situation géographique de l'établissement, la qualité estimée des soins, la compétence des équipes ou la disponibilité de lits. Certains prescripteurs (services sociaux ou médecins traitants) pourraient modifier leur approche en matière de recommandations et privilégier les établissements de prestataires concurrents offrant des prestations de qualité supérieure, des tarifs moins élevés ou une proximité géographique plus grande avec le lieu de résidence du patient ou de ses proches.

Cette concurrence s'exerce également lors d'opérations d'acquisition d'établissements. En effet, le nombre d'autorisations pour l'exploitation des EHPAD étant limité par les Schémas Gérontologiques Départementaux, et l'ouverture de lits en établissements sanitaires devant être prévue par le SROS, les principales perspectives de développement de l'activité résidant dans des opérations de croissance externe. Par ailleurs, le système futur d'appel à projets pour l'obtention d'autorisations de créations d'établissements applicable au plus tard à compter du 1er juillet 2010, pourrait venir renforcer la concurrence entre les différents acteurs du secteur.

Dans ce contexte, des concurrents du groupe MEDICA qui disposent d'une capacité financière plus importante, d'une meilleure implantation régionale ou locale, ou qui présentent plus généralement une plus grande attractivité pourraient proposer des conditions de prix ne correspondant pas aux critères d'investissement du groupe MEDICA ou être à même de réaliser des opérations d'acquisition au dépens du groupe MEDICA, limitant ainsi sa stratégie de développement. De telles situations pourraient affecter de manière significative la croissance du groupe MEDICA, son activité et ses résultats futurs.

6.1.6 Risques propres au groupe MEDICA

Risques sanitaires, d'hygiène et de sécurité

Les risques en matière sanitaire, d'hygiène et de sécurité sont omniprésents dans les EHPAD et les établissements du secteur sanitaire. Un incident sanitaire, d'hygiène ou de sécurité serait d'autant plus grave que les personnes soignées ou hébergées dans les établissements du groupe MEDICA sont pour la plupart en état de dépendance, et donc d'autant plus fragiles.

Les activités du groupe MEDICA sont donc particulièrement exposées à des risques multiples dans le domaine sanitaire, liés par exemple aux infections nosocomiales, ou à la prescription et à l'administration de médicaments aux patients et résidents. En outre, les établissements du groupe MEDICA sont exposés à des risques liés à l'hygiène et à la sécurité, qui portent essentiellement sur la qualité des aliments, la qualité de l'eau avec notamment les risques liés à la légionellose, et la sécurité incendie des établissements.

En cas de risques sanitaires, d'hygiène ou de sécurité avérés, le groupe MEDICA pourrait voir sa responsabilité engagée, et pourrait être exposé à un risque de suspension voire même de retrait d'autorisation en cas de non-respect de la réglementation applicable, ce qui serait susceptible d'avoir une influence défavorable significative sur sa réputation, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Risque éthique

Bien que le groupe MEDICA attache une attention particulière au respect des valeurs éthiques strictes dans le cadre de ses activités de prise en charge des personnes dépendantes, les risques de maltraitance, réelle ou alléguée, ne peuvent être exclus. La responsabilité de salariés ou de sociétés du groupe MEDICA pourrait être recherchée à ce titre par d'éventuels plaignants. La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la réputation et l'image du groupe MEDICA et réduire le taux d'occupation des établissements du groupe MEDICA, affectant ainsi son activité, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Risques environnementaux

L'activité du groupe MEDICA est soumise à des lois et réglementations relatives à l'environnement et à la santé publique. Si ces lois et réglementations applicables devenaient plus strictes, le groupe MEDICA pourrait enregistrer des dépenses supplémentaires.

Dans le cadre de ses activités quotidiennes, le groupe MEDICA produit et détient des déchets, notamment des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés de nature à produire des effets nocifs sur l'environnement ou sur la santé de l'homme.

Le stockage, le traitement et le transport de ces déchets sont strictement réglementés ; dans le cas où le groupe MEDICA ou le prestataire chargé des opérations d'élimination des déchets, ne respecteraient pas cette réglementation, le groupe MEDICA serait susceptible de poursuites pouvant avoir un impact sur son activité ou sa situation financière. Une telle situation pourrait également avoir un effet défavorable sur la réputation et l'image du groupe MEDICA.

Risque commercial et d'exploitation

Compte tenu de la nature des services qu'il propose, le groupe MEDICA est particulièrement exposé à d'éventuelles réclamations des patients et résidents ou de leurs familles concernant les prestations de soins ou d'hébergement qui leur sont fournies.

Ces dernières années, le personnel soignant et les praticiens, ainsi que les établissements où ils exercent, ont fait l'objet d'un nombre croissant d'actions en justice en France, notamment pour faute professionnelle. Si les médecins qui exercent leur activité au sein des établissements du groupe MEDICA en qualité de salarié engagent leur responsabilité professionnelle propre pour toute faute qu'ils commettraient dans l'exercice de leurs activités de soins, il ne peut toutefois être exclu que la responsabilité des sociétés du groupe MEDICA aux fins d'indemnisation au titre de la faute d'un de leurs salariés soit recherchée.

Les polices d'assurance mises en place par le groupe MEDICA à cet égard pourraient ne pas couvrir toutes les actions intentées contre la Société ou ses filiales éventuellement concernées, ou s'avérer insuffisantes. En outre, le groupe MEDICA pourrait ne plus être en mesure d'obtenir une couverture d'assurance suffisante, ou de l'obtenir à un coût acceptable, si des procédures en responsabilité médicale à son égard, ou plus généralement à l'encontre d'établissements de santé, venaient à se développer de manière significative.

Enfin, la réputation de l'établissement concerné et de l'ensemble du groupe MEDICA pourrait se trouver affectée par la mise en jeu de la responsabilité d'un praticien à titre personnel pour faute professionnelle ou par leur propre mise en cause, même non fondée, dans un contentieux avec un patient ou un résident. Une telle situation pourrait affecter l'image du groupe MEDICA et sa politique de communication commerciale, en grande partie fondée sur une démarche de qualité et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés au départ de personnes-clés

Le succès du groupe MEDICA dépend dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe dirigeante, en particulier les personnes présentes depuis l'acquisition de la Société par le groupe Caisse des Dépôts en 1999. Ces personnes ont acquis au cours des années une excellente connaissance du groupe MEDICA et du secteur en général, pour l'avoir vu évoluer depuis 1999 et avoir participé à l'ensemble des acquisitions réalisées par le groupe MEDICA. Il ne peut être assuré que ces dirigeants et autres salariés clés continueront de travailler pour le groupe MEDICA à l'avenir, notamment dans le contexte fortement concurrentiel que connaît actuellement le secteur de la dépendance.

Le départ d'une ou plusieurs de ces personnes, ou encore l'incapacité du groupe MEDICA à attirer, former, conserver et motiver des salariés et des cadres hautement qualifiés, pourrait peser sur la capacité du groupe MEDICA à continuer à se développer, et avoir un effet négatif significatif sur son activité, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés aux acquisitions

Historiquement, le groupe MEDICA a appuyé une grande partie de son développement sur l'acquisition de sociétés ou établissements du secteur de la prise en charge de la dépendance. Néanmoins, ce secteur connaît depuis quelques années un mouvement de concentration, et le groupe MEDICA ne peut par conséquent pas garantir qu'à l'avenir, il sera en mesure de procéder aux acquisitions nécessaires à la croissance de son activité à des conditions économiques et financières acceptables, compte tenu notamment des opportunités limitées d'acquisitions, ni que les acquisitions auxquelles il procédera se révéleront rentables ou n'auront pas de conséquences défavorables sur sa situation financière, ses résultats ou sa stratégie.

Par ailleurs, l'acquisition de sociétés exploitant un ou plusieurs EHPAD ou établissements sanitaires comporte un certain nombre de risques liés à l'évaluation : des avantages, des faiblesses et du potentiel de rentabilité de ces acquisitions ; des effets à court terme sur les résultats opérationnels du groupe MEDICA ; de la mobilisation des dirigeants et personnes-clés sur de telles opérations ; dans le cas d'acquisitions à l'étranger, de risques nouveaux liés notamment à une moins grande connaissance du contexte local sur les plans réglementaire, économique ou social ou des risques inhérents à l'intégration au sein du groupe MEDICA des entités ou activités nouvelles.

D'autres risques, liés à la découverte de problèmes inhérents à ces acquisitions (non couverts par des garanties de passifs) ou afférents à leur financement, au financement des investissements nécessaires à la mise aux normes du groupe MEDICA ou encore à la mise en œuvre des synergies escomptées ou à la fusion des infrastructures, peuvent également se présenter lors d'acquisitions, notamment lorsque celles-ci sont de taille importante.

Risques liés aux créations d'établissements

Le groupe MEDICA n'a pas vocation à assumer des risques de promotion lors de la création de nouveaux établissements. Dans le cadre de cette activité de création de nouveaux établissements, il peut être néanmoins sujet à un certain nombre de risques liés, notamment des coûts supplémentaires ou des retards dans le démarrage de travaux en cas de recours potentiels de tiers contre des permis de construire, ou dans la livraison d'un chantier compte tenu d'éventuelles défaillances de certains sous-traitants ou encore, dans une moindre mesure, compte tenu de la sous-capacité caractérisant l'offre de prise en charge de la dépendance, au risque de commercialisation.

Risques liés aux systèmes d'information

Dans le cadre de son activité, le groupe MEDICA et/ou ses prestataires utilisent un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information, en particulier pour la gestion de ses patients et résidents, ainsi que pour la gestion de ses ressources humaines. Ces outils jouent également un rôle important dans l'organisation du contrôle de gestion. Le groupe MEDICA et/ou ses prestataires disposent de systèmes de sauvegarde relatifs à ses bases de données. Cependant, compte tenu du nombre de résidents et de patients hébergés par le groupe MEDICA, en cas de défaillance de ces systèmes d'information ou si ces bases de données devaient être détruites ou endommagées pour une raison quelconque, l'activité du groupe MEDICA pourrait s'en trouver perturbée.

Risques liés aux sous-traitants et aux fournisseurs

Le groupe MEDICA fait appel à de nombreux sous-traitants et fournisseurs, dans le cadre de son activité.

Trois principales conventions de sous-traitance ont été conclues :

- deux avec MEDIREST, dont une pour la restauration dans les établissements sanitaires et une autre pour la fourniture de denrées alimentaires dans les EHPAD par l'intermédiaire de la centrale d'achat de SERVIREST,
- et une troisième avec la coopérative sociale Punto Service en Italie pour la quasi-totalité du personnel nécessaire au fonctionnement des établissements, hors direction et administration.

Bien que le groupe MEDICA n'estime pas être dépendant à l'égard d'un ou plusieurs de ses sous-traitants ou fournisseurs, la cessation d'activité ou de paiements d'un ou plusieurs de ces sous-traitants ou fournisseurs ou la baisse de qualité de leurs prestations ou produits pourrait affecter le groupe MEDICA en entraînant notamment une baisse de la qualité des prestations de services quotidiennes, ainsi qu'un accroissement des coûts associés, notamment du fait du remplacement de sous-traitants défaillants par des prestataires plus onéreux. Une telle situation pourrait également avoir un effet défavorable sur la réputation et l'image du groupe MEDICA et avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, le remplacement de ces prestataires pourrait entraîner, du fait de leur connaissance historique privilégiée des établissements du groupe MEDICA, une période d'adaptation du remplaçant en raison de la spécificité de l'activité de prise en charge de la dépendance. Un tel remplacement pourrait entraîner une diminution temporaire de l'efficacité des services fournis, et plus généralement de la qualité des prestations fournies, ainsi que de la satisfaction des résidents ou patients du groupe MEDICA pendant cette période de transition, ainsi que des surcoûts liés au changement de prestataire de services.

Risque lié à la concentration des baux commerciaux auprès d'un nombre limité de bailleurs

Environ 66 % des établissements composant le patrimoine du groupe MEDICA, sont exploités en vertu de baux commerciaux. Les 6 principaux bailleurs du groupe MEDICA sont propriétaires, directement ou indirectement, de 55 % des immeubles loués par le groupe MEDICA. La défaillance de l'un ou plusieurs de ces bailleurs est susceptible d'avoir un impact négatif sur les activités du groupe MEDICA.

Risque de liquidité lié à l'endettement du groupe MEDICA

Le groupe MEDICA a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2009, le montant des dettes bancaires et des crédits-bails s'élevait à 625,0 millions d'euros. Ces dettes sont composées en majeure partie d'emprunts bancaires souscrits en août 2006 auprès d'un syndicat bancaire dirigé par The Royal Bank of Scotland. La maturité de ces emprunts s'échelonne entre 2013 et 2016.

Le tableau suivant présente l'échéancier de ces dettes au 31 décembre 2009 (sur la base du montant des emprunts bancaires et des crédits-bails, hors effet cumulé du coût amorti) :

En millions d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Valeur de remboursement
Crédits-bails	7,9	18,1	8,0	34,1
Emprunt syndiqué et autres dettes	218,3	16,7	355,9	590,9
TOTAL	226,2	34,8	364,0	625,0

Tous les emprunts sont libellés en euros.

Le groupe MEDICA a également émis, en août 2006, un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 174,8 millions d'euros. L'encours de cet emprunt était de 241,9 millions au 31 décembre 2009. Il est toutefois précisé que l'emprunt obligataire convertible a été converti en actions et une partie de la dette a été remboursée à l'occasion de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris.

Conformément à la norme IAS 10 « Evènements postérieurs à la période de reporting », la composante dette de l'emprunt obligataire ainsi que la dette mezzanine et la quote-part remboursée de la Tranche C ont été reclassés en passifs financiers courants au 31 décembre 2009 (échéance à moins d'un an).

Les emprunts bancaires contractés par le groupe MEDICA comportent un certain nombre de clauses restrictives et de ratios financiers que le groupe MEDICA, à ce jour, a toujours respectés. Ces ratios sont testés trimestriellement et audités chaque année par les commissaires aux comptes de la Société.

Les restrictions attachées aux emprunts bancaires du groupe MEDICA pourraient :

- affecter sa capacité à obtenir à l'avenir des financements supplémentaires, pour réaliser des acquisitions, des investissements ou pour tout autre besoin ;
- l'obliger à consacrer une fraction importante de ses flux de trésorerie d'exploitation au paiement des intérêts, réduisant ainsi sa capacité à financer son fonds de roulement et ses dépenses d'investissement ;
- venir réduire sa capacité à distribuer des dividendes ; et
- affaiblir sa position concurrentielle face à des concurrents disposant de moyens financiers supérieurs.

Ces emprunts contiennent également une clause de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle du groupe MEDICA imposant à son actionnaire majoritaire de maintenir un certain niveau de participation au sein du groupe MEDICA.

La capacité future du groupe MEDICA à respecter les restrictions et obligations contractuelles contenues dans certains emprunts, ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra notamment de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté. Le non-respect des engagements contractuels pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ces crédits, de sorte que le groupe MEDICA pourrait être conduit à réduire ou retarder ses dépenses d'investissement, chercher à obtenir des capitaux supplémentaires ou encore restructurer sa dette.

Risque de taux

Au 31 décembre 2009, la majorité des emprunts bancaires et des crédits-bails du groupe MEDICA, soit environ 87 %, porte intérêt à taux variable. Le groupe MEDICA a mis en place une politique de couverture visant à se prémunir face à l'évolution des taux d'intérêts par des contrats d'échange de taux variable contre taux fixe.

Risques liés aux immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2009, le montant des immobilisations incorporelles inscrites au bilan consolidé du groupe MEDICA s'élevait à 836,2 millions d'euros, dont 353,1 millions d'euros constatés au titre d'écarts d'acquisitions (goodwill) et 480,5 millions au titre des autorisations d'exploitation. Le groupe MEDICA soumet les écarts d'acquisition et les autorisations administratives à des tests annuels de dépréciation. La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, est susceptible d'entraîner une dépréciation de certaines immobilisations incorporelles. Des dépréciations significatives pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du groupe MEDICA pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

6.1.7 Risques liés aux activités du groupe MEDICA en Italie

L'exploitation des établissements du groupe MEDICA en Italie qui a représenté environ 10,3 % du chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 est soumise à un régime relativement proche du modèle français. Les principaux risques liés au secteur d'activité et les risques propres au groupe MEDICA, notamment les risques d'exploitation décrits ci-dessus sont pertinents dans le cadre de ses activités en Italie, étant toutefois précisé que le groupe MEDICA soustrait la quasi-totalité du personnel nécessaire au fonctionnement des établissements (hors direction et administration) en Italie à la coopérative sociale Punto Service, et considère ne pas être sujet aux risques liés à la détention de son patrimoine en Italie dans la mesure où, à l'exception d'un crédit-bail immobilier, le groupe MEDICA n'est pas propriétaire des murs de ses établissements. En particulier, une évolution du cadre et des exigences réglementaires applicables à ses activités en Italie pourrait avoir des conséquences défavorables sur la stratégie, la situation financière, les résultats et les perspectives de développement du groupe MEDICA dans ce pays.

6.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ET ASSURANCES

6.2.1 Politique de gestion des risques

La démarche de l'ensemble des équipes du groupe MEDICA est fondée sur le respect de la personne et l'application de critères qualitatifs exigeants.

La gestion des risques au quotidien fait partie intégrante des procédures mises en place par le groupe MEDICA dans le cadre de sa démarche qualité et des bonnes pratiques professionnelles suivies au sein de ses établissements (les « Bonnes Pratiques »). Elle concerne tous les secteurs d'activité développés dans les établissements (circuits de l'information, médicale et confidentialité, des médicaments, de la nourriture, du linge, et de l'eau notamment).

Un plan de prévention est défini par chaque établissement. Il est revu annuellement par la Direction de chaque établissement, et comprend notamment :

- la composition, les missions et les règles de mise en place de la cellule de crise ;
- les modalités d'accueil et de circulation à mettre en œuvre ;
- les modalités d'informations du personnel et de communication ;
- les modalités de prévention et de prise en charge en particulier en cas de canicule, d'épisode épidémique ou pandémique (grippe H1N1, grippe H5N1, etc.) ;
- les modalités de fonctionnement de l'établissement en situation de crise (plan de continuité de l'activité).

Le présent paragraphe présente les principales mesures prises par le groupe MEDICA afin de limiter son exposition aux risques inhérents à son activité de prise en charge de la dépendance dans le secteur EHPAD et sanitaire. Le groupe MEDICA procède à l'évaluation et au contrôle biennuel, sur chaque établissement, des procédures ci-dessus décrites.

6.2.1.1 Gestion des risques liés à l'exploitation

Patrimoine immobilier

a) Contrôles techniques de sécurité obligatoires en vigueur au sein des établissements recevant du public

L'un des objectifs du groupe MEDICA est de veiller à la sécurité des bâtiments et des équipements. En conséquence, le groupe MEDICA a mis en place un suivi rigoureux de l'état du patrimoine et du respect des normes de sécurité au sein de ses établissements, permettant de faire vérifier la sécurité, la conformité et le bon fonctionnement de ses installations par des spécialistes.

Une attention particulière est portée à la prévention en matière d'incendies, en raison notamment des conséquences que pourraient avoir de tels sinistres dans les établissements du groupe MEDICA accueillant des résidents en état de dépendance et à la mobilité réduite. Conformément à la réglementation, le groupe MEDICA tient à jour un registre sécurité et fait procéder 2 fois par an à une vérification des installations de détection. En outre, le groupe MEDICA procède 4 fois par an à la formation du personnel aux consignes de sécurité et un rapport technique interne de contrôle est édité tous les semestres.

b) Eau

Dès 1999, le groupe MEDICA a mis en place des procédures destinées à assurer la surveillance de la qualité de ses réseaux d'eau (potabilité, légionellose). Le suivi et l'analyse de tous les prélèvements sont assurés par des contrôleurs extérieurs qui décident, en concertation avec le responsable de chaque établissement, de mettre en place et de contrôler les actions correctives. Des conventions ont ainsi été signées avec Bureau Veritas, qui supervise le suivi des réseaux d'eau et vérifie les carnets sanitaires pour l'ensemble des établissements. La Société a par ailleurs chargé le laboratoire BIOMNIS (anciennement MÉRIEUX)⁶ d'analyses physico-chimiques et légionelles annuelles sur l'ensemble de ses établissements.

Produits alimentaires

La fourniture de prestations de restauration pour ses résidents et leurs invités fait partie intégrante des prestations de prise en charge de personnes dépendantes par le groupe MEDICA. L'intégralité de ces prestations de restauration est sous-traitée à MEDIREST pour ses établissements sanitaires. MEDIREST s'assure également de la qualité des aliments entrant dans la composition des repas et procède aux audits annuels d'hygiène portant sur les locaux, le personnel, le matériel et les procédures H.A.C.C.P. (Hazard Analysis Critical Control Point, méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments). MEDIREST exclue de sa politique d'approvisionnement tout produit étiqueté OGM.

De plus, dans les EHPAD, afin de prévenir les risques de contamination ou d'intoxication alimentaire, le groupe MEDICA a chargé en 2010 un laboratoire indépendant, EUROFINIS⁷, de réaliser de manière semestrielle des analyses de surface des cuisines et des espaces de stockage des denrées, ainsi que de procéder à des prélèvements et analyses des plats. Ces contrôles permettent de s'assurer d'une part du suivi de la chaîne du froid, d'autre part de contrôler et de prévenir les intoxications alimentaires, l'entretien des cuisines et des sanitaires et le respect des procédures d'hygiène et des normes

H.A.C.C.P. Ces contrôles sont également réalisés à l'improviste. Un audit semestriel est également réalisé pour s'assurer du respect des procédures mises en place et afin de procéder à de nombreux contrôles H.A.C.C.P. En outre, conformément aux Bonnes Pratiques, le groupe MEDICA a développé des procédures à suivre en cas d'intoxication alimentaire.

⁶ Le laboratoire BIOMNIS figure parmi les premiers laboratoires européens de biologie spécialisée, avec près de 1 500 correspondants en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger.

⁷ Le laboratoire EUROFINIS figure parmi les premiers prestataires mondiaux sur le marché de la bioanalyse.

Bonnes pratiques

Dans le cadre de ses activités, le groupe MEDICA peut être confronté à un certain nombre de risques sanitaires liés aux soins dispensés au sein de ses EHPAD ou ses établissements sanitaires (gestion des déchets médicaux, distribution des médicaments, infections nosocomiales, canicule, épidémies, pandémies, chutes des résidents, maltraitance des résidents...). Afin de limiter son exposition à de tels risques, le groupe MEDICA a mis en place un ensemble de Bonnes Pratiques et de procédures applicables à l'ensemble de ses établissements. Ces principales procédures sont décrites ci-après.

a) Distribution de médicaments

Dans le cadre de l'organisation des soins dispensés dans ses établissements, le groupe MEDICA a mis en place un certain nombre de procédures visant à organiser la réception, la prescription, l'administration et l'éventuelle reprise des médicaments susceptibles d'être distribués à ses résidents. Toutes ces procédures permettent en outre une traçabilité de ces actions, afin d'éviter les risques liés au surdosage, à l'inadéquation des médicaments distribués, ou aux vols. Les médecins sont responsables de la prescription, le pharmacien (en cas de pharmacie à usage interne) ou l'infirmier(ère) diplômé(e) d'état est responsable de la préparation du traitement. L'infirmier(ère) est responsable de la distribution. La traçabilité de la distribution est enregistrée à chaque prise.

b) Maltraitance

Afin de prévenir les risques de maltraitance physique ou psychologique de ses résidents et patients, le groupe MEDICA a mis en place un ensemble de Bonnes Pratiques et de procédures ayant vocation à être suivies par l'ensemble de son personnel dans chaque établissement.

Le groupe MEDICA a engagé un effort particulier sur tous les aspects de formation liés au développement de la bienveillance et bientraitance. Ces formations ont pour objectif d'aider les équipes soignantes à gérer notamment leur stress, les relations avec les résidents ou avec les familles.

Ainsi, outre les différentes formations obligatoires dispensées à l'ensemble du personnel, leur sensibilisation à la prévention d'un tel risque et, de manière plus générale, au respect dû aux résidents et aux patients, une procédure d'alerte interne a été mise en place. Celle-ci vise à informer immédiatement le Directeur d'établissement dès lors que des suspicions de maltraitance surgissent, afin que celui-ci diligente une enquête interne et prenne les mesures appropriées auprès des familles, des services sociaux (notamment la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Médico-sociales) et gère également le risque réputationnel en étroite collaboration avec la Direction Générale du groupe MEDICA. En cas de maltraitance avérée, le Directeur d'établissement, après validation du service juridique, en informe les autorités judiciaires.

c) Infections nosocomiales

Afin de prévenir les risques d'exposition de ses résidents aux infections nosocomiales, le groupe MEDICA a mis en place un ensemble de procédures visant à prévenir le risque infectieux. Ces procédures, qui sont déployées sur l'ensemble des établissements du groupe MEDICA, vont de la recommandation en termes d'hygiène de base (lavage des mains, désinfection) à des mesures spécifiques telles que la conduite à tenir en cas de mise en œuvre des mesures d'isolement afin de limiter les risques de contamination d'autres résidents. Par ailleurs, un enregistrement systématique des infections est assuré en établissement sanitaire, afin d'en assurer la traçabilité. L'analyse de ces fiches est assurée par le Comité de Lutte contre l'Infection Nosocomiale, présent depuis 1988 dans toute structure hospitalière publique ou clinique privée. A ce jour, le groupe MEDICA n'est partie à aucun litige lié à de telles infections.

d) Canicules

L'exposition prolongée à la chaleur ou les épisodes caniculaires comme celui qu'a subi la France durant l'été 2003 peuvent entraîner des risques particulièrement graves pour les personnes dépendantes les plus vulnérables, notamment parmi les personnes âgées. Le groupe MEDICA a mis en place un certain nombre de procédures en conformité avec les dispositions du Plan national canicule. Celles-ci visent, en cas de températures extrêmes, à assurer un rafraîchissement jour et nuit de

ses établissements (courants d'air, brumisateurs, appareils mobiles de rafraîchissement), à veiller à exposer le moins possible les résidents et les patients à la chaleur et à prévenir tout risque de déshydratation.

e) Épidémies et pandémies

Le groupe MEDICA veille particulièrement à limiter l'exposition dans ses établissements aux risques d'épidémie et de pandémie. Dans ce contexte, la Direction Médicale du groupe MEDICA a formalisé un ensemble de recommandations et de Bonnes Pratiques, sous forme d'un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Par ailleurs, l'ensemble des salariés a été informé de la campagne de vaccination gratuite mise en place par l'entreprise tant pour la grippe saisonnière que pour la grippe H1N1. Les autorités sanitaires sont régulièrement informées des mesures mises en place sur chaque établissement.

f) Chute des résidents

Le groupe MEDICA assurant la prise en charge de personnes en état de dépendance, l'ensemble de son personnel est formé aux risques de chute de ses résidents et patients, qui peuvent avoir des conséquences relativement graves sur leur état général de santé, notamment en ce qui concerne les personnes âgées présentes dans ses établissements du secteur EHPAD.

Les chutes sont signalées, répertoriées et la famille du résident ou du patient est informée. Les premiers soins sont immédiatement administrés afin de déterminer la gravité de la chute et décider, le cas échéant, d'un transfert rapide vers un service spécialisé.

g) Déchets médicaux

Le groupe MEDICA a mis en place une procédure type en matière de gestion des déchets de soins contaminés et leur enlèvement des établissements, afin d'assurer la sécurité et la traçabilité de ces déchets. Au sein de chaque résidence, le Directeur d'établissement est responsable de la bonne application des mesures d'élimination de ces objets tranchants ou piquants ou déchets de soins. Ces mesures prévoient notamment la mise au rebut de ceux-ci dans des collecteurs intermédiaires sécurisés, puis dans des conteneurs et locaux spécifiques fermés prévus à cet effet, afin d'éviter toute contamination du personnel ou des patients. L'enlèvement de ces déchets est répertorié dans un bordereau d'enlèvement et assuré par des prestataires de services externes spécialisés dans la manipulation de tels déchets de soins.

6.2.1.2 Gestion des risques informatiques

Pour limiter les risques liés à la perte de données informatiques ou à l'intrusion dans son système d'information contenant des données sensibles, le groupe MEDICA a centralisé et sécurisé l'ensemble des plateformes d'application et d'infrastructures sur un Datacentre de SFR Business Team⁸ qui héberge le cœur du système d'information du groupe MEDICA.

6.2.1.3 Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le groupe MEDICA peut être exposé à certains types de risques financiers : risques de marché (risque de variation de cours), risque de crédit, ou risque de liquidité. La politique de gestion des risques du groupe MEDICA, centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du groupe MEDICA.

⁸ SFR Business Team, opérateur alternatif fixe et mobile sur le marché des entreprises en France, spécialisé dans les solutions entreprises et filiale de Vivendi.

Risque de contrepartie

Le groupe MEDICA n'a pas de concentration importante de risque de contrepartie. Dans le secteur EHPAD, le tarif hébergement est payé d'avance par les résidents, éliminant ainsi le risque de contrepartie. Dans le secteur sanitaire, les prestations annexes (chambre simple, télévision, téléphone, etc.) font l'objet de paiements post-prestations. Concernant les tarifs soin et dépendance dans les secteurs EHPAD et sanitaire, il n'existe pas de risque de contrepartie en pratique car les paiements sont pris en charge par l'Assurance maladie et les départements.

Risque de taux

Le groupe MEDICA a mis en place une politique de couverture visant à se prémunir face à l'évolution des taux d'intérêts. Il a ainsi souscrit 3 couvertures de taux pour un montant nominal de 545 millions d'euros lui permettant d'échanger de l'EURIBOR 3 mois contre un taux fixe moyen de l'ordre de 3,7 %. Ces couvertures permettent au groupe MEDICA de couvrir près de 87 % de ses emprunts bancaires et crédits-bails au 31 décembre 2009. Elles ont été mises en place pour une durée de 5 ans et viennent à échéance en juin 2011. Au-delà de cette date, le groupe MEDICA a souscrit 3 couvertures dites « Cap » lui permettant d'obtenir, si nécessaire, une couverture avec un taux fixe de 6 % jusqu'en juin 2013 pour un montant nominal de 500 millions d'euros.

6.2.1.4 Gestion des situations de crise

Parallèlement aux procédures et politiques mises en place afin de prévenir et de répondre aux risques d'exploitation, une cellule composée du Directeur d'établissement concerné, du Directeur Général et d'un attaché de presse est chargée de prendre en charge un certain nombre de situations considérées comme nécessitant une gestion particulière (incendie ou acte de malveillance avec atteinte à la personne, épisode climatique critique, ou pollution de l'eau notamment) en raison de leur éventuel impact sur les résidents et de leurs effets potentiels sur la réputation et l'image de la Société et du groupe MEDICA. Cette cellule définit les réponses immédiates à mettre en œuvre sur l'établissement concerné et s'attache à mener les actions de communication nécessaires.

6.2.2 Assurances

L'ensemble des filiales de la Société est assuré par des polices conclues au niveau du groupe MEDICA. Afin de bénéficier de garanties étendues, de tarifs compétitifs et dans un souci de rationalisation et de contrôle de couverture des risques et des garanties au sein du groupe MEDICA, le souscripteur des différentes polices d'assurances est la société MEDICA France, les filiales du groupe MEDICA ayant chacune la qualité d'assuré sur l'ensemble des polices d'assurances ainsi souscrites. Les primes y afférentes sont ensuite refacturées annuellement aux filiales par MEDICA France.

6.2.2.1 Politique d'assurance

La politique en matière d'assurance mise en œuvre par le groupe MEDICA vise la protection du patrimoine et des responsabilités encourues. Le groupe MEDICA inscrit notamment la souscription de ses assurances dans le respect de la réglementation relative à la sécurité des établissements recevant du public. La politique assurance de la Société prend notamment en compte les impératifs suivants :

- identification et quantification des risques les plus importants en termes d'exposition et de capitaux assurés ;
- souscription des couvertures d'assurances à hauteur des sinistres raisonnablement escomptables dont les montants résultent de l'estimation des risques faite en collaboration avec les services internes, le courtier du groupe MEDICA et les services ingénierie des assureurs ;
- vérification de la solvabilité des assureurs.

Les principes de souscription exposés précédemment et les garanties décrites ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne peuvent être retenus comme étant permanents du fait des modifications rendues nécessaires tant sur les risques à garantir que sur le niveau des garanties souscrites elles-mêmes, qui sont susceptibles d'être modifiées à tout moment du fait des contraintes des marchés d'assurances et/ou de tout arbitrage éventuel du groupe MEDICA.

Le mode de couverture global peut également varier compte tenu du grand nombre de sites, mais également compte tenu des localisations, des spécificités de chaque site, ou encore en fonction de la nature des activités exercées (secteur sanitaire, secteur EHPAD). Dans le respect des objectifs indiqués précédemment et sous réserve des contraintes liées aux marchés d'assurances, le niveau des couvertures d'assurances retenu vise à fournir les capacités financières permettant une couverture significative des sinistres d'intensité raisonnablement estimée quant à leur montant et leur probabilité.

Le groupe MEDICA, qui ne possède ni filiale d'assurance, ni de réassurance, a opté pour des solutions classiques d'auto-assurance, négociées avec son courtier en assurance et les assureurs concernés. L'essentiel de l'auto-assurance concerne les programmes assurance multirisques et la responsabilité civile générale et professionnelle. Cette auto-assurance vise à déterminer le niveau des franchises pouvant être raisonnablement supportées par le groupe MEDICA en vue d'optimiser le coût global pour le groupe MEDICA en fonction de la probabilité de survenance des sinistres et de ce que peut supporter chaque établissement sans mettre en danger la continuité de son activité.

6.2.2.2 Les couvertures d'assurances

Les couvertures d'assurance multirisques professionnels et responsabilité civile générale et professionnelle représentent l'essentiel des primes payées en raison de leur importance stratégique pour la Société en termes de capitaux assurés et de risque.

Le groupe MEDICA considère que les garanties souscrites sont comparables à celles d'entités de taille et d'activité similaires.
Assurance multirisque

Les principales franchises applicables à la police d'assurance multirisques ont été fixées à 3 500 euros par sinistre en cas de dommages matériels et, en ce qui concerne les pertes d'exploitation, à 3 jours avec un minimum équivalent à 3 500 euros.

La limitation contractuelle d'indemnité par établissement et par sinistre est de 19 500 000 euros.

Responsabilité civile générale et professionnelle

La franchise en cas de sinistre est fixée à 3 500 euros pour tous dommages matériels et immatériels. Il n'est fait application d'aucune franchise en cas de dommages corporels.

Autres assurances

Le groupe MEDICA considère que les autres couvertures d'assurances, notamment celles afférentes à la flotte automobile ou à la responsabilité des mandataires sociaux sont conformes aux standards de garanties et capacités de couvertures permises par les marchés d'assurances.

Les établissements du groupe MEDICA situés en Italie sont quant à eux couverts par des polices d'assurance propres conclues localement auprès d'assureurs italiens et fournissant des garanties que le groupe estime conformes aux standards du marché.

7• RESULTATS SOCIAUX DE LA SOCIETE MEDICA S.A.

7.1 MEDICA SA – COMPTES SOCIAUX

MEDICA SA Eléments (en millions d'euros)	2008	2009
Chiffre d'affaires	1,3	1,2
Résultat d'exploitation	1,8	-0,3
Résultat courant avant impôt	-34,0	-38,2
Résultat net	-24,0	-26,0
Capitaux propres	43,3	19,5

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation des charges d'exploitation courante, engagées par la MEDICA SA, en sa qualité de holding opérationnelle, et en vertu d'un contrat d'assistance technique signé en date du 09 août 2006 entre la MEDICA SA et Médica France SA.

Les compétences administratives et opérationnelles apportées par MEDICA SA sont notamment les suivantes : détermination de la stratégie, coordination du développement, prise en charge de la communication, grandes orientations comptables et financières, relations avec les banques, développement marketing, croissance externe, management de la société, coordination des recrutements portant sur des postes importants.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation concernent essentiellement les charges engagées dans le cadre du contrat d'assistance technique : salaires des dirigeants, honoraires commissariat aux comptes, honoraires techniques.

Charges financières

Les charges financières correspondent pour 36,2 millions d'euros (contre 41,3 millions d'euros en 2008) aux intérêts de l'emprunt obligataire convertible émis en août 2006, et aux intérêts des emprunts souscrits par MEDICA SA dans le cadre de l'emprunt syndiqué. Par ailleurs, la société MEDICA SA a souscrit un contrat de swap de taux d'un montant nominal de 250,0 millions d'euros lui permettant d'échanger un taux variable d'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 3,53% avec une échéance juin 2011. Dans ce cadre et compte tenu de l'évolution des taux variables en 2009, la société a versé 5,5 millions d'euros contre 2,1 millions d'euros en 2008.

Impôts sur les bénéfiques

MEDICA SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle - même et ses filiales, en application de l'article 223 A et 223 L, 6-d du c.G.L., à compter du 1er Janvier 2007 pour les filiales. Ce nouveau périmètre d'intégration a placé la société MEDICA en qualité de nouvelle tête de groupe. Il prend en compte toutes les sociétés qui appartenaient au périmètre de la société mère S.F.M., ainsi que d'autres sociétés du groupe dont les critères d'exigibilité au régime ont été réunis.

La centralisation des impôts sur la société MEDICA ne devant ni léser, ni avantager les filiales, les conventions d'intégration fiscale sont rédigées de sorte que la filiale se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

En conséquence, les conventions d'intégration fiscale ne prévoient pas de redistribution de l'économie d'impôt envers les filiales membres du groupe. Compte tenu de la situation déficitaire du groupe et de l'absence de redistribution de l'économie d'impôt, la société MEDICA a comptabilisé au titre de l'exercice 2009 un profit d'intégration fiscale d'un montant de 14,3 millions d'euros.

Capitaux propres

La société MEDICA a procédé au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, à plusieurs opérations juridiques successives.

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 9 Novembre 2009 a procédé à une réduction de capital d'une somme de 105,2 millions d'euros, effectuée par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la société. Le capital social alors fixé à 116,6 millions d'euros a ainsi été ramené à la somme de 11,3 millions d'euros.

7.2 DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'ÉGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHEANCE

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des de l'exercice clos, le solde des dettes de la Société MEDICA S.A. à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Dettes fournisseurs (en euros)	Total dette fournisseur au 31/12/2009	Hors échéances	Dettes échues à la clôture	Total Dettes non échues	Dont échéances à - de 30j	Dont échéances entre 30 et 60j	Dont échéances à 60j
Fournisseurs d'exploitation	1 200 744	0	0	1 200 744	492 187	52 640	655 917
Fournisseurs d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs Groupe	0	0	0	0	0	0	0
Total des collectifs Fournisseurs	1 200 744	0	0	1 200 744	492 187	52 640	655 917
Fournisseurs factures non parvenues	2 198 194	2 198 194					
TOTAL DETTE FOURNISSEURS AU 31/12/2009	3 398 938	2 198 194	0	1 200 744	492 187	52 640	655 917

7.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDICA S.A.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de 25 973 906 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	25 973 906 euros
Par prélèvement sur le compte « autres réserves », pour	25 973 906 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 513 322,00 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

7.4 PRINCIPALE FILIALE OPÉRATIONNELLE : MEDICA FRANCE S.A.

MEDICA France SA Éléments (en millions d'euros)	2008	2009
Chiffre d'affaires	225,7	273,6
Résultat d'exploitation	21,1	26,6
Résultat courant avant impôt	28,3	17,9
Résultat net	21,7	9,2
Capitaux propres	110,7	120,8

Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 273,6 millions d'euros contre 225,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 21,3%.

Cette progression est liée à :

- la prise en compte sur l'exercice 2009 du chiffre d'affaire relatif aux 12 sociétés qui ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de MEDICA France au 31 décembre 2008, par voie de dissolution sans liquidation ;
- l'augmentation du taux d'occupation, notamment du fait de la montée en charge en 2009 des établissements ouverts en 2008, notamment le nouvel établissement La Résidence les Cèdres à Villemomble (93) ;
- l'augmentation des tarifs moyens notamment sur le secteur EHPAD ;
- l'augmentation des dotations soins lié au renouvellement des nouvelles conventions de 2ème génération ainsi qu'à l'intégration des dispositifs médicaux sur l'année entière.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 26,6 millions d'euros contre 21,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,2%.

Résultat courant avant impôt

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -8,9 millions d'euros (6,9 millions d'euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 17,9 millions d'euros contre 28,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -36,8%. En effet, le résultat financier de l'exercice 2008 s'expliquait essentiellement par les distributions de dividendes des filiales, prélevées sur les réserves constituées lors des exercices antérieurs. Au cours de l'exercice 2009, les distributions au profit de la SA MEDICA France ont été prélevées uniquement sur les résultats de l'année N-1. En outre, les charges financières ont diminué, avec la baisse des taux d'intérêt.

Résultat net

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -1,4 million d'euros contre -0,7 million d'euros pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 1,4 million d'euros contre 1,0 million d'euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 6,0 millions d'euros contre 4,9 millions d'euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se solde par un bénéfice de 9,2 millions d'euros contre un bénéfice de 21,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -57,3%.

7.5 PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTRÔLE PAR LE GROUPE MEDICA

Date de la prise de participation	Sociétés	% de participation acquis au cours de l'exercice	% de participation total à la clôture de l'exercice
2 Juillet 2009	SARL B2L	100,0%	100,0 % MEDICA France
2 Juillet 2009	SAS MT Santé	10,0%	100,0 % MEDICA France
13 Juillet 2009	SAS DLS Gestion	19,3%	96,7% MEDICA France

8• RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2009

8.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

8.1.1 Répartition du Capital Social et des droits de vote de la Société MEDICA au 31/12/2009

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société MEDICA est divisé en 7 286 040 actions de 1,55756 euro de nominal chacune.

Chaque action donne droit à une voix au sein des assemblées générales d'actionnaires.

Le tableau ci-après en présente la répartition :

Actionnaires	Capital social existant			
	Nombre d'actions	Actions ordinaires % en capital et droit de vote	Nombre d'actions	Actions de préférence % en capital et droit de vote
TBU3 International ¹	1 384 262	75,9%	4 990 426	91,4%
J. Baillet	223 111	12,2%	208 446	3,8%
C. Jeandel	137 550	7,5%	127 200	2,3%
Société civile d'investissement du groupe MEDICA ²	40 625	2,2%	39 375	0,7%
Société civile d'investissement du groupe MEDICA II ²	6 750	0,4%	1 875	0%
FCPE groupe MEDICA France	6 001	0,3%	1 667	0%
Entités ICG (Intermediate Capital Group) ³	25 000	1,4%	93 750	1,7%
Autres	2	0,1%	0	0%
TOTAL	1 823 301	100%	5 462 739	100%

1 TBU 3 International SA : société détenue par des fonds et véhicules conseillés par BC Partners. BC Partners est une société de capital-investissement internationale présente à Londres, Paris, Milan, Hambourg, Genève et New-York.

2 Ces sociétés civiles d'Investissement ont pour objet la prise d'une participation au sein de MEDICA, elles regroupent certains cadres de direction.

3 Les Entités ICG qui détiennent les actions sont trois véhicules conseillés par ICG Plc (société cotée à Londres sur le FTSE 250).

8.1.2 Participation des salariés au capital social

Le Fonds Commun de Placement du Groupe MEDICA France, détient 7 668 actions de la Société MEDICA au 31 décembre 2009. Les informations concernant les participations et le Plan d'Épargne Groupe sont détaillés au paragraphe 5.3 du présent rapport.

8.1.3 Autres titres donnant accès au capital

Le 9 août 2006, le groupe MEDICA a émis un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal de 174 813 968 euros venant à échéance le 30 juin 2019 (les « OCA »), représenté par 10 925 873 OCA, d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Les OCA ont été entièrement souscrites et libérées à leur date d'émission et portent intérêts au taux annuel de 10 % jusqu'à leur date de remboursement ou de conversion.

Au 31 décembre 2009, la répartition de la détention des OCA était la suivante :

Titulaires	Nombre	OCA	%
J. Bailet	228 506		2,1%
C. Jeandel	137 750		1,3%
Société civile d'investissement du Groupe MEDICA	45 000		0,4%
Fonds conseillés par BC Partners	10 320 867		94,5%
Fonds ICG (Intermediate Capital Group)	193 750		1,8%
TOTAL	10 925 873		100%

Les Actions de Préférence et OCA ont été converties en actions ordinaires lors de l'introduction en bourse.

8.2 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Cette mention n'est pas applicable au titre de l'exercice 2009.

8.3 AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

Cette mention n'est pas applicable au titre de l'exercice 2009.

8.4 INDICATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Cette mention n'est pas applicable au titre de l'exercice 2009.

8.5 RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Aucune opération sur les titres de la Société n'a été opérée par les dirigeants de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

8.6 OPÉRATIONS DE RACHAT D' ACTIONS

Aucun contrat de liquidité relatif aux actions de la Société n'a été conclu au titre de l'exercice 2009.

8.7 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (SUIVANT L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

Cette mention n'est pas applicable au titre de l'exercice 2009.

Cependant et pour une information complète, nous vous précisons, à la date de l'établissement du présent rapport, les informations suivantes :

- La répartition du capital est décrite au paragraphe « 3.2 Répartition du capital social et des droits de vote de la Société MEDICA » ;
- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Il n'existe pas à la connaissance de la Société de pacte d'actionnaires ;
- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôles particuliers ;
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales ;
- Il n'existe pas d'accords prévoyant d'indemnités pour les dirigeants en cas de cessation ou changement de fonctions dans le cadre d'une offre publique.

9• REMUNERATIONS VERSEES ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET JETONS DE PRESENCE AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

9.1 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES

en euros	Exercice 2009 12 mois		Exercice 2008 12 mois	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération Fixe				
J. Bailet	200 000	200 000	200 000	200 000
C. Jeandel	170 000	170 000	170 000	170 000
Rémunération variable				
J. Bailet	115 000	115 000	115 000	115 000
C. Jeandel	100 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération exceptionnelle				
J. Bailet	-	-	-	-
C. Jeandel	-	-	-	-
Jetons de présence				
J. Bailet	-	-	-	-
C. Jeandel	-	-	-	-
Avantages en nature⁹				
J. Bailet	3 223,08	3 223,08	3 223,08	3 223,08
C. Jeandel	2 272,20	2 272,20	2 272,20	2 272,20
TOTAL				
J. Bailet	318 223,08	318 223,08	318 223,08	318 223,08
C. Jeandel	272 272,20	272 272,20	272 272,20	272 272,20

⁹ Monsieur Jacques Bailet et Madame Christine Jeandel ont bénéficié, dans le cadre de leur contrat de travail, d'un véhicule de fonction.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
J. Baillet	Oui ¹⁰			Non	Oui		Oui	
Début de mandat								
9 novembre 2009								
Fin de mandat								
Assemblée générale se prononçant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012								

9.2 JETONS DE PRÉSENCE

La Société n'a versé aucun jeton de présence au titre de l'exercice 2009.

10 • MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Constantin Associés
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114 rue Marius AUFAN 92300 Levallois Perret
Nommé statutairement le 9 août 2006, jusqu'au 31 décembre 2012
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

M. Patrick GRIMAUD
17 rue du Sergent Bauchat 75012 Paris
Nommé statutairement, mandat renouvelé le 27 juin 2005, jusqu'au 31 décembre 2010
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

M. Jean LEBIT
18 avenue du 8 mai 1945 95200 Sarcelles
Nommé statutairement le 9 août 2006, jusqu'au 31 décembre 2012
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

M. Jean-Luc Besson
17 rue du Sergent Bauchat 75012 Paris
Nommé statutairement, mandat renouvelé le 27 juin 2005, jusqu'au 31 décembre 2010
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

¹⁰ Le contrat de Monsieur Jacques Baillet est suspendu à compter du 10 février 2010 pendant toute la durée de son mandat d'administrateur

11• AUTRES INFORMATIONS

11.1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES VISES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et autorisés par votre Conseil d'administration durant l'exercice écoulé.

La liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes.

11.2 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.

Au présent rapport est annexé (annexe 1), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Fait à ISSY LES MOULINEAUX

Le 29 mars 2010,

Le Conseil d'administration

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté durée de l'exercice	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 20 mois	31/12/2006 4 mois	31/12/2005 12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social	11 348 478	116 576 640	116 576 640	44 640	44 640
Nombre d'actions	7 286 040	7 286 040	7 286 040	2 790	2 790
Opérations et résultats					
Chiffres d'affaires hors taxes	1 191 140	1 330 001	1 749 114		
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	(38 117 826)	(35 857 205)	(59 196 756)	(3 113)	(12 085)
Impôts sur les bénéfices	(14 362 132)	(12 055 092)	(9 890 225)		
Dot. amortissements et provisions	2 218 213	208 155	5 089 170	609	2 295
Résultat net	(25 973 906)	(24 010 268)	(54 395 701)	(3 722)	(14 380)
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation avant dot. amortissements, provisions	(3)	(3)	(7)	(1)	(4)
Résultat après impôt, participation dot. amortissements, provisions	(4)	(3)	(7)	(1)	(5)
Personnel					
Effectif moyen des salariés	2	2	2		
Masse salariale	590 495	590 495	957 642		
Somme versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	227 320	224 355	371 346		

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114, rue Marius AUFAN
92300 – LEVALLOIS-PERRET

Patrick GRIMAUD
17, rue du Sergent Bauchat
75012 - PARIS

MEDICA

Société Anonyme
39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDICA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe aux états financiers ci-après :

- la note 3 sur les événements postérieurs présentant les conséquences de la réalisation effective de l'introduction en bourse engagée en décembre 2009 et intervenue en février 2010, sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2009.
- la note 4.2 décrivant l'incidence qu'aurait la correction de l'erreur relative à la détermination des intérêts financiers du prêt syndiqué sur les comptes consolidés clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007.
- la note 4.3.1 présentant l'évolution du référentiel IFRS et notamment l'impact des nouvelles normes applicables en 2009 sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 4.4 « Utilisations d'estimations et d'hypothèses » des notes aux états financiers consolidés, la Direction de votre Groupe est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui peuvent affecter la

valeur comptable de certains éléments figurant dans les états financiers. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2009, nous avons considéré que les écarts d'acquisition et les autorisations d'exploitation ainsi que les passifs financiers sont sujets à des estimations comptables significatives.

- Votre société apprécie la valeur des écarts d'acquisition et des autorisations d'exploitation, inscrits en immobilisations incorporelles, selon les modalités décrites en partie 4 « règles et méthodes comptables », note 4.11 des notes annexes aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre société évalue et comptabilise les passifs financiers selon les modalités décrites en partie 4 « règles et méthodes comptables », note 4.12.2. des notes annexes aux états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces évaluations et à revoir les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Paris, le 22 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES
Jean Paul SEURET

Patrick GRIMAUD

MEDICA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

	Pages
Etats financiers consolidés IFRS au 31 décembre 2009	
Compte de Résultat consolidé	63
Tableau de l'état du résultat global	63
Bilan consolidé	64
Tableau consolidé des flux de trésorerie	65
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	66
Notes annexes aux états financiers consolidés	67

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	2009	2008*	2007* 20 mois	2007* 12 mois
Chiffre d'affaires		480 727	448 814	557 628	384 700
Achats consommés		(22 783)	(20 445)	(26 047)	(18 452)
Charges externes	28	(129 203)	(121 577)	(154 291)	(105 990)
Impôts et taxes		(30 295)	(27 650)	(36 531)	(25 504)
Charges de personnel	29	(214 009)	(201 790)	(244 187)	(168 084)
Autres charges d'exploitation	30	(596)	(579)	(749)	(385)
Autres produits d'exploitation	30	774	1 567	1 239	662
Excédent Brut d'Exploitation		84 615	78 341	97 062	66 947
Dotations aux amortissements	31	(18 830)	(17 227)	(21 828)	(15 072)
Dotations aux dépréciations et provisions	31	(1 698)	(530)	(6 086)	(4 595)
Résultat opérationnel courant		64 087	60 583	69 149	47 281
Résultat sur cession de participations consolidées		8	-	-	-
Charges opérationnelles	32	(19 643)	(3 205)	(17 681)	(14 207)
Produits opérationnels	32	13 312	297	15 214	12 379
Résultat opérationnel		57 764	57 676	66 681	45 453
Charges financières		(81 300)	(94 716)	(88 340)	(62 931)
Produits financiers		624	4 814	12 478	7 831
Résultat financier	33	(80 676)	(89 902)	(75 862)	(55 100)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(423)	(144)	(39)	0
Résultat avant impôt		(23 334)	(32 371)	(9 220)	(9 647)
Charge ou produit d'impôt	34	10 365	9 980	4 321	4 077
Résultat net total		(12 969)	(22 391)	(4 899)	(5 570)
Part du groupe	35	(13 363)	(22 688)	(5 248)	(5 907)
Part des minoritaires		394	297	349	337
Nombre d'actions moyen	35	7 286 040	7 286 040	7 286 040	7 286 040
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	35	(1,83)	(3,11)	(0,72)	(0,81)
Résultat net dilué part du groupe consolidé par action (en euros)	35	(0,83)	(1,41)	(0,33)	(0,37)

TABLEAU DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	2009	2008*	2007* 20 mois	2007* 12 mois
Résultat net total	(12 969)	(22 391)	(4 899)	(5 570)
Autres éléments du résultat global :				
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(4 172)			
Composante capitaux propres des emprunts obligataires				
Impôts différés gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 391			
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2 781)	0	0	0
Résultat global de l'exercice	(15 750)	(22 391)	(4 899)	(5 570)
Dont part groupe	(16 144)	(22 688)	(5 248)	(5 907)
Dont intérêts minoritaires	394	297	349	337

* comptes corrigés (cf. note 4.2)

BILAN CONSOLIDÉ

En milliers d'euros	Notes	2009	2008*	2007*
ACTIF				
Ecart d'acquisition	8	353 122	349 836	332 765
Immobilisations incorporelles	9	483 059	482 519	458 970
Immobilisations corporelles	11	294 325	294 951	260 684
Titres mis en équivalence	24	0	131	0
Autres actifs financiers	13	17 389	14 478	14 532
Actifs disponibles à la vente	12	1 718	1 697	1 952
Impôts différés	23	1 141	561	872
Instruments financiers dérivés	17	1 054	0	0
Total Actifs non courants		1 151 808	1 144 173	1 069 776
Stocks et en-cours		1 915	1 624	1 373
Créances clients	14 et 15	29 927	35 948	28 968
Créances d'impôt	16	1 631	1 864	10 573
Autres débiteurs	14	12 728	12 967	25 955
Autres actifs courants	14	6 725	8 797	6 629
Instruments financiers dérivés	17	0	0	11 022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	38 546	23 974	25 867
Total Actifs courants		91 472	85 174	110 386
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	19	11 244	0	0
TOTAL ACTIF		1 254 524	1 229 347	1 180 162

En milliers d'euros	Notes	2009	2008*	2007*
PASSIF				
Capital	20	11 348	116 577	116 577
Primes liées au capital		0	0	0
Autres réserves		0	0	0
Résultat groupe		(13 363)	(22 688)	(5 248)
Réserves de consolidation		124 266	44 507	49 757
Total Capitaux propres, part du groupe		122 252	138 396	161 085
Résultat hors groupe		394	297	337
Réserves minoritaires		2 921	5 829	5 562
Total des capitaux propres		125 567	144 521	166 983
Passifs financiers	25	393 621	721 146	666 494
Engagements envers le personnel	21	4 674	4 308	3 441
Titres mis en équivalence	24	292	0	0
Autres provisions	22	8 534	8 619	7 611
Impôts différés	23	191 540	204 141	208 366
Instruments financiers dérivés	17	18 889	0	0
Autres passifs non courants	24	23 061	30 355	34 728
Total Passifs non courants		640 612	968 570	920 640
Passifs financiers	25	393 531	16 977	14 180
Engagements envers le personnel	21	987	746	684
Fournisseurs	26	36 607	36 993	33 947
Autres créditeurs	26	56 145	46 029	41 280
Dettes d'impôt		1 075	1 346	2 447
Instruments financiers dérivés	17	0	14 165	0
Autres passifs courants		0	0	0
Total Passifs courants		488 345	116 256	92 538
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		0	0	0
TOTAL PASSIF		1 254 524	1 229 347	1 180 162

* comptes corrigés (cf. note 4.2)

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	Notes	2009	2008*	2007* 20 mois	2007* 12 mois
Résultat net total consolidé		(12 969)	(22 391)	(4 899)	(5 570)
Elim. du résultat des mises en équivalence		423	144	39	0
Elim. des amortissements et provisions	31	18 486	18 712	25 527	17 009
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		(394)	25 501	(5 853)	(4 192)
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		1 098	(129)	1 280	1 285
Marge brute d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		6 643	21 837	16 094	8 532
Elim. de la charge (produit) d'impôt	34	(10 365)	(9 980)	(4 321)	(4 077)
Elim. du coût de l'endettement financier net		80 449	67 120	82 815	59 497
Marge brute d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		76 727	78 978	94 588	63 951
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	40	14 483	14 633	(13 840)	(3 542)
Impôts payés		(1 370)	5 954	(17 368)	(13 470)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		89 840	99 565	63 380	46 939
Incidence des variations de périmètre	6	(9 451)	(42 208)	(442 191)	(31 130)
Acquisition d'immobilisations corporelles	40	(33 836)	(38 372)	(31 559)	(26 702)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	40	(1 260)	(5 788)	(2 627)	(222)
Acquisition d'actifs financiers		(21)	(52)	(2 000)	(639)
Variation des prêts et avances consentis		(3 063)	137	(2 571)	(2 087)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		12 392	297	11 704	10 713
Cession d'actifs financiers		0	0	510	2
Dividendes reçus		0	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(35 239)	(85 986)	(468 733)	(50 065)
Augmentation de capital		0	0	116 593	44
Emission d'emprunts		11 398	47 476	711 579	95 000
Remboursement d'emprunts		(15 146)	(20 835)	(344 245)	(47 807)
Intérêts financiers nets versés		(37 974)	(42 583)	(54 397)	(37 252)
Dividendes versés aux actionnaires du groupe		0	0	0	0
Dividendes versés aux minoritaires		(112)	(153)	(25)	(25)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(41 834)	(16 095)	429 505	9 960
Incidence des changements de principes comptables		0	0	0	0
Variation de la trésorerie		12 767	(2 516)	24 152	6 834
Trésorerie d'ouverture		21 636	24 152	0	17 316
Trésorerie de clôture	18	34 403	21 636	24 152	24 152
Variation de la trésorerie		12 767	(2 516)	24 152	6 834

* comptes corrigés (cf. note 4.2)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	TOTAL	Part Groupe	Part Minoritaires
Capitaux propres ouverture							
Augmentation de capital	116 549				116 549	116 549	
Réduction de capital	(17)		17				
Résultat de l'exercice				(7 203)	(7 203)	(7 552)	349
Dividendes versés aux minoritaires			(25)		(25)		(25)
Variations de périmètre	45		5 525		5 569	39	5 531
Composante capitaux propres des dettes			49 734		49 734	49 734	
Autres variations			55		55	11	44
Capitaux propres 31/12/2007 publiés	116 577	0	55 306	(7 203)	164 679	158 781	5 899
Effet de la correction du calcul du taux d'intérêt du prêt syndiqué (cf. note 4.2)				2 304	2 304	2 304	
Capitaux propres 31/12/2007 corrigés	116 577	0	55 306	(4 899)	166 983	161 085	5 899

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	TOTAL	Part Groupe	Part Minoritaires
Capitaux propres 31/12/2007 publiés							
116 577	0	55 306	(7 203)	164 679	158 781	5 899	
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Affectation du résultat de la période précédente			(7 203)	7 203			
Résultat de l'exercice				(10 019)	(10 019)	(10 316)	297
Dividendes versés aux minoritaires			(153)		(153)		(153)
Variations de périmètre			82		82		82
Composante capitaux propres des dettes							
Autres variations							
Capitaux propres 31/12/2008 publiés	116 577	0	48 033	(10 019)	154 591	148 465	6 126
Effet de la correction du calcul du taux d'intérêt du prêt syndiqué (cf. note 4.2)			2 304	(12 372)	(10 068)	(10 068)	
Capitaux propres 31/12/2008 corrigés	116 577	0	50 337	(22 391)	144 521	138 396	6 126
Augmentation, réduction du capital ⁽¹⁾	(105 228)		105 228				
Affectation du résultat de l'exercice précédent			(22 391)	22 391			
Résultat de l'exercice				(12 969)	(12 969)	(13 363)	394
Dividendes versés aux minoritaires			(113)		(113)		(113)
Variations de périmètre ⁽²⁾			(3 092)		(3 092)		(3 092)
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾			(2 781)		(2 781)	(2 781)	
Autres variations							
Capitaux propres 31/12/2009	11 348	0	127 188	(12 969)	125 567	122 252	3 315

(1) Reconstitution des capitaux propres par voie de réduction de capital d'un montant de 105 228 162 euros.

(2) Acquisition de la société B2L lui permettant de détenir indirectement 100% de la clinique du Val des Cygnes à Labarthe sur Lèze.

(3) Part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Informations générales	68
2.	Faits marquants de l'exercice	69
3.	Evènements postérieurs à la clôture	70
4.	Règles et méthodes comptables	72
5.	Gestion du risque financier	87
6.	Périmètre de consolidation	88
7.	Secteurs opérationnels	90
8.	Ecart d'acquisition	90
9.	Immobilisations incorporelles	91
10.	Tests de dépréciations périodiques	91
11.	Immobilisations corporelles	92
12.	Actifs disponibles à la vente	92
13.	Autres actifs financiers	92
14.	Clients, autres débiteurs et autres actifs courants	93
15.	Créances clients par échéance	94
16.	Créances d'impôt	94
17.	Instruments financiers dérivés	94
18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	95
19.	Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	95
20.	Capital social	96
21.	Engagements de retraite et avantages similaires	96
22.	Autres provisions	97
23.	Impôts différés	98
24.	Autres passifs non courants	99
25.	Passifs financiers	99
26.	Fournisseurs et autres créditeurs	102
27.	Analyse des actifs et passifs financiers	103
28.	Charges externes	103
29.	Charges de personnel	104
30.	Autres produits et charges d'exploitation	104
31.	Dotations nettes aux amortissements et provisions	105
32.	Produits et Charges opérationnels	106
33.	Résultat financier	106
34.	Charge d'impôt sur le résultat	107
35.	Résultat net par action	108
36.	Dividendes par action	109
37.	Actifs et passifs éventuels	109
38.	Engagements hors bilan	109
39.	Transactions avec les parties liées	110
40.	Principaux postes du Tableau de Flux de Trésorerie	110
41.	Périmètre et méthodes de consolidation	111
42.	Honoraires des commissaires aux comptes	113

1 • INFORMATIONS GÉNÉRALES

En août 2006, plusieurs fonds d'investissement conseillés par BC Partners ont acquis, par l'intermédiaire de TBU 3 International, 87,7% de la société holding MEDICA (ex-OBO1). Cette dernière détient 100% du capital et des droits de vote de la Société Financière MEDICA « S.F.M. » (ex-MEDICA SA), société mère du groupe MEDICA.

La société MEDICA a eu un exercice commençant le 1er mai 2006 et s'achevant le 31 décembre 2007, de ce fait elle a établi pour la première fois des comptes consolidés statutaires au 31 décembre 2007. Le sous-groupe SFM a été consolidé à compter du 1er juillet 2006. Ainsi, le compte de résultat 2007 du groupe MEDICA faisait apparaître 20 mois d'activité pour la maison mère et 18 mois d'activité pour les filiales du sous-groupe SFM.

Le deuxième exercice consolidé du groupe MEDICA a commencé le 1er janvier 2008 et s'est achevé le 31 décembre 2008. Aussi, afin de faciliter la comparabilité de l'exercice 2008 avec l'année 2007, nous présentons un exercice « 2007 12 mois » correspondant aux 12 mois d'activité du groupe MEDICA s'échelonnant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007.

L'écart de première consolidation dégagé lors de l'acquisition de SFM par MEDICA, a été calculé sur la base des capitaux propres du sous-groupe SFM au 30 juin 2006, résultat compris, après annulation des écarts d'acquisition historiques.

MEDICA (« la Société ») et ses filiales (« le groupe MEDICA») sont spécialisées dans les structures d'accueil et de soins médicalisés pour personnes dépendantes de tous âges. Le groupe intervient sur deux secteurs d'activité :

- Le secteur EHPAD, en France et Italie : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, établissements pour personnes âgées et Résidences Services, assurant la prise en charge de la dépendance pérenne et ;
- Le secteur Sanitaire : établissements médicalisés prenant en charge la dépendance temporaire par l'offre de soins de suite et de réadaptation (SSR), ce qui inclut les soins de suite et les soins de médecine physique et de réadaptation (MPR), et d'établissements spécialisés dans le domaine psychiatrique.

Le groupe MEDICA est présent en France et en Italie. Il exploite 93 EHPAD (7 636 lits) et 37 établissements sanitaires (2 317 lits) en France, offrant une capacité d'accueil de 9 953 lits. Il est également présent sur le marché italien, par l'intermédiaire du sous-groupe Aetas, avec l'exploitation de 18 établissements (1 428 lits) au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009 la capacité d'accueil totale du groupe MEDICA s'élève à 11 381 lits répartis dans 148 établissements en France et en Italie.

L'assemblée générale extraordinaire de la société du 9 novembre 2009 a décidé la transformation de MEDICA en société anonyme à Conseil d'administration.

MEDICA SA est le holding du groupe MEDICA. Il est domicilié en France, son siège social est « Le Diderot » situé au 39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué à Issy Les Moulineaux, 92130.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 29 mars 2010. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2• FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

LANCEMENT DU PROCESSUS D'ADMISSION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AUX NÉGOCIATIONS SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société avait l'intention de lever environ 275 millions d'euros dont le produit était destiné à lui donner les moyens de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, en remboursant une partie de sa dette, et en contribuant ainsi à améliorer sa flexibilité financière.

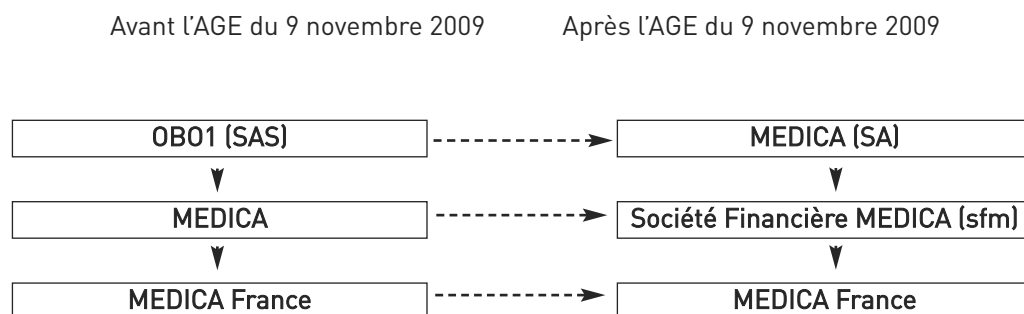
Dans cette perspective, les actionnaires de la Société MEDICA ont du préalablement statuer sur les dispositions suivantes :

RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES, TRANSFORMATION EN SOCIÉTÉ ANONYME ET CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Après avoir constaté que la perte de l'exercice avait eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 octobre 2009 s'est prononcée sur la continuation de la Société et a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Par assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009, il a par conséquent été décidé la reconstitution des capitaux propres par voie de réduction de capital d'un montant de 105.228.162 euros. Le capital social alors fixé à 116.576.640 euros, a ainsi été ramené à la somme de 11.348.478 euros, par réduction de la valeur nominale. Le nombre d'actions composant le capital social est demeuré inchangé. Au cours de cette même assemblée, il a ensuite été décidé la transformation de la Société, alors sous forme de société par actions simplifiée, en société anonyme à Conseil d'administration.

Corrélativement la société MEDICA, société contrôlée par la Société OBO1, a modifié sa dénomination sociale pour devenir « Société Financière Médica - SFM ». A la suite du changement de dénomination de cette filiale, les actionnaires ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société OBO1 pour devenir « MEDICA ».



NOMINATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Monsieur Jacques Baillet, Président de la Société OBO1, est alors nommé par le Conseil d'administration de MEDICA, Président Directeur Général de la Société. Madame Christine JEANDEL est concomitamment désignée aux fonctions de Directeur Général Délégué.

AMÉNAGEMENT DE LA DETTE SYNDIQUÉE ET NOUVELLE LIGNE DE FINANCEMENT ACQUISITION

Le groupe MEDICA a prévu dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris de mettre en œuvre les clauses contenues dans sa documentation relative à l'emprunt syndiqué, à savoir le

Contrat de Crédits Senior et la Convention de Subordination au crédit senior, afin d'adapter sa structure financière au statut de société cotée et à sa stratégie de développement. Le groupe MEDICA a adressé à l'Agent du Contrat de Crédit Senior une lettre de demande de consentements et d'amendements en date du 20 octobre 2009, afin de solliciter l'accord des prêteurs senior sur certaines modifications proposées au titre de la documentation existante. Les termes de cette lettre de demande de consentements ayant reçu l'accord des prêteurs senior le 5 novembre 2009, les termes de cette lettre valent avenant au Contrat de Crédit Senior, et un avenant à la Convention de Subordination a été conclu entre toutes les parties. Il est toutefois précisé que l'ensemble de ces modifications ne devait entrer en vigueur qu'à compter de la date de réalisation effective d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris.

Le groupe MEDICA a conclu le 9 novembre 2009 une nouvelle ligne de financement d'acquisitions avec BNP Paribas, Credit Suisse International et The Royal Bank of Scotland, Calyon et HSBC pour un montant total en principal de 80 millions d'euros (« ACF2 »). Cette ligne ACF2 ne pouvait être utilisée qu'à compter de l'admission effective des actions de la Société sur le marché Euronext Paris.

DÉPÔT DU DOCUMENT DE BASE AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS, « AMF »

Le 9 décembre 2009, la Société MEDICA a déposé son document de base à l'Autorité des Marchés Financiers, enregistré sous le numéro I.09-092, en vue de l'admission de ses titres sur le marché réglementé Euronext Paris. L'enregistrement du document de base a constitué une étape déterminante dans le cadre du projet d'introduction en bourse.

DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2009, le groupe MEDICA a poursuivi une dynamique de croissance maîtrisée en favorisant le développement de son activité par une implantation géographique ciblée, fondée notamment sur les besoins démographiques des secteurs, associée à une politique commerciale active fondée sur le yield management. Ainsi, en 2009, le groupe MEDICA a procédé notamment à l'ouverture de 3 EHPAD avec 116 lits sur la commune de VILLEMOMBLE (Ile de France), 74 lits à ISSIGEAC (Aquitaine), et 84 lits à CASTERA VERDUZAN (Midi-Pyrénées).

Avec 148 établissements d'exploitation offrant une capacité d'accueil de 11 381 lits, le groupe MEDICA a généré au 31 décembre 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 480,7 millions d'euros.

3• EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

INTRODUCTION EN BOURSE

Le 24 janvier 2010, le Conseil d'administration, usant de la délégation octroyée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour, a décidé :

- le principe d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de 6 084 219 euros par émission d'un nombre maximum de 15 625 000 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0,38939 euro.
- le principe d'une augmentation de capital réservée à PREDICA et aux administrateurs indépendants de la Société : Madame Catherine Soubie, Monsieur Guy de Panafieu et Monsieur Gilles Cojan d'un montant nominal maximum de 610 630 euros.
- le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (dans le cadre d'un Plan d'Épargne Groupe), pour un montant nominal maximum de 12 168 euros.

Le Conseil d'administration de la Société avait fixé une fourchette indicative de prix du placement des actions de la Société entre d'une part, 16 euros (bas de la fourchette) par action et d'autre part, 19,50 euros (haut de la fourchette) par action.

Le 25 janvier 2010, l'Autorité des Marchés Financiers « AMF » a apposé le Visa n° 10-015 sur le prospectus de la Société MEDICA dans le cadre de l'admission de ses titres sur le marché Euronext Paris.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital liée à cette opération ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 9 février 2010. Ainsi, afin de tenir compte de la dégradation des conditions de marché, le Conseil d'administration, a fixé le prix d'Offre des actions dans le cadre du Placement Global et de l'OPO à 13 euros par action. Cette décision reflétait la recommandation conjointe des banques BNP PARIBAS, Credit Suisse et RBS agissant en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés. Les banques ont considéré qu'un prix d'offre révisé en ce sens permettrait de refléter les conditions de marché et d'assurer de bonnes conditions à la réalisation de l'opération.

L'admission de l'ensemble des actions de la Société (Actions existantes, Actions nouvelles et Actions issues de la conversion des Titres donnant accès au capital, Actions Nouvelles Réservées aux Salariés), est intervenue le 10 février 2010 sur le marché Euronext Paris, compartiment B, pour un règlement livraison le 12 février 2010.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 18 653 466,50 euros, divisé en 47 904 187 actions de même catégorie intégralement libérées.

Concomitamment à cette introduction, l'emprunt mezzanine et partiellement la tranche C, ainsi que les intérêts y afférant ont été intégralement remboursés.

L'opération d'introduction en bourse étant déjà engagée le 31 décembre 2009, et sa réalisation effective n'ayant fait que confirmer des faits et circonstances déjà présents le 31 décembre 2009, le Groupe a tiré les conséquences de ces opérations de conversion et remboursements anticipés du 12 février 2010 lors de l'établissement des comptes 2009, conformément à la norme IAS 10 « Evènements postérieurs à la période de reporting ».

Les conséquences de ces opérations dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- Conversion de l'emprunt obligataire en actions ordinaires le 12 février 2010 :
 - Le solde de l'effet du coût amorti de l'emprunt obligataire a été constaté en charges financières;
 - La composante dette de cet emprunt a été reclassée en passifs financiers courants ;
- Remboursement anticipé de la totalité de la dette mezzanine et d'une partie de la tranche C intervenu le 12 février 2010 :
 - Le solde de l'effet du coût amorti des emprunts remboursés a été constaté en charges financières ;
 - Les emprunts remboursés ont été reclassés en passifs financiers courants.

VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Depuis le début de l'exercice 2010, le groupe MEDICA, a notamment, en France :

- ouvert un établissement de 75 lits à la Roche-sur-Yon (Pays de Loire), un établissement de 88 lits, à Evrecy (Normandie), et un établissement à Saint Martin de Crau (Paca) de 84 lits ;
- acquis un EHPAD de 80 lits, sis à Héricy (Ile de France);
- signé avec la ville de Saint-Cyr-sur-Loire (Centre) une convention de délégation de service public pour la gestion d'une maison d'accueil familiale pour personnes âgées ;

- réalisé l'acquisition d'une société détenant un groupe d'EHPAD exploitant environ 300 lits répartis principalement en Languedoc-Roussillon ;

En Italie, le Groupe MEDICA a procédé à l'acquisition d'un établissement de 74 lits, sis à Florence (Toscane).

4• RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1 BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du groupe MEDICA sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS, notamment les actifs et passifs financiers et les instruments financiers dérivés.

4.2 APPLICATION DE LA NORME IAS 8 « MÉTHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS, D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET ERREURS »

Lors de l'élaboration de ses comptes résumés intermédiaires au 30 septembre 2009, dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, le groupe a identifié une erreur dans le calcul des intérêts financiers relatifs au prêt syndiqué mis en place en août 2006. Cette erreur affecte les comptes consolidés établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, approuvés par les assemblées générales des 29 juin 2009 et 25 juin 2008.

Conformément à IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », les comptes des exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 présentés en comparatif ont été retraités comme si l'erreur avait été corrigée au premier jour de la première période présentée.

Les impacts des corrections sont présentés ci-après.

Passages des comptes publiés aux comptes corrigés :

Compte de résultat consolidé synthétique clos le 31 décembre 2008

En milliers d'euros	2008 publié	Correction du calcul des intérêts financiers du prêt syndiqué	2008 corrigé
Résultat opérationnel	57 676		57 676
Coût de l'endettement financier net	(48 563)	(18 557)	(67 120)
Autres produits et charges financiers	(22 782)		(22 782)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(144)		(144)
Résultat avant impôt	(13 814)	(18 557)	(32 371)
Impôts sur les bénéfices	3 795	6 185	9 980
Résultat net total	(10 019)	(12 372)	(22 391)
Part du groupe	(10 316)	(12 372)	(22 688)
Part des minoritaires	297	-	297
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	(1.42)		(3.11)

Bilan consolidé synthétique clos le 31 décembre 2008

En milliers d'euros	2008 publié	Correction du calcul des intérêts financiers du prêt syndiqué	2008 corrigé
Total Actif	1 229 347		1 229 347
Capitaux propres, part du groupe	148 465	(10 069)	138 396
Résultat hors groupe	297		297
Réserves minoritaires	5 829		5 829
Capitaux propres totaux	154 591	(10 069)	144 521
Emprunt et dettes financières	706 043	15 103	721 146
Impôts différés	209 175	(5 034)	204 141
Autres passifs non courants	43 283		43 283
Passifs non courants	958 501	10 069	968 570
Passifs courants	116 256		116 256
Total Passif	1 229 347		1 229 347

La correction du calcul des intérêts financiers relatifs au prêt syndiqué n'a pas eu d'impact sur les flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les comptes 2008 présentés en comparatifs dans les états financiers 2009 sont les comptes corrigés.

Compte de résultat consolidé synthétique clos le 31 décembre 2007

En milliers d'euros	2007 publié	Correction du calcul des intérêts financiers du prêt syndiqué	2007 corrigé
Résultat opérationnel	66 681		66 681
Coût de l'endettement financier net	(86 269)	3 455	(82 815)
Autres produits et charges financiers	6 953		6 953
Résultat des sociétés mises en équivalence	(39)		(39)
Résultat avant impôt	(12 674)	3 455	(9 220)
Impôts sur les bénéfices	5 471	(1 151)	4 320
Résultat net total	(7 203)	2 304	(4 899)
Part du groupe	(7 552)	2 304	(5 248)
Part des minoritaires	349		349
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	(1.04)		(0.72)

Bilan consolidé synthétique clos le 31 décembre 2007

En milliers d'euros	2007 publié	Correction du calcul des intérêts financiers du prêt syndiqué	2007 corrigé
TOTAL ACTIF	1 180 163		1 180 163
Capitaux propres, part du groupe	158 781	2 304	161 085
Résultat hors groupe	337		337
Réserves minoritaires	5 562		5 562
Capitaux propres totaux	164 680	2 304	166 984
Emprunt et dettes financières	669 948	(3 455)	666 493
Impôts différés	207 216	1 151	208 367
Autres passifs non courants	45 780		45 780
Passifs non courants	922 944	(2 304)	920 640
Passifs courants	92 539		92 539
Total Passif	1 180 163	0	1 180 163

La correction du calcul des intérêts financiers relatifs au prêt syndiqué n'a pas eu d'impact sur les flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Les comptes 2007 présentés en comparatifs dans les états financiers 2009 sont les comptes corrigés.

Ratios bancaires

La correction d'erreur n'a pas d'impact sur le respect des ratios bancaires auxquels le Groupe est soumis. Les ratios corrigés présentés, ci-après, respectent les conditions (« objectif ») prévues dans la documentation bancaire.

Ratios corrigés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

Covenants financiers	EBITDA/ intérêts nets	Endettement net / EBITDA	Cashflow / Coût de la dette
Objectif	R1 > 1,65	R2 < 8,30	R3 > 1
Corrigés	2,01	7,41	1,60

Ratios corrigés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007

Covenants financiers	EBITDA/ intérêts nets	Endettement net / EBITDA	Cashflow / Coût de la dette
Objectif	R1 > 1,50	R2 < 9,15	R3 > 1
Corrigés	1,88	7,51	1,83

4.3 MÉTHODES COMPTABLES

4.3.1 Evolution du référentiel IFRS

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et appliqués par le groupe:

Normes		Date d'application UE	
IAS 1 Révisée	Présentation des états financiers	1er janvier 2009	Présentation modifiée des états financiers, sans impact sur la situation financière du Groupe
IAS 23 Révisée	Coûts d'emprunts	1er janvier 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe
IFRIC 11	IFRS2 – actions propres et transactions intra-groupe	1er mars 2008	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 13	Programme de fidélisation des clients	1er janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
IFRIC 14	IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies	1er janvier 2009	Sans incidence significative sur les comptes du Groupe
IFRS 8	Segments opérationnels	1er janvier 2009	Sans incidence pour le Groupe.
IFRS 2 Amendement	Paiement fondé sur des actions – Conditions d'acquisition des droits et annulation	1er janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe
Amendement à IFRS 7	Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers	1er janvier 2009	Informations complémentaires apportées dans les notes annexes
Améliorations aux IFRS (mai 2008)	Amélioration annuelle des normes IFRS (mai 2008)	1er janvier 2009	Reclassement de courant à non courant des instruments dérivés
Amendement à IFRIC 9 et IAS 39	Dérivés incorporés	1er janvier 2009	Non applicable pour le groupe
Amendement à IAS 32 et IAS 1	Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation	1er janvier 2009	Sans incidence sur les comptes du Groupe

La norme IAS 1 révisée a effet de modifier le format de présentation des états de synthèse du groupe. Dans le cadre de cette application, le Groupe a choisi de présenter son résultat global en deux états distincts :

- le compte de résultat et,
- l'état de résultat global comprenant le résultat de l'exercice et les éléments de produits et charges qui sont comptabilisés directement en capitaux propres.

L'information comparative a été retraitée pour être en conformité avec la norme révisée.

L'application de la norme IFRS 8 «Secteurs opérationnels» n'a pas conduit le Groupe à revoir la segmentation de son activité pour les besoins de l'information sectorielle, cette segmentation étant conforme au reporting utilisé en interne pour le suivi des performances et l'allocation des ressources. Par ailleurs, le Groupe ne fait pas de suivi par secteurs de ses passifs dans son reporting interne.

La norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » a supprimé la possibilité de comptabiliser en charge l'intégralité des coûts d'emprunt et rendu obligatoire leur capitalisation dès lors qu'ils sont directement attribuables à l'acquisition, la production ou la construction d'un actif éligible. Dans la mesure où le groupe n'a pas démarré la production ou la construction d'actifs éligibles en 2009 cet amendement n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du groupe.

Les amendements à IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » requièrent la publication d'informations complémentaires dans les notes annexes relatives aux instruments financiers, notamment sur les évaluations à la juste valeur et le risque de liquidité associé à ces instruments. Ces informations sont présentées dans les notes annexes.

Les améliorations des IFRS « Recueil d'amendements aux IFRS » applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, contiennent une modification de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » portant sur le « classement courant/non courant des dérivés ». Le Groupe a reclassé de manière prospective les instruments dérivés qui bénéficient de la comptabilité de couverture et dont la maturité de l'instrument est supérieure à un an.

Les autres amendements et interprétations n'ont pas eu d'incidence ou d'incidence significative sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.

Normes, Amendements de normes ou Interprétations d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2009 et non appliqués de façon anticipée par le groupe

Le Groupe n'a appliqué par anticipation aucune norme, amendement ou interprétation déjà publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne ou adoptés au niveau européen mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2009.

Il s'agit notamment des textes suivants :

- IFRS 3 révisée : « Regroupements d'entreprises »
- IAS 27 révisée : « Etats financiers consolidés et individuels »
- Amendement IAS 32 : « Classement des droits de souscription émis »
- Amélioration des IFRS (Avril 2009, non adoptée par l'Union Européenne)
- IAS 24 révisée : « Informations relatives aux parties liées »
- Amendement à IAS 39 : « Eléments couverts éligibles »
- Amendement à IFRS 2 : « Transactions de Groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglés en trésorerie »
- Amendement à IFRIC 14 : « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »
- IFRIC 19 : « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »
- IFRS 9 : « Instruments financiers : classification et évaluation »
- IFRIC 15 : « Accord pour la construction d'un bien immobilier »
- IFRIC 17 : « Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires »

4.3.2 Couverture de flux de trésorerie

Le Groupe a documenté des relations de couverture des flux futurs sur ses emprunts à taux variables par des swaps de taux d'intérêt, et ce de façon prospective à compter du 1er janvier 2009.

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 39 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » relatives à la couverture de flux futurs, la comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure : c'est-à-dire si au début de la couverture et pendant toute sa durée, l'entreprise s'attend à ce que les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert soient presque intégralement compensées par les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'instrument de couverture, et si les résultats réels se situent dans un intervalle compris entre 80 et 125%. Par ailleurs, les flux couverts doivent être hautement probables et l'efficacité de la couverture pouvoir être mesurée de façon fiable.

L'élément couvert n'étant pas enregistré au bilan, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat au fur et à mesure que l'élément couvert affecte le résultat.

La juste valeur des dérivés de couverture est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les valorisations des instruments dérivés du groupe MEDICA lui sont fournies par ses banques.

4.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des actifs (tests de dépréciation), les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages au personnel.

Par ailleurs, outre l'utilisation d'estimations, la Direction fait appel à son jugement afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes IFRS ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas des problématiques concernées.

4.5 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les filiales dans lesquelles le groupe MEDICA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le groupe ne détient pas d'entité ad hoc.

b) Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les acquisitions de titres auprès d'intérêts minoritaires génèrent un écart d'acquisition, qui représente la différence entre le prix payé et la quote-part acquise correspondante de la valeur comptable des actifs nets.

4.6 CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

b) Transactions et soldes

Le Groupe n'a pas de transactions libellées en monnaies étrangères.

4.7 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

a) Compte de résultat

Afin de maintenir la lisibilité nécessaire à l'appréciation de sa performance et conformément à l'option offerte par IAS 1, le groupe MEDICA a choisi de maintenir la présentation du compte de résultat par nature.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend essentiellement des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux résidents quelle que soit l'origine du règlement.

Les produits sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des prestations. Les dotations reçues dans le cadre des Conventions Tripartites constituent un élément de chiffre d'affaires. Les montants perçus et susceptibles de reversement, au motif d'une utilisation partielle de ces sommes en regard des engagements pris par le groupe dans le cadre des Conventions, sont déduits du chiffre d'affaires pour être portés au poste « Autres passifs non courants ».

Excédent Brut d'Exploitation

L'EBE correspond au Résultat Opérationnel Courant avant Dotations aux Amortissements et aux Provisions.

Autres produits et charges opérationnels

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en « autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles », conformément à la recommandation du CNC adoptée le 27 octobre 2004. Elles comprennent notamment :

- les plus ou moins values de cessions ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs, corporels ou incorporels, et de goodwill.
- les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant
- les provisions de matérialité très significatives
- les opérations à caractère exceptionnel (introduction en bourse)

Résultat Financier

Le résultat financier se compose du Coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers ;

Le Coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, résultat de cession d'équivalents de trésorerie, résultat des couvertures de change et de taux sur trésorerie et équivalents de trésorerie) ;
- le coût de l'endettement financier brut (charges d'intérêt sur opérations de financement, résultat des couvertures de change et de taux sur endettement financier brut, gains et pertes liés à l'extinction des dettes).

Les autres produits et charges financiers comprennent des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net :

- les produits financiers (dividendes, profit sur cession de titres non consolidés, produits d'intérêts et produits de cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie), profits sur dérivés de trading (change, taux), produits financiers d'actualisation, variation positive de juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat, résultats des couvertures de taux et de change sur opérations précédentes, autres produits financiers)
- les charges financières (dépréciation de titres non consolidés, perte sur cession de titres non consolidés, dépréciation et pertes sur cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie), perte sur dérivés de trading (change, taux), charges financières d'actualisation, variation négative de juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat, résultats des couvertures de taux et de change sur opérations précédentes, autres charges financières)

b) Bilan

Les actifs et passifs sont classés, selon leur nature, en éléments courants ou non courants selon que leur date attendue de recouvrement ou de règlement intervient dans un délai de douze mois à compter de la date d'arrêté comptable

4.8 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition des filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test annuel de dépréciation et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles.

Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Le groupe MEDICA réalise des tests de dépréciation des écarts d'acquisition au niveau de chaque secteur d'activité dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an...

4.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a) Autorisations d'exploitation

En France, l'exploitation des EHPAD et établissements sanitaires est conditionnée à l'obtention d'autorisations administratives qui doivent être demandées tant pour la création que pour l'extension des établissements. Les autorisations sont accordées pour une durée de 15 ans dans le secteur des EHPAD et de 5 ans pour le secteur Sanitaire.

Dans la mesure où le groupe respecte les conditions imposées par les autorités de tutelle dans le cadre de l'exploitation, ce respect étant contrôlé notamment à travers des visites de conformité, l'autorisation d'exploiter n'est pas retirée, ce qui leur donne au regard des normes comptables une durée de vie indéterminée. Les modalités d'exploitation en Italie sont similaires. Les autorisations d'exploitation ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Seules les autorisations administratives acquises, soit directement, soit par le biais d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisées en actifs incorporels. Ces autorisations sont évaluées lors de leur acquisition sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires. Lorsque les autorisations administratives sont obtenues par le groupe du fait de ses propres démarches,

elles correspondent à des immobilisations incorporelles générées en interne qui ne répondent pas aux critères définis dans le paragraphe 58 de la norme IAS 38, Actifs incorporels, pour être portées à l'actif.

b) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre trois et cinq ans).

Les coûts associés au développement sont immobilisés et ceux associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

4.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement :

- des terrains et constructions, pour l'essentiel des EHPAD et établissements sanitaires et des bureaux
- des matériels et équipements nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions : 50 ans
- Agencement des constructions : 5 à 50 ans (selon les composants)
- Installations techniques : 5 - 10 ans
- Autres (mobilier...) : 3 - 10 ans

Les biens acquis selon des contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens sont immobilisés. Ils sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont classés en charge de façon linéaire.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

4.11 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

a) Dépréciation des actifs amortis

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

b) Dépréciation estimée des actifs incorporels à durée indéterminée (y compris les écarts d'acquisition)

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition et autorisations administratives à un test annuel de dépréciation. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels ces actifs incorporels sont rattachés ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Le calcul de la valeur d'utilité retenu par le groupe est basé sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs incorporels font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Pour les autorisations administratives et les actifs immobiliers associés, le test de dépréciation est réalisé au niveau de chaque établissement avec des hypothèses adaptées selon qu'il s'agit d'un EHPAD ou d'un établissement sanitaire.

Les écarts d'acquisitions sont quant à eux testés au niveau de chacun des secteurs d'activité : EHPAD-France, Sanitaire France ou Italie.

4.12 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les normes IAS 32/39 sont appliquées par le groupe depuis le 1er janvier 2005.

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39, comprennent des prêts et créances, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, et des actifs financiers à la juste valeur. Ils correspondent aux éléments de bilan suivants : actifs disponibles à la vente, autres actifs financiers non courants, clients et autres débiteurs, instruments financiers dérivés et la trésorerie. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers à la juste valeur. Ils correspondent aux éléments de bilan suivants : dettes financières courantes et non courantes, autres dettes, fournisseurs et autres créditeurs et les instruments financiers dérivés. La direction détermine la classification de ses passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

4.12.1 Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

a) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan aux postes « clients », « autres débiteurs », et « Autres actifs financiers » selon la nature des créances.

b) Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent principalement les dépôts et cautionnements. Ils sont classés en actifs financiers non courants

Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. L'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable pour les comptes du groupe. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

c) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si le groupe compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction de critères financiers tels que quote-part de capitaux propres et perspectives de rentabilité.

4.12.2 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

a) Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les dettes financières long terme sont initialement enregistrés à la juste valeur, qui correspond au montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts obligataires convertibles :

Pour les emprunts obligataires convertibles, l'instrument financier composé est séparé entre une composante dette et une composante capitaux propres dès leur comptabilisation initiale. La juste valeur de la composante dette à l'émission est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs contractuels, en utilisant le taux de marché applicable pour un emprunt obligataire qui aurait été souscrit par la société aux mêmes conditions mais sans option de conversion. La composante dette est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur de la composante capitaux propres est déterminée à l'émission par différence entre la juste valeur de la composante dette et le produit de l'émission. La valeur de l'option de conversion n'est pas revue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais d'émission sont alloués entre la composante dette et la composante capitaux propres sur la base de leurs valeurs comptables respectives au moment de l'émission.

b) Autres passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

4.12.3 Evaluation et comptabilisation des Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif (tels que les parts d'OPCVM de trésorerie comptabilisées en équivalent de trésorerie) est basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'instruments financiers non négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré et les titres de participation) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe recourt à différentes techniques d'évaluation et retient des hypothèses basées sur les conditions de marché existant à la date de clôture. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture. Ces valorisations des instruments dérivés du groupe sont fournies au Groupe par ses banques.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués, à chaque clôture, à leur juste valeur par résultat sauf dans le cas des couvertures de flux futurs. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés détenus par le groupe sont, pour une partie, considérés comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en autres produits et charges financiers. Une autre partie de ces instruments dérivés est détenue à des fins de couverture, leur variation est comptabilisée en capitaux propres quand l'efficacité de la couverture est démontrée. Les instruments financiers dérivés sont classés en actifs ou passifs non courants ou courants en fonction de leur maturité.

4.13 STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

S'agissant essentiellement de fournitures consommables, ils sont comptabilisés à leur prix d'achat.

4.14 CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus. Le montant de la provision représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Le montant de la provision est comptabilisé au compte de résultat en dotation aux provisions.

4.15 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois (essentiellement des OPCVM de trésorerie) et les positions nettes créditrices du cash pooling. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan en passifs financiers courants.

4.16 CAPITAL SOCIAL

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts supplémentaires directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

4.17 TRAITEMENT COMPTABLE DE LA CVAE

La loi de finances 2010 a réformé la taxe professionnelle pour la remplacer par Contribution Economique Territoriale (C.E.T). La C.E.T se compose de deux éléments qui sont :

- La Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E), assise sur la valeur locative des seuls biens passibles de taxes foncières, présentant des caractéristiques similaires à celles de la taxe professionnelle et de ce fait assimilable comptablement à une charge opérationnelle ; et
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée produite par les entreprises et présentant certaines caractéristiques la rapprochant d'un impôt sur le résultat au regard d'IAS 12.

Dans un communiqué du 14 janvier dernier, le Conseil National de la Comptabilité a considéré qu'il appartenait à chaque entreprise d'exercer son jugement afin de déterminer la qualification de la C.V.A.E. En mars 2006 puis en mars 2009, l'IFRIC a indiqué qu'un impôt sur le résultat doit être calculé sur la base d'un montant net de produits et de charges et que ce montant peut être différent du résultat net comptable. Ainsi le groupe considère que la valeur ajoutée, base de calcul de la C.V.A.E, est un agrégat intermédiaire de résultat net qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la CVAE.

De plus, l'expérience montre que certaines taxes en vigueur à l'étranger et déterminées sur la base des soldes intermédiaires de gestion sont généralement traitées comme des impôts sur le résultat selon IAS 12. C'est le cas de l'« IRAP » en Italie. En conséquence, le groupe MEDICA a jugé que la C.V.A.E remplissait les caractéristiques d'un impôt sur le résultat et a comptabilisé, dans ses comptes consolidés du 31 décembre 2009, un impôt différé passif pour un montant total de 1,1 millions d'euros net de l'impôt différé actif qui s'y rattache.

4.18 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés

sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable. Leur valeur recouvrable est revue à chaque clôture et la valeur comptabilisée réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'avantage de cet actif d'impôt différé.

4.19 AVANTAGES DU PERSONNEL ET MÉDAILLE DU TRAVAIL

Indemnités de départ à la retraite

Le Groupe est soumis à une obligation légale de verser à ses salariés des indemnités de fin de carrière lors de leur départ à la retraite. L'existence de ce régime crée pour le Groupe un engagement long terme qualifié de régime de retraite à prestations définies au sens de l'IAS 19 car il définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (corridor), sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

Par ailleurs, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Engagements concernant les autres avantages long terme :

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont essentiellement constitués des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

4.20 PROVISIONS

Les provisions pour risques tels que les actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

4.21 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

4.22 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence et des obligations convertibles telles que définies par l'Assemblée Générale du 24 janvier 2010.

5• GESTION DU RISQUE FINANCIER

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risques de marché (risque de variation de prix et risque de change), risque de crédit, risque de liquidité et risque de variation des flux de trésorerie dus à l'évolution des taux d'intérêt. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions au risque.

RISQUES DE MARCHÉ

Risque de variation de prix

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les titres de participation comptabilisés en actifs disponibles à la vente. Cependant, compte tenu de la nature des participations, ce risque est jugé faible par le groupe.

Risque de change

Compte tenu de son activité basée en France et dans la zone euro, l'exposition du groupe au risque de change est inexistante.

RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de premier rang.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché. Le Groupe maintient une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées, mais également à travers un cash pooling mis en place avec ses principales banques.

RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en recourant à des swaps de taux variable contre fixe. Sur le plan économique, ces swaps de taux d'intérêt ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe. Aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt, le Groupe convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables calculés par référence à un certain montant notionnel.

6• PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le détail des sociétés composant le périmètre est fourni en note 41.

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe a acquis un certain nombre de participations minoritaires.

Par ailleurs, le Groupe MEDICA a procédé à des versements de compléments de prix notamment au titre de sa prise de participation dans l'établissement italien d'Ippocrate.

Le tableau ci-dessous présente les impacts des évènements décrits précédemment :

En milliers d'euros	Italie	France	Total
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	(2 196)	(2 196)
Autres actifs financiers non courants	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	0	(95)	(95)
Impôts différés actifs	0	0	0
Autres actifs à long terme	0	0	0
Actifs non courants	0	(2 291)	(2 291)
Stocks	0	0	0
Clients	0	0	0
Créances d'impôt courant	0	0	0
Autres débiteurs	0	(148)	(148)
Autres actifs courants	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	3	3
Actifs courants	0	(145)	(145)
Résultat Groupe	0	(6)	(6)
Intérêts minoritaires	0	3 089	3 089
PASSIF			
Emprunts et dettes financières	0	(694)	(694)
Engagements de retraite et avantages assimilés	0	0	0
Autres provisions à long terme	0	0	0
Impôts différés	0	39	39
Autres passifs non courants	5 468	(1 686)	3 782
Passifs non courants	5 468	(2 342)	3 126
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	0	(117)	(117)
Autres provisions à court terme	0	0	0
Fournisseurs	0	(8)	(8)
Autres créditeurs	0	2 588	2 588
Dettes d'impôt courant	0	0	0
Instruments financiers dérivés	0	0	0
Autres passifs courants	0	0	0
Passifs courants	0	2 463	2 463
ACTIF NET	5 468	768	6 236

En milliers d'euros	Italie	France	Total
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	0	3	3
Trésorerie décaissée pour les acquisitions réalisées	(7 772)	(1 684)	(9 456)
Prix de cession des titres consolidés	0	1	1
Décaissements nets pour les acquisitions réalisées	(7 772)	(1 680)	(9 451)
Autres décaissements sur entrées de périmètre	0	0	0
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(7 772)	(1 680)	(9 451)

En milliers d'euros	Italie	France	Total
Immobilisations incorporelles (détail)			
Autorisations administratives	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations incorporelles hors écarts d'acquisition	0	0	0
Écarts d'acquisition	2 304	914	3 218
Immobilisations incorporelles y compris écarts d'acquisition	2 304	914	3 218

7• SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et à l'organisation opérationnelle de l'activité, les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe, à savoir :

- Le secteur EHPAD-France regroupe les établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes localisés en France, assurant la prise en charge de la dépendance pérenne ;
- Le secteur Sanitaire-France regroupe les établissements spécialisés dans les soins de suite et la réadaptation et dans le domaine psychiatrique, assurant la prise en charge de la dépendance temporaire ;
- Le secteur Italie regroupe les établissements assurant la prise en charge de la dépendance en Italie.

Le RBE hors immobilier correspond à l'EBE hors locations immobilières.

En milliers d'euros	2009	2008	2007 12 mois
Chiffres d'Affaires			
Ehpad France	289 589	266 872	239 288
Sanitaire France	141 397	134 790	106 435
Italie	49 741	47 152	38 977
Total	480 727	448 814	384 700
Résultat Brut d'exploitation hors Immobilier			
Ehpad France	79 270	73 894	65 534
Sanitaire France	36 282	32 606	26 008
Italie	11 727	11 866	10 243
Total RBE hors Immobilier	127 279	118 366	101 785
Locations immobilières	(42 664)	(40 025)	(34 837)
Excédent Brut d'Exploitation	84 615	78 341	66 947

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Actifs			
Ehpad France	800 026	771 910	784 437
Sanitaire France	357 024	363 564	309 470
Italie	97 474	93 874	86 255
Total	1 254 524	1 229 347	1 180 162

8• ECARTS D'ACQUISITION

Les principaux mouvements de la période s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Ehpad France	Sanitaire France	Italie	Total
Ecarts d'acquisition nets au 31 décembre 2007	218 030	88 938	25 797	332 765
Regroupements d'entreprises	256	12 025	4 689	16 970
Complément de prix		100		100
Ecarts d'acquisition nets au 31 décembre 2008	218 286	101 064	30 486	349 836
Regroupements d'entreprises	557	426		983
Complément de prix			2 303	2 303
Ecarts d'acquisition nets au 31 décembre 2009	218 843	101 490	32 789	353 122

9• IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Autorisations d'exploitation	Logiciels	Autres immobili- sations incorporelles	Immobi- lisations incorporelles en cours	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2007	457 463	1 384	0	123	458 970
Entrées de périmètre	18 542	34			18 577
Acquisitions	3 900	345	33	1 050	5 328
Cessions				(32)	(32)
Avances et acomptes			550		550
Transferts immobilisations en cours		636		(636)	0
Reclassement				(130)	(130)
Dotation aux amortissements		(736)	(7)		(743)
Valeur nette comptable 31 décembre 2008	479 905	1 663	576	375	482 519
Entrées de périmètre					
Acquisitions		687	39	364	1 090
Cessions					0
Avances et acomptes	600		(550)		50
Transferts immobilisations en cours					0
Dotation aux amortissements		(585)	(14)		(600)
Valeur nette comptable 31 décembre 2009	480 505	1 765	51	738	483 059
Coût d'acquisition	480 505	5 226	74	738	486 544
Amortissements cumulés		(3 461)	(24)		(3 485)
Valeur nette comptable à la clôture	480 505	1 765	51	738	483 059

10• TESTS DE DÉPRÉCIATIONS PÉRIODIQUES

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » des tests de dépréciation ont été effectués à la fin de l'exercice 2009 sur la valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (non amortissables), les actifs immobiliers et les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (GUGT) en fonction des secteurs d'activités auxquels ils se rapportent.

Conformément au principe énoncé en note 4.11 la valeur comptable de chaque groupe d'actif a fait l'objet d'une comparaison avec sa juste valeur diminuée des coûts de vente ou sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

L'extrapolation du budget 2010 sur les quatre années suivantes est déterminée en appliquant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 3%. Ces hypothèses sont fondées sur l'expérience passée des Plans à Moyen Terme, et des données macro économiques concernant le marché de la santé. Ce taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des secteurs d'activités du Groupe. Le groupe retient une valeur de sortie équivalente à la dernière année du business plan actualisée à l'infini à laquelle est appliqué un taux de croissance perpétuelle de 2,5%. L'actualisation de ces flux est effectuée au taux de 7,3% pour la France et 7,6% pour l'Italie, sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Les impairments tests conduisent à une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable des actifs testés.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la comptabilisation de dépréciation des écarts d'acquisition, des autorisations et des actifs immobiliers associés sur les périodes présentées.

Une variation hypothétique du taux d'actualisation ou du taux de croissance de 1 point n'entraînerait pas la constatation d'une dépréciation des actifs testés au titre d'une perte de valeur.

11• IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Véhicules, matériel et outillage	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette comptable 31 décembre 2007	234 290	6 532	17 423	2 440	260 684
Entrées de périmètre	10 196	224	496		10 915
Acquisitions	12 507	4 449	5 233	17 857	40 046
Cessions	(37)	(16)	(14)	(69)	(135)
Transferts immobilisations en cours	613	143	313	(1 069)	
Reclassement			130		130
Dotation aux amortissements	(10 015)	(2 107)	(4 568)		(16 690)
Valeur nette comptable 31 décembre 2008	247 554	9 225	19 013	19 159	294 951
Entrées de périmètre					
Acquisitions	20 264	3 556	5 665	15 214	44 699
Cessions	(7 227)			(8 466)	(15 693)
Transferts immobilisations en cours	2 375	430	165	(2 971)	0
Reclassement				(11 402)	(11 402)
Dotation aux amortissements	(10 763)	(2 584)	(4 884)		(18 230)
Valeur nette comptable 31 décembre 2009	252 205	10 626	19 960	11 534	294 325
Coût d'acquisition	346 759	29 730	59 929	11 534	447 952
Amortissements cumulés	(94 554)	(19 104)	(39 969)		(153 627)
Valeur nette comptable à la clôture	252 205	10 626	19 960	11 534	294 325

Le reclassement de 11,4 millions d'euros concerne principalement des actifs mobiliers et immobiliers destinés à être revendus en 2010 qui ont été reclassés sur la ligne du bilan actif « Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » [Cf. note 19].

Les actifs comptabilisés au titre des biens pris par le Groupe dans le cadre de contrats de location-financement sont les suivants :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Terrains et constructions			
Coût d'acquisition	191 718	185 315	186 074
Amortissements cumulés	(47 646)	(43 983)	(40 413)
Valeur nette comptable	144 072	141 333	145 661
Véhicules, matériel et outillage			
Coût d'acquisition	2 968	1 698	0
Amortissements cumulés	(316)	(30)	0
Valeur nette comptable	2 651	1 668	0

12• ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent principalement à des participations minoritaires dans des sociétés non consolidées, dont les établissements les Parentèles. Leurs contributions dans le groupe MEDICA sont peu significatives et les délais de communication des données financières incompatibles avec les contraintes du Groupe.

13• AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les créances financières correspondent principalement à des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location. Ces dépôts sont révisés annuellement.

Les loyers versés d'avance ont fait l'objet d'une actualisation au taux de 5,5%. La part court terme est classée en autres débiteurs.

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Avances sur acquisitions de titres consolidés	11	106	
Loyers d'avance	137	200	260
Dépôts de garantie	17 241	14 165	14 267
Autres	0	6	5
Autres actifs financiers non courants	17 389	14 478	14 532

14• CLIENTS, AUTRES DÉBITEURS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Créances clients	32 055	37 998	30 762
Provision pour dépréciation	[2 127]	[2 049]	[1 795]
Créances clients - net	29 927	35 948	28 968
Créances fiscales et sociales	3 692	5 431	4 969
Produits à recevoir	4 269	4 512	2 975
Avances payées	707	849	6 576
Autres créances	4 060	2 175	11 434
Autres débiteurs	12 728	12 967	25 955
Charges constatées d'avance	6 725	8 797	6 629
Autres actif courant	6 725	8 797	6 629

Durant l'exercice clos au 31 décembre 2009, le groupe a comptabilisé une provision pour dépréciation de créances clients de 805 K€ (Note 30). Le groupe a utilisé une provision pour dépréciation de créances clients de 247 K€ (Note 29) au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

L'utilisation des reprises de provisions pour dépréciation de créances est comptabilisée en « Autres produits et charges d'exploitation » dans le compte de résultat, en déduction des pertes sur créances irrécouvrables. Les reprises de provisions non utilisées sont constatées en moins des dotations aux provisions de l'exercice.

Les charges constatées d'avance concernent principalement des loyers. Les produits à recevoir correspondent principalement à des dotations tripartites à recevoir ainsi qu'à des remboursements attendus sur des dépenses de formation. Les avances payées concernent essentiellement les remises arrières consenties par les fournisseurs.

15• CRÉANCES CLIENTS PAR ÉCHÉANCE

en milliers d'euros	Total	Age des créances en fin de période		
		< à 3 mois	3 mois à 1 an	> 1 an
Créances clients TTC échues au 31 12 2009	32 055	19 613	6 049	6 392
Provisions HT	(2 127)	(67)	(295)	(1 766)
Total créances clients	29 927	19 547	5 754	4 626
Autres créditeurs*	6 575	4 023	1 241	1 311
Total créances clients nettes	23 352	15 524	4 514	3 315
Créances clients TTC échues au 31 12 2008	37 998	22 464	9 352	6 181
Provisions HT	(2 049)	(71)	(292)	(1 686)
Total créances clients	35 948	22 393	9 060	4 495
Autres créditeurs*	6 231	3 684	1 534	1 014
Total créances clients nettes	29 717	18 709	7 526	3 482
Créances clients TTC échues au 31 12 2007	30 762	17 066	8 286	5 411
Provisions HT	(1 795)	(66)	(236)	(1 494)
Total créances clients	28 968	17 000	8 050	3 918
Autres créditeurs*	4 925	2 732	1 327	866
Total créances clients nettes	24 043	14 268	6 724	3 051

*Les autres créditeurs, comptabilisés au passif du bilan, correspondent notamment à des avances versées par les départements au titre de la dépendance et de l'aide sociale pour les EHPAD, et à des avances versées par les CPCAM pour les établissements sanitaires.

16• CRÉANCES D'IMPÔT

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Créances d'impôt	1 631	1 864	10 573

Les créances d'impôt concernent des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés. L'année 2007 a été marquée par le changement de périmètre d'intégration fiscale.

17• INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'amendement à la norme IFRS 7 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : l'évaluation de la juste valeur est basée sur des données issues de marchés actifs ;
- Niveau 2 : l'évaluation de la juste valeur est basée sur des données observables sur le marché ;
- Niveau 3 : l'évaluation de la juste valeur est basée sur des données qui ne sont pas observables sur le marché.

L'évaluation de la juste valeur de l'ensemble des instruments financiers détenus par MEDICA est basée sur des données observables sur le marché (niveau 2).

Les instruments financiers dérivés du Groupe MEDICA sont essentiellement constitués de contrats de couverture de taux d'intérêt dans la mesure où une large partie des emprunts syndiqués sont à taux variable.

Au 31 décembre 2009, le notionnel des swaps à taux fixe est de 545 millions d'euros avec une échéance au 30 juin 2011. Le Groupe a documenté une relation de couverture des flux d'intérêt variable sur ses emprunts par des swaps de taux d'intérêt, et ce de façon prospective à compter du 1er janvier 2009. En conséquence, depuis le 1er janvier 2009, ces swaps sont comptabilisés en tant que couverture de flux de trésorerie.

Le notionnel des Caps est de 500 millions d'euros avec une période prévue entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2013.

Par ailleurs, le groupe avait souscrit des Basis swaps lui permettant d'échanger du taux Euribor 3 mois contre du taux Euribor 1 mois pour un notionnel de 437 millions d'euros et sur une période allant du 30 juin 2008 au 30 juin 2009.

En milliers d'euros Type de contrat	Notionnel en millions d'euros	Date de maturité	Taux du cap ou du swap	Taux de référé nce	Juste valeur au bilan				Impact des variations					
					2009		2008 (*)		2007		2009		2008	
					Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	En résultat	En capitaux propres	En résultat	En capitaux propres
SWAP	200	06.2011	3,82%	EBEUR. 3M		8 096		5 888	3 740			(2 208)		(9 628)
SWAP	250	06.2011	3,53%	EBEUR. 3M		7 370		5 542	7 282			(1 828)		(12 823)
SWAP	95	06.2011	3,77%	EBEUR. 3M		3 423		2 671				(752)		(2 671)
CAP	500	06.2013	6%	EBEUR. 3M	1 054		552				502			552
SWAP	437	06.2009	EBEUR. 1M	EBEUR. 3M				616				616		(616)
Instruments financiers dérivés					1 054	18 889	552	14 717	11 022	0	502	(4 172)	(25 187)	0

(*) Au 31 décembre 2008, la juste valeur des instruments financiers dérivés a été constatée pour leur valeur nette globale au passif du bilan, soit 14.165 millions d'euros.

La variation des justes valeurs de 2007 a été constaté en résultat pour 7 317 K€

18• TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	2009	2008	2007
OPCVM de trésorerie	7 849	10 864	5 116
Liquidités et comptes débiteurs fusionnés en cash-pooling	30 696	13 109	20 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 546	23 974	25 867
Découverts bancaires et comptes créditeurs fusionnés en cash-pooling	(4 142)	(2 338)	(1 715)
Trésorerie nette	34 403	21 636	24 152

Les OPCVM de trésorerie sont principalement constitués de SICAV monétaires ayant une sensibilité au risque de taux inférieure ou égale à 0,25 et une volatilité historique à 12 mois, proche de zéro.

19• ACTIFS NON COURANTS ET GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations faisant partie d'un plan de cession, répondant à un programme actif de recherche d'acquéreur, mis en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur actuelle, dans un délai d'un an maximum et dont les actions nécessaires à la réalisation de la cession rendent improbables des changements significatifs du plan ou son abandon ont été reclassés en actifs destinés à être cédés dans le bilan pour un montant global de 11,2 M€.

20• CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale des actionnaires réunie le 09 novembre 2009 a procédé à une réduction de capital d'une somme de 105 228 162 euros, effectuée par voie de réduction de la valeur nominale des actions de la société. Le capital social alors fixé à 116 576 540 euros a ainsi été ramené à la somme de 11 348 478 euros divisé en 1 823 301 actions ordinaires et 5 462 739 actions de préférence de 1,55756 euros de valeur nominale chacune. Le nombre d'actions composant le capital social est demeuré inchangé.

L'assemblée générale a pris par ailleurs acte qu'à l'issue de cette opération de réduction du capital social, les capitaux propres de la société ont été reconstitués à hauteur d'un montant égal à celui de son capital social. Les 5 462 739 actions de préférence ainsi que les 10 925 873 obligations ont été converties en 14 254 460 actions ordinaires le 12 février 2010 conformément à l'Assemblée Générale du 24 janvier 2010.

Le groupe n'a pas mis en place de plan de stock option ou d'attribution d'actions gratuites.

21• ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Engagements inscrits au bilan au titre :			
Des prestations de retraite	5 569	4 974	4 060
Des médailles de travail	92	80	64
Total	5 662	5 054	4 124
Montant imputé au compte de résultat au titre :			
Des prestations de retraite	595	677	663
Des médailles de travail	12	16	12
Total	608	693	675

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Valeur actualisée des obligations non financées	5 746	4 642	4 334
Pertes et gains actuariels non reconnus	(84)	412	(210)
Passif inscrit au bilan	5 662	5 054	4 124

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Coût des services rendus	624	588	658
Coût financier	285	238	228
Perte / (gains) actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	(42)	(22)	5
Coûts des services passés		15	
Charges liées aux avantages du personnel	867	819	891
Prestations payées	(259)	(126)	(216)
Charge nette de l'exercice	608	693	675
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>323</i>	<i>455</i>	<i>447</i>
<i>Dont charges financières</i>	<i>285</i>	<i>238</i>	<i>228</i>

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros	2 009	2 008	2 007
Passif à l'ouverture de l'exercice	5 054	4 124	
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises		236	3 449
Charges liées aux avantages du personnel	867	819	891
Prestations payées	(259)	(126)	(216)
A la clôture	5 662	5 054	4 124
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>987</i>	<i>746</i>	<i>684</i>
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>4 674</i>	<i>4 308</i>	<i>3 441</i>

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2 009	2 008	2007
Taux d'actualisation	5,2 %	6,3 %	5,25%
Taux d'augmentation future des salaires	2,5 %	2,5 %	2,50%
Age de départ à la retraite	Employés : 60 ans Cadres : 62 ans	Employés : 60 ans Cadres : 62 ans	Employés : 60 ans Cadres : 62 ans
Taux de turnover	0 à 8% selon l'âge des salariés	0 à 8% selon l'âge des salariés	0 à 8% selon l'âge des salariés

Sensibilité de l'engagement à une variation de taux : l'engagement varie de +220K€ si le taux d'actualisation baisse de 0,5% ; l'engagement varie de - 200 K€ si le taux d'actualisation augmente de 0,5%.

22• AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions à long terme sont les suivantes :

En milliers d'euros	Prud'hommes	Restructurations	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	2 446	228	4 937	7 611
Augmentation des provisions	1 915	1 626	947	4 488
Reprise de montants inutilisés	(563)	(122)	(2 052)	(2 737)
Reprise des montants utilisés durant l'exercice	(665)	(89)	(411)	(1 165)
Variations de périmètre	283		138	422
Reclassement	366		(366)	
Au 31 décembre 2008	3 782	1 643	3 194	8 619
Augmentation des provisions	1 317	929	1 492	3 738
Reprise de montants inutilisés	(29)		(1 485)	(1 515)
Reprise des montants utilisés durant l'exercice	(1 466)		(843)	(2 309)
Reclassement	(176)	178	(2)	
Au 31 décembre 2009	3 429	2 750	2 355	8 534

La provision pour restructurations concerne principalement le coût du transfert d'activité de l'établissement Hermitage à Aubagne dans des nouveaux locaux.

Le solde des autres provisions au 31 décembre 2009 couvre notamment des litiges commerciaux.

Après avoir consulté des conseils externes, la direction estime que l'issue de ces actions en justice ne donnera lieu à aucune perte significativement supérieure aux montants provisionnés au 31 décembre 2009.

23 • IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant :

En milliers d'euros	2 009	2 008	2 007
Actifs d'impôts différés nets recouvrables à plus de 12 mois	409	471	14
<i>Actif d'impôts différés recouvrables à plus de 12 mois</i>	433	490	409
<i>Passif d'impôts différés recouvrable à plus de 12 mois</i>	(24)	(19)	(394)
Actifs d'impôts différés nets recouvrables à moins de 12 mois	732	89	858
<i>Actifs d'impôts différés recouvrables à moins de 12 mois</i>	745	123	874
<i>Passif d'impôts différés recouvrables à moins de 12 mois</i>	(13)	(34)	(16)
Actifs d'impôts différés	1 141	561	872

En milliers d'euros	2 009	2 008	2 007
Passif d'impôts différés nets recouvrable à plus de 12 mois	202 036	205 705	208 825
<i>Actifs d'impôts différés recouvrables à plus de 12 mois</i>	(30 619)	(28 951)	(19 002)
<i>Passifs d'impôts différés recouvrables à plus de 12 mois</i>	232 655	234 656	227 827
Passif d'impôts différés nets recouvrable à moins de 12 mois	(10 496)	(1 564)	(458)
<i>Actifs d'impôts différés recouvrables à moins de 12 mois</i>	(11 108)	(1 617)	(480)
<i>Passifs d'impôts différés recouvrables à moins de 12 mois</i>	612	53	22
Passifs d'impôts différés	191 540	204 141	208 367
Passifs nets d'impôts différés	(190 399)	(203 580)	(207 495)

La variation des impôts différés nets est exposée ci-après :

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
A l'ouverture	(203 580)	(207 495)	0	(201 066)
Variation de périmètre	39	(7 785)	(192 920)	(12 791)
Impôts imputés au compte de résultat	11 752	11 750	10 224	6 307
Impôts imputés directement en capitaux propres ou écart d'acquisition	1 390	(49)	(24 798)	55
A la clôture	(190 399)	(203 580)	(207 495)	(207 495)

La variation des actifs et passifs d'impôts différés durant l'exercice, hors compensation à l'intérieur d'une même juridiction fiscale, est détaillée ci-après :

En milliers d'euros	Au 1er janvier 2009	(Débité du) / crédité au compte de résultat	Imputé en capitaux propres ou écart d'acquisition	Variation de périmètre	Reclassement	Au 31 décembre 2009
Frais d'émission d'actions nouvelles		797				797
Décalages Temporaires	84	4 514		39		4 637
Incorporels	(154 866)	2 077				(152 788)
Dettes et instruments financiers	(25 258)	4 347	1 390			(19 521)
Réévaluation ensemble immobilier	(36 550)	1 068			335	(35 147)
Location financement	(11 228)	(1 666)			(335)	(13 229)
Activation déficits fiscaux	22 554	412				22 966
Indemnité de départ à la retraite	1 685	202				1 888
Total	(203 580)	11 752	1 390	39	0	(190 399)

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

24• AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'euros	2 009	2 008	2 007
PCA supérieurs à 1 an	2 805	4 527	4 041
Dépôts résidants	13 916	13 983	11 892
Option de rachat 40% Italie (AETAS)			14 720
Complément de prix Ippocrate	1 147	6 600	
Bail « Saint-Simon »	2 979	3 130	2 888
Autres passifs long terme	2 213	2 115	1 187
Autres passifs non courants	23 061	30 355	34 728
Titres mis en équivalence	292	0	0

Les autres dettes non courantes incluent principalement les dépôts versés par les résidants. Leur montant n'a pas été actualisé car le remboursement s'effectue en moyenne dans les deux à trois ans suivants leur versement.

Les dettes relatives au bail « Saint-Simon » correspondent à un bail pour lequel les loyers sont dus en 2012 et 2019 (deux composantes). Ces dettes ont été actualisées au taux de 5.5%.

En 2007, la dette AETAS Italie correspondait à l'option d'achat des 40% restants de minoritaires. Le rachat a été réalisé en date du 1er juillet 2008.

La S.A.S HAD France est mis en équivalence depuis 2008 et détenue à 40,32% par le Groupe. La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. En 2009, la quote-part de résultat dégagée par la S.A.S HAD France est une perte de K€ 422. Ainsi, la valeur des titres mis en équivalence au bilan passe de K€ 131 à K€ (292), les titres mis en équivalence constituant ainsi en 2009 un passif non courant.

25• PASSIFS FINANCIERS

Le groupe MEDICA dispose de deux types d'endettement : un emprunt obligataire convertible émis en 2006 et une dette bancaire sous forme d'un emprunt syndiqué et de crédits-bails immobiliers.

Le groupe MEDICA a émis un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant nominal de 174,8 millions d'euros en août 2006. Les intérêts au titre de l'emprunt obligataire sont capitalisés.

Le 9 août 2006, afin de refinancer la dette bancaire existante, le groupe MEDICA a conclu avec un syndicat bancaire dirigé par The Royal Bank of Scotland, un emprunt syndiqué d'un montant de 447,3 millions d'euros ainsi qu'une ligne d'acquisition d'un montant de 150 millions d'euros et une ligne de crédit revolving d'un montant de 25 millions d'euros. En juillet 2007, une partie de cette dette a été réaménagée : une partie de l'emprunt syndiqué a fait l'objet d'un remboursement anticipé et a été refinancé par un nouvel emprunt syndiqué pour un montant nominal équivalent.

Dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse le 10 février 2010, les détenteurs des obligations ont converti le 12 février 2010 la totalité de leurs obligations en actions pour un montant global de 244,7 millions d'euros et le groupe a remboursé, à cette même date, une partie de la tranche C et la totalité dette mezzanine de l'emprunt syndiqué, soit un montant total de remboursement de 208,0 millions d'euros, intérêts courus compris.

Du fait de l'introduction en bourse réalisée en février 2010, les impacts suivants ont été comptabilisés dans les comptes au 31 décembre 2009 en application de la norme IAS 10 :

- la composante dette de l'emprunt obligataire ainsi que la dette mezzanine et la quote-part remboursée de la Tranche C ont été reclassés en passifs financiers courants au 31 décembre 2009 ;

- le solde de l'effet du coût amorti de l'emprunt obligataire converti et des dettes remboursées a été constaté en charges financières au 31 décembre 2009.

En milliers d'euros	2 009	2 008	2 007
Emprunt obligataire	0	90 391	92 547
Emprunts auprès des établissements de crédit	392 110	571 120	539 243
Autres emprunts et dettes assimilées	1 511	1 811	2 201
Intérêts courus sur emprunts	0	57 825	32 503
Total passifs financiers non courants	393 621	721 146	666 494
Emprunt obligataire	100 217	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit courants	203 775	13 796	11 820
Autres emprunts et dettes assimilées courants	313	390	363
Intérêts courus sur emprunts	85 084	453	344
Concours bancaires courants	4 142	2 338	1 653
Total passifs financiers courants	393 531	16 977	14 180
Total passifs financiers	787 152	738 123	680 674
Emprunt obligataire (composante capitaux propres)	74 597	74 597	74 597
Effet cumulé du coût amorti	5 118	20 792	19 904
Total valeur de remboursement des emprunts bancaires et dettes financières	866 867	833 512	775 175

ANALYSE DES EMPRUNTS :

Les emprunts mentionnés précédemment s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Taux d'intérêt nominal (%)	Échéance	2009	2008	2007
Emprunt obligataire					
Emprunt de 174,8 millions d'euros	10,00% capitalisés	2019	241 910	219 923	199 869
Valeur de remboursement de l'emprunt obligataire			241 910	219 923	199 869
Emprunts syndiqués					
Emprunt Mezzanine de 92 millions d'euros	Euribor + 4,00% + intérêts capitalisés 4,625 %	2016	109 638	104 715	99 435
Emprunt de 30 millions d'euros -- TA	Euribor + 1,75%	2013	20 564	24 336	27 750
Emprunt de 40 millions d'euros - TB	Euribor + 2,00%	2014	39 911	39 911	40 000
Emprunt de 105.6 millions d'euros - TB	Euribor + 2,00%	2014	105 365	105 365	105 600
Emprunt de 17 millions d'euros - TB2	Euribor + 2,00%	2014	16 962	16 962	17 000
Emprunt de 40 millions d'euros - TC	Euribor + 2,50%	2015	39 911	39 911	40 000
Emprunt de 105.7 millions d'euros - TC	Euribor + 2,50%	2015	105 465	105 465	105 700
Emprunt de 17 millions d'euros - TC2	Euribor + 2,50%	2015	16 962	16 962	17 000
ACF	Euribor + 2,00%	2015	105 083	99 426	57 500
RCF	Euribor + 1,75%	2013	16 403	10 728	12 000
Intérêts courus sur emprunts			361	453	344
Autres emprunts et dettes assimilées					
Locations financements	Taux fixes et variable		34 067	34 776	40 202
Autres emprunts bancaires	Taux fixes et variable		10 123	12 241	11 122
Concours bancaires courants			4 142	2 338	1 653
Valeur de remboursement des emprunts syndiqués et autres passifs financiers			624 957	613 588	575 306
Valeur de remboursement des emprunts bancaires et dettes financières			866 867	833 512	775 175
Emprunt obligataire (composante capitaux propres)			(74 597)	(74 597)	(74 597)
Effet cumulé du coût amorti			(5 118)	(20 792)	(19 904)
Total emprunts bancaires et passifs financiers			787 152	738 123	680 674

ENDETTEMENT FINANCIER NET :

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond au total des dettes financières et emprunts bancaires diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

En milliers d'euros	2 009	2 008	2 007
Total emprunts bancaires et passifs financiers	787 152	738 123	680 674
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(38 546)	(23 974)	(25 867)
Endettement Net	748 606	714 149	654 807

RATIOS BANCAIRES :

Au titre de ces emprunts le groupe doit respecter un certain nombre d'obligations usuelles dans ce type de contrat. En cas de non respect de certaines d'entre elles, les banques pourraient obliger le groupe à rembourser totalement ou partiellement l'emprunt ou renégocier les conditions de financement.

Le groupe doit ainsi respecter les covenants financiers suivants au 31 décembre 2009* :

Covenants financiers	EBITDA/ intérêts nets	Endettement net / EBITDA	Cashflow / Coût de la dette
Objectif	R1 > 1,7	R2 < 7,7	R3 > 1,0
Réalisé	2,2	7,0	2,1

* Ces covenants sont progressifs sur toute la durée du contrat et se calculent au niveau de MEDICA et de ses filiales consolidées. Ils n'intègrent pas l'effet coût amorti lié au remboursement de la dette intervenu le 12 février 2010 et anticipé dans les comptes au 31 décembre 2009 conformément à la norme IAS 10.

ECHÉANCES DES DETTES FINANCIÈRES :

Le détail et les échéances des dettes financières sont indiqués ci-après :

En milliers d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Valeur de remboursement
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	241 910	0	0	241 910
Emprunts bancaires syndiqués et autres passifs financiers ⁽¹⁾	214 146	16 682	355 920	586 748
Location-financement	7 930	18 090	8 047	34 067
Concours bancaires courants	4 142	0	0	4 142
Total valeur de remboursement	468 128	34 772	363 967	866 867

(1) Reclassement à moins d'un an de l'emprunt obligataire totalement converti en actions ainsi que la partie des emprunts remboursés suite à l'introduction en bourse du groupe le 10/02/2010.

TAUX D'INTÉRÊTS EFFECTIFS :

Les taux d'intérêt effectifs aux dates de clôture sont détaillés ci-dessous :

En pourcentage	2009	2008	2007
Emprunt obligataire convertible et emprunt syndiqué	6,6%	8,4%	10,4%
Location-financement	7,1%	5,9%	6,8%

LOCATION - FINANCEMENT :

La valeur actualisée des passifs liés aux contrats de location-financement est indiquée ci-dessous :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
A moins d'un an	9 064	10 443	9 977
Entre 1 et 5 ans	19 956	24 088	29 758
A plus de 5 ans	9 405	7 641	11 402
Paievements minimaux futurs au titre des contrats de location-financement	38 426	42 171	51 137
Charges financières futures liées aux contrats de location-financement	4 359	7 396	10 935
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	34 067	34 776	40 202
Dettes à moins d'un an des contrats de location-financement	7 930	7 806	6 973
Dettes financières non courantes des contrats de location-financement	26 137	26 970	33 229

26• FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Fournisseurs	36 607	36 993	33 947
Dettes sociales et fiscales	43 876	37 220	33 934
Avances et acomptes reçus	4 998	5 506	2 840
Dettes - fournisseurs immobilisations	3 776	246	50
Autres dettes	2 742	2 278	3 639
Produits constatés d'avance	753	779	818
Autres créditeurs	56 145	46 029	41 280

Toutes les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont exigibles à moins d'un an.

Les produits constatés d'avance correspondent principalement à une subvention reçue pour la création de l'établissement d'Avignon.

Les dettes sur fournisseurs d'immobilisations incluent des dettes relatives à des projets de constructions d'ensembles immobiliers.

27• ANALYSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

En milliers d'euros	Détenus à des fins de transaction couverture (swap)	Juste valeur Complément de prix Ippocrate	Créances et dettes actualisées	Dettes financières au coût amorti	Autres passifs financiers	Total	Juste Valeur
Autres actifs financiers non courants	0	0	137	0	17 252	17 389	17 389
Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	1 718	1 718	1 718
Créances clients et rattachés	0	0	0	0	29 927	29 927	29 927
Autres débiteurs (hors créances fiscales)	0	0	74	0	9 479	9 553	9 553
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers dérivés	1 054	0	0	0	0	1 054	1 054
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0	0	38 546	38 546	38 546
Total des actifs financiers	1 054	0	211	0	96 922	98 187	98 187
Passifs financiers non courants	0	0	0	392 110	1 510	393 620	393 620
Autres passifs long-terme	0	1 147	2 979	0	16 130	20 256	20 256
Passifs financiers courants	0	0	0	303 992	89 539	393 531	393 531
Fournisseurs	0	0	0	0	36 607	36 607	36 607
Autres créditeurs	0	0	0	0	56 145	56 145	56 145
Instruments financiers dérivés	18 889	0	0	0	0	18 889	18 889
Total des passifs financiers	18 889	1 147	2 979	696 102	199 931	919 048	919 048

Les dettes financières au coût amorti sont celles souscrites par MEDICA et SFM, y compris l'emprunt obligataire convertible.

28• CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Personnel intérimaire	(2 131)	(2 356)	(3 774)	(2 235)
Honoraires	(9 047)	(6 334)	(8 367)	(6 040)
Locations immobilières	(42 664)	(40 025)	(50 463)	(34 837)
Locations mobilières	(5 985)	(6 311)	(7 248)	(4 953)
Entretien et maintenance	(5 622)	(5 360)	(6 842)	(4 557)
Sous-traitance	(43 381)	(40 068)	(48 729)	(33 801)
Achats non stockés	(11 084)	(10 808)	(10 856)	(9 482)
Autres	(9 289)	(10 315)	(18 012)	(10 084)
Charges externes	(129 203)	(121 577)	(154 291)	(105 990)

Le poste sous-traitance comprend 30 148 K€ de charges provenant de la filiale italienne Aetas, la quasi-totalité du personnel étant sous-traité.

29• CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Traitements, salaires, participation et indemnités de fin de contrat de travail	(154 665)	(144 810)	(178 191)	(122 439)
Charges sociales	(59 021)	(56 524)	(65 549)	(45 361)
Charges de retraite- régimes à prestations définies & Médailles du travail	(323)	(455)	(447)	(283)
Charges de personnel	(214 009)	(201 790)	(244 187)	(168 084)
Effectifs fin d'année Equivalents Temps Plein				
France	6 328	6 241	5 785	5 785
Etranger	94	74	84	84
Total	6 422	6 315	5 869	5 869

Les reprises de provisions utilisées pour litiges sociaux comptabilisées en charges de personnel s'élèvent à 1 466 K€ sur l'exercice 2009 (Note 22).

30• AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Pertes sur créances irrécouvrables	(322)	(317)	(664)	(166)
Autres charges d'exploitation	(275)	(262)	(85)	(218)
Autres charges d'exploitation	(596)	(579)	(749)	(385)
Subventions d'exploitation	367	181	324	217
Profits sur créances clients	18	330	112	37
Reprise de provisions sur créances clients (Note 14)	247	215	565	112
Autres produits d'exploitation	142	841	238	295
Autres produits d'exploitation	774	1 567	1 239	662

Les reprises de provisions sur créances clients ne concernent que les reprises utilisées. Les reprises de provisions non utilisées figurent en moins des dotations aux provisions de chaque exercice.

31 • DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(18 230)	(16 689)	(20 751)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(600)	(743)	(604)
Dotations pour dépréciations des immobilisations financières	(6)		
Dotations sur autres provisions	(3 738)	(4 488)	(7 453)
Reprises non utilisées sur autres provisions	1 515	2 737	1 704
Reprises utilisées sur autres provisions	2 309	1 165	2 142
Dotations aux provisions sur engagements de retraite et avantages similaires	(608)	(693)	(675)
Reprise des écarts d'acquisition négatifs en résultat	872		103
Autres reprises		7	
Dotations aux amortissements et provisions dans le tableau de flux de trésorerie	(18 486)	(18 712)	(25 527)
Dotations aux amortissements constatées au compte de résultat			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(18 230)	(16 689)	(20 751)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(600)	(743)	(604)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'immobilisations au compte de résultat	(18 830)	(17 433)	(21 355)
Dont dépréciation des immobilisations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels		(205)	(500)
Dotations aux amortissements hors dotations et reprises de dépréciations des actifs au compte de résultat	(18 830)	(17 227)	(20 855)
Dont courant	(18 830)	(17 227)	(21 828)
Dont non courant (fermeture d'établissement)	0	0	(27)

En milliers d'euros	Dotations aux provisions	Chiffre d'affaires	Charges externes	Charges de personnel	Autres pds/chges d'exploitation	Autres pds/chges Opérationnels	Pds et chges financiers	Autres	Total
Dot. aux provisions non courantes	(2 754)					(959)	(25)		(3 738)
Dot. aux dépréciations des clients	(801)					(4)			(805)
Dot. aux dépréciations des autres créances									0
Dot. aux dépréciations stocks et en-cours de prod.									0
Dot. aux engagements de retraites				(323)			(284)		(608)
Rep. des provisions non courantes utilisées		58	242	1 597	10	47		355	2 309
Rep. des provisions non courantes non utilisées	1 376	118				21			1 515
Rep. des dépréciations des clients utilisées					247				247
Rep. des dépréciations des clients non utilisées	481								481
Rep. des dépréciations autres créances utilisées					3				3
Rep. des dépréciations autres créances non utilisées									0
Total	(1 698)	176	242	1 273	261	(895)	(310)	355	(596)

32• PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Frais d'introduction en bourse	(2 390)		(69)	
Frais Plan Epargne Groupe		(294)		
Vnc des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	(13 497)	(168)	(13 278)	(11 990)
Vnc des titres cédés			(217)	(10)
Coûts pour fermeture d'établissement	(3 756)	(2 538)	(4 044)	(2 207)
Autres charges opérationnelles		(205)	(74)	
Charges opérationnelles	(19 643)	(3 205)	(17 681)	(14 207)
Ecart d'acquisition négatif constaté en résultat	872		103	
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	12 392	297	11 704	10 712
Produits de cession de titres			510	2
Juste valeur des actifs cédés			931	
Produits liés aux fermetures d'établissement	48		1 966	1 665
Autres produits opérationnels				
Produits opérationnels	13 312	297	15 214	12 379

33• RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2009		2008	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges d'intérêts sur emprunts	(48 788)		(65 170)	
Intérêts sur contrats de location- financement	(2 434)		(3 132)	
Charges et produits sur couverture de taux	(13 604)			
Effet du coût amorti sur les emprunts	(15 672)			888
Coût de l'endettement financier brut	(80 498)	0	(68 302)	888
Prod. de cession équivalents de trésorerie		49		295
Coût de l'endettement financier net	(80 498)	49	(68 302)	1 183
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(284)		(238)	
Commissions de non utilisation	(287)		(540)	
Effets d'actualisation	(107)		(313)	
Charges et produits sur couverture de taux				3 631
Variation de la juste valeur de swap sur prêt syndiqué		501	(25 187)	
Autres charges financières	(123)		(136)	
Autres produits financiers		74		
Autres produits et charges financiers	(801)	575	(26 414)	3 631
Résultat financier	(81 300)	624	(94 716)	4 814

En milliers d'euros	2009		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges d'intérêts sur emprunts	(80 287)		(57 527)	
Intérêts sur contrats de location-financement	(5 108)		(3 332)	
Charges et produits sur couverture de taux				
Effet du coût amorti sur les emprunts		2 173		1 349
Coût de l'endettement financier brut	(85 395)	2 173	(60 859)	1 349
Prod. de cession équivalents de trésorerie		407		13
Coût de l'endettement financier net	(85 395)	2 580	(60 859)	1 362
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(228)		(163)	
Commissions de non utilisation	(1 385)		(917)	
Effets d'actualisation	(1 332)		(989)	
Charges et produits sur couverture de taux		2 572		1 129
Variation de la juste valeur de swap sur prêt syndiqué		7 317		5 181
Autres charges financières			(3)	
Autres produits financiers		9		159
Autres produits et charges financiers	(2 945)	9 898	(2 072)	6 469
Résultat financier	(88 340)	12 478	(62 931)	7 831

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2009 la comptabilité de couverture de flux de trésorerie. En conséquence la variation de la juste valeur des instruments dérivés éligibles a été constatée en capitaux propres pour (4,2) millions d'euros, soit (2,8) millions d'euros nets d'impôts.

Par ailleurs, les charges et produits sur couverture de taux (payés et reçus) sont inscrits dans le coût de l'endettement financier, soit (13,6) millions d'euros. Ce changement, n'ayant pas d'application rétroactive, les variations de juste valeur des instruments dérivés, ainsi que les charges et produits sur couverture de taux, n'ont pas été retraités au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

34 • CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Charge d'impôt courant	(1 387)	(1 770)	(5 903)	(2 230)
Charge ou produit d'impôts différés	11 752	11 750	10 224	6 307
Charge d'impôt sur le résultat	10 365	9 980	4 321	4 077

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison de :

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Résultat avant impôts, q/p de sociétés mises en équivalence et résultat sur goodwill	(23 784)	(32 227)	(9 284)	(9 647)
Taux théorique d'impôt	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%
Charge ou produit d'impôt théorique	(7 928)	(10 741)	(3 095)	(3 215)
Produits et charges non imposables	438	1 863	460	605
Déficits de l'exercice non activés	511	83	66	66
Déficits antérieurs non activés imputés sur l'exercice	(41)	(142)	(441)	(295)
Déficits antérieurs activés ou ajustés sur l'exercice	(578)	(2)	25	
Contribution sociale	3,3%			48
Intérêts reportables antérieurement activés sur l'exercice	(959)			
Annulation de l'activation des déficits activés antérieurement	276			
Incidence des impositions à taux réduit			(673)	(615)
Résultat des sociétés fiscalement transparentes chez les minoritaires	(14)	(8)	(28)	(13)
Crédits d'impôt	(97)	(60)	(37)	(37)
Impôts différés sur la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 110			
IFA non imputés			(39)	(60)
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	(2 179)	75	445	253
Economie d'impôt sur frais d'acquisition de titres	(907)	(1 048)	(1 051)	(767)
Charge ou produit d'impôt comptabilisé	(10 365)	(9 980)	(4 321)	(4 077)
Taux effectif d'impôt	43,59%	30,97%	46,54%	42,26%

L'évolution du taux effectif d'impôt s'explique principalement par la reconnaissance, en 2009, d'impôts différés antérieurement non reconnus par le groupe.

35• RÉSULTAT NET PAR ACTION

Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(13 363)	(22 688)	(5 248)	(5 907)
Nombre moyen pondéré d'actions	7 286 040	7 286 040	7 286 040	7 286 040
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	(1,83)	(3,11)	(0,72)	(0,81)
Résultat net dilué part du groupe consolidé par action (en euros)	2009	2008	2007	2007 12 mois
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(13 363)	(22 688)	(5 248)	(5 907)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	1 823 301	1 823 301	1 823 301	1 823 301
Effet de dilution des obligations en actions ordinaires ⁽¹⁾	12 532 551	12 532 551	12 532 551	12 532 551
Effet de dilution des actions de préférence en actions ordinaires ⁽²⁾	1 721 909	1 721 909	1 721 909	1 721 909
Résultat net dilué part du groupe consolidé par action (en euros)	(0,83)	(1,41)	(0,33)	(0,37)

(1) Les 10 925 873 obligations ont été converties en 12 532 551 actions ordinaires selon les modalités prévues aux « termes et conditions des OC », tels que modifiés par l'Assemblée Générale des porteurs d'OC du 24 janvier 2010, et après prise en compte notamment de l'impact de la division de la valeur nominale des actions sur les droits des porteurs d'obligations convertibles.

(2) Les 5 462 739 actions de préférence ont été converties en 1 721 909 actions ordinaires selon les modalités prévues par les statuts de la Société tels que modifiés par l'Assemblée Générale du 24 janvier 2010, après prise en compte notamment de l'impact de la division de la valeur nominale des actions sur les droits des porteurs d'actions de préférence.

36• DIVIDENDES PAR ACTION

Aucun dividende n'a été payé par le groupe en 2009.

37• ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Le groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

38• ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Garanties et Cautions			
Cautions au profit d'organismes de Crédit-Bail	5 307	6 281	4 581
Nantissements de fonds de commerce au profit d'organismes de Crédit-Bail	14 380	14 723	20 093
Cautions au profit d'établissements de crédit	472 657	465 584	520 169
Nantissements d'actions au profit d'établissements de crédit	2 432	2 432	0
Nantissements de fonds de commerce au profit d'établissements de crédit	3 747	4 267	3 597
Nantissements d'OPCVM au profit d'établissements de crédit	320	320	320
Hypothèque ensemble immobilier au profit d'établissement de crédit	5 448	0	0
Engagement concernant les sociétés transparentes	0	18	867
Promesses d'achats et d'investissements			
Promesses d'acquisitions de projets (sous conditions suspensives)	43 702	32 608	32 222

L'engagement du groupe en matière de Droit Individuel à Formation s'élève à 381 020 heures au 31 décembre 2009 et 230 398 heures au 31 décembre 2008.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE - POSITION DE PRENEUR DES SOCIÉTÉS DU GROUPE :

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de location simple non résiliables :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
A moins d'un an	44 970	41 983	37 563
Entre un et cinq ans	151 255	139 306	124 258
A plus de cinq ans	86 875	68 292	69 083
Paiements minimums futurs au titre des locations simples	283 099	249 581	230 904

GARANTIES D'ACTIF ET DE PASSIF :

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Garanties d'Actif et de Passif reçues liées aux acquisitions de titres	7 415	9 632	8 902
Garanties d'Actif et de Passif données dans le cadre de cessions de titres			

39• TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

PARTIES LIÉES AYANT UN CONTRÔLE SUR LE GROUPE :

Il n'y a pas de transaction entre le groupe MEDICA (ex-OB01) et les actionnaires ayant un contrôle sur le groupe, dont TBU-3 International, à l'exception de la rémunération de l'emprunt obligataire convertible (22 millions d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, 20 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, et 25 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (20 mois)).

La société MEDICA SA n'a pas distribué de dividendes depuis l'acquisition du sous-groupe SFM en Août 2006.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES :

Aucune transaction entre les parties liées n'a influencé significativement la situation financière et la performance du Groupe.

La rémunération des dirigeants est la suivante :

En milliers d'euros	2009	2008	2007 12 mois
Avantages à court terme (*)	590	590	584
Avantages postérieurs à l'emploi	74	67	60
Autres avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat			
Rémunération en actions			

(*) hors charges patronales

40• PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

DÉTAIL DE L'INCIDENCE DE LA VARIATION EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Incidence de la var. des stocks et en cours	(292)	(192)	1 048	(26)
Incidence de la var. des clients	6 021	(5 154)	4 458	3 870
Incidence de la var. des fournisseurs	(110)	3 223	(4 203)	3 850
Incidence de la var. des débiteurs & autres créditeurs	8 864	16 756	(15 143)	(11 236)
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	14 483	14 633	(13 840)	(3 542)

DÉTAIL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Acquisitions d'immobilisations corporelles (cf. note 11)	(44 699)	(40 046)	(34 770)	(29 906)
Immobilisations acquises dans le cadre d'un contrat de crédit-bail	7 671	1 698	3 298	3 298
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	3 192	(24)	(86)	(94)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(33 836)	(38 372)	(31 559)	(26 702)

DÉTAIL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	2009	2008	2007 20 mois	2007 12 mois
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (cf. note 9)	(1 090)	(5 328)	(2 690)	(353)
Acquisition de fonds de commerce affecté en écart d'acquisition	(68)	(144)		
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(102)	234	63	131
Variation des avances et acomptes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles		(550)		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 260)	(5 788)	(2 627)	(222)

41 • PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées	Monnaie	Méthode	2009 % Contrôle	% d'intérêt
MEDICA (ex-OB01)	€	IG	mère -	
Sociétés acquises en 2007				
SFM (ex-MEDICA)	€	IG	100	100
SCI CHAMBERY JOURCIN	€	IG	100	100
SAS LES JARDINS D'HESTIA	€	IG	99,92	99,92
SOCEFI	€	IG	100	100
SDSA	€	IG	100	100
SARL LE MOLE D'ANGOULINS	€	IG	100	100
SARL INVAMURS	€	IG	100	100
SCI BRUAY SUR ESCAUT	€	IG	100	100
SCI SAINT GEORGES DE DIDONNE	€	IG	100	100
SCI LAXOU	€	IG	51	51
SCI LES SABLES	€	IG	100	100
SCI LYON GERLAND	€	IG	100	100
SCI ST MALO	€	IG	100	100
SCI VILLARS LES DOMBES	€	IG	100	100
SCI DU MANS	€	IG	100	100
SCI D'ARS EN RE	€	IG	100	100
SARL RA DE LILLE STE THERESE	€	IG	100	100
SARL RA DE LAXOU	€	IG	100	100
SARL RA DE SAINT MALO	€	IG	100	100
SARL RA DES SABLES D'OLONNE	€	IG	100	100
SARL RA DE LYON GERLAND	€	IG	100	100
SARL RA DU MANS	€	IG	100	100

Sociétés consolidées	Monnaie	Méthode	2009 % Contrôle	% d'intérêt
SCI DE L'EUROPE	€	IG	100	100
SCI PIERRE DEBOURNOU	€	IG	99,8	99,8
SNC DE DINARD	€	IG	100	100
SNC DE L'EUROPE	€	IG	100	100
SARL SERAPA	€	IG	100	100
SAS RA DE NEUVILLE ST REMY	€	IG	100	100
SAS RA DE DINARD	€	IG	100	100
SARL RESIDENCE DE CHAINTREAUVILLE	€	IG	96	96
SAS CLINIQUE SOLISANA	€	IG	100	100
CLINIQUE DU VAL DE SEINE	€	IG	99,71	99,71
SARL CCN α IG 100 100 SARL LES ARBELLES	€	IG	100	100
SARL CENTRE MEDICAL DES ALPILLES (CMA)	€	IG	100	100
SARL CENTRE MEDICAL DU VENTOUX (CMV)	€	IG	100	100
SCI LE SPLENDID	€	IG	100	100
LES LILAS	€	IG	100	100
COGOLIN	€	IG	100	100
SARL BEL AIR	€	IG	100	100
MEDICA FRANCE	€	IG	100	100
SARL MF DEVELOPPEMENT	€	IG	100	100
TOPAZE	€	IG	100	100
LES PINS	€	IG	100	100
SCI DE BICHAT	€	IG	100	100
SCI CCN	€	IG	100	100
SCI CMA	€	IG	100	100
SARL GMR LA COTE PAVEE	€	IG	100	100
SAS CHATEAU de MORNAY	€	IG	100	100
AETAS S.P.A.	€	IG	100	100
II FAGGIO Srl	€	IG	100	100
RESIDENZA I PLATANI	€	IG	100	100
I ROVERI Srl	€	IG	100	100
CROCE DI MALTA Srl	€	IG	100	100
IL CASTAGNO Srl	€	IG	90	90
LE PALME Srl	€	IG	100	100
I GIRASOLI Srl	€	IG	95	95
VILLA ANTEA Srl	€	IG	95	95
GLI OLEANDRI Srl	€	IG	95	95
CARE SERVICE	€	IG	100	100
LE ROSE Srl	€	IG	90	90
I RODODENDRI Srl	€	IG	90	90
IL CILIEGIO Srl	€	IG	70	70
IPPOCRATE SPA	€	IG	95,75	95,75
SAS AUBERGERIE DE QUINCY	€	IG	91,78	91,78
SAS AUBERGERIE DU 3E AGE	€	IG	91,78	91,78
SARL BOURGOIN COUQUIAUD	€	IG	100	100
SARL MAISON BLANCHE	€	IG	100	100
SAS CENTRE MEDICAL MONTJOY	€	IG	100	100
SAS CLINIQUE DE PIETAT	€	IG	100	100
SARL LUBERON SANTE	€	IG	100	100
SA CRF LES GARRIGUES	€	IG	100	100
SAS MACO	€	IG	100	100
SCI DU BOIS HAUT	€	IG	100	100
SAS CHATEAU DE CAHUZAC	€	IG	100	100
SARL CRC GESTION	€	IG	100	100
SAS SAINTE COLOMBE	€	IG	100	100
SARL CHAPUIS FERNANDE	€	IG	100	100
SAS MONTROND LES BAINS	€	IG	100	100
SCI VALMAS	€	IG	100	100
SAS ALMA SANTE	€	IG	100	100
SCI ALMA SANTE	€	IG	100	100
SA CLINIQUE SAINT MAURICE	€	IG	100	100

Sociétés consolidées	Monnaie	Méthode	2009 % Contrôle	% d'intérêt
SCI CLINIQUE SAINT MAURICE	€	IG	100	100
SARL CLINIQUE DE SAUSSENS	€	IG	100	99,99
SARL MT SANTE	€	IG	99,99	99,99
SARL RESIDENCE LES PINS	€	IG	100	100
SAS LES QUATRE TREFLES	€	IG	99,93	99,93
SAS GASTON DE FOIX	€	IG	100	100
SAS ARJEAN	€	IG	100	100
SAS LE VAL DES CYGNES	€	IG	100	100
SAS DLS GESTION	€	IG	96,67	96,67
SCI DLS IMMO	€	IG	100	77,36
Sociétés créées en 2008				
SARL MEDICA FRANCE LE VERDON	€	IG	100	100
Sociétés acquises en 2008				
SAS MAISON DE REPOS ET DE CONVALESCENCE				
LA PALOUMERE	€	IG	100	100
SCI LA PALOUMERE	€	IG	100	100
SAS FINANCIERE MEDICALE	€	IG	100	100
SAS LA VARENNE	€	IG	100	100
SCI LA VARENNE	€	IG	100	100
SAS LA ROSERAIE	€	IG	100	100
SCI LA ROSERAIE	€	IG	100	100
SAS CENTRE MEDICAL DE CONVALESCENCE MONTVERT	€	IG	100	100
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE MONTVERT	€	IG	100	100
MS FRANCE	€	IG	60	60
HAD FRANCE	€	MEE	40,32	40,32
Sociétés acquises en 2009				
SARL B2L	€	IG	100	100
Sociétés fusionnées en 2009				
SARL CGCV				
SCI GASTON DE FOIX				

42 • HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	2009	Constantin 2008	2007	2009	Exco 2008	2007
Audit de la société MEDICA SA						
Commissariat aux comptes	49	35	45	49	35	45
Missions accessoires	418			62		
Audit des filiales						
Commissariat aux comptes	293	274	139			
Missions accessoires						
Total	760	309	184	111	35	45

CONSTANTIN ASSOCIES
Member of Deloitte Touche Tohmatsu
114, rue Marius AUFAN
92300 – LEVALLOIS-PERRET

Patrick GRIMAUD
17, rue du Sergent Bauchat
75012 - PARIS

MEDICA

Société Anonyme
39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDICA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les immobilisations financières.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Levallois-Perret et Paris, le 22 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES
Jean-Paul SEGURET

Patrick GRIMAUD

MEDICA

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société avait l'intention de lever environ 275 millions d'euros dont le produit était destiné à lui donner les moyens de mettre en oeuvre sa stratégie de croissance, en remboursant une partie de sa dette actuelle, et en contribuant ainsi à améliorer sa flexibilité financière.

Cette opération s'est concrétisée le 10 février 2010 et vous est présentée ci - dessous dans les "événements post clôture".

Dans cette perspective, les actionnaires de la Société MEDICA ont dû préalablement statuer au cours de l'exercice sur les dispositions suivantes:

Reconstitution des capitaux propres, transformation en société anonyme, et changement de dénomination sociale

Après avoir constaté que la perte de l'exercice avait eu pour effet de ramener les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 12 Octobre 2009 s'est prononcée sur la continuation de la Société et a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Par assemblée générale extraordinaire du 09 Novembre 2009, il a par conséquent été décidé la reconstitution des capitaux propres par voie de réduction de capital d'un montant de 105 228 162 euros.

Le capital social alors fixé à 116 576 540 euros a ainsi été ramené à la somme de 11 348 478 euros, entraînant une réduction de la valeur nominale. Le nombre d'actions composant le capital social est demeuré inchangé.

Au cours de cette même assemblée, il a ensuite été décidé la transformation de la Société, alors sous forme de société par actions simplifiée, en société anonyme à Conseil d'administration.

Corrélativement la société MEDICA, société contrôlée par la Société OBO 1 , a modifié sa dénomination sociale pour devenir "Société Financière Médica - SFM".

A la suite du changement de dénomination de cette filiale, les actionnaires ont décidé de modifier la dénomination sociale de la Société OBO 1 pour devenir "MEDICA".

ÉVÉNEMENT POST CLÔTURE

Introduction en bourse

La société MEDICA s'est introduite en bourse sur le marché NYSE Euronext Paris, compartiment B, le 10 Février 2010.

D'autre part, par délibération du conseil d'administration en date du 12 Février 2010, il a été constaté la conversion de l'intégralité des actions de préférence et des obligations convertibles en actions ordinaires.

Le capital social est désormais fixé à la somme de 18 653 466.50 €, divisé en 47 904 187 actions de même catégorie et intégralement libérées.

Concomitamment à cette introduction, l'emprunt mezzanine ainsi que les intérêts afférents ont été intégralement remboursés.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect de le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret Comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) 99-03 du 29 Avril 1999 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

2.1. Frais d'acquisition des titres

La réglementation fiscale intervenue en 2006 (déductibilité possible des frais d'acquisition de titres immobilisés sur 5 ans) ainsi que le souhait d'homogénéiser les règles et méthodes comptables de la société avec celles du groupe, ont amené la société à activer ces frais en 2006 en les incorporant au coût d'acquisition des titres. Ces frais font par ailleurs l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Au titre de l'exercice 2009, un amortissement dérogatoire de l'ordre de 2.1 M€ a été constaté et la valeur restant à amortir au 31/12/2009 est de 3.4 M€.

2.2 Immobilisations incorporelles

La société s'est introduite en bourse le 10 Février 2010. Les frais liés à cette opération ont été portés dans un compte d'immobilisation en cours incorporelle, et seront affectés en 2010 à un sous compte de frais d'établissement. Aucun amortissement n'a été constaté en 2009.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une période de 5 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur le mode linéaire, en fonction des durées probables d'utilisation.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés à leur prix de revient, c'est à dire leur prix d'acquisition majoré des frais d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée, du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est fondée sur la valorisation du sous groupe SFM SA dans les capitaux propres consolidés du groupe MEDICA.

Au 31 Décembre 2009, ils ne font pas l'objet de dépréciation.

2.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

2.7 Emprunt obligataire

La société MEDICA dispose d'un endettement sous forme notamment d'un emprunt obligataire convertible, émis en 2006, et convertible en actions. Cet emprunt a une valeur nominale de 174.8 millions d'euros, les obligations convertibles en circulation s'élèvent à 10 925 873.

Les intérêts au titre de cet emprunt sont capitalisés. Ils s'élèvent à 67.1 millions d'euros au 31/12/2009.

2.8 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge de 5%, des charges d'exploitation courante, engagées par la SA MEDICA, en sa qualité de holding opérationnelle, et en vertu d'un contrat d'assistance technique signé en date du 09 Aout 2006 entre la SA MEDICA et la société MEDICA France.

Les compétences administratives et opérationnelles apportées par MEDICA sont les suivantes (la liste n'étant pas limitative): détermination de la stratégie, coordination du développement, prise en charge de la communication, grandes orientations comptables et financières, relations avec les banques, développement marketing, croissance externe, management de la société, coordination des recrutements portant sur des postes importants.

2.9 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation concernent essentiellement les charges engagées dans le cadre du contrat d'assistance technique précité ainsi que les salaires et charges des salariés de la société MEDICA.

2.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'opérations ou d'évènements clairement distincts des activités ordinaires de la société et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Le résultat exceptionnel est composé principalement de la dotation aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisition de titres.

3. Autres informations

3.1 Intégration fiscale

La SA MEDICA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle - même et ses filiales, en application de l'article 223 A et 223 L, 6-d du C.G.I., à compter du 01 Janvier 2007 pour les filiales.

Ce nouveau périmètre d'intégration a placé la société MEDICA en qualité de nouvelle tête de groupe. Il prend en compte toutes les sociétés qui appartenaient au périmètre de la société mère S.F.M., ainsi que d'autres sociétés du groupe dont les critères d'exigibilité au régime ont été réunis.

La centralisation des impôts sur la société MEDICA ne devant ni léser, ni avantager les filiales, les conventions d'intégration fiscale sont rédigées de sorte que la filiale se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

En conséquence, les conventions d'intégration fiscale ne prévoient pas de redistribution de l'économie d'impôt envers les filiales membres du groupe.

Compte tenu de la situation déficitaire du groupe et de l'absence de redistribution de l'économie d'impôt, la société MEDICA a comptabilisé au titre de l'exercice 2009 un profit d'intégration fiscale d'un montant de 14.3 millions d'euros.

3.2 Engagement de fin de carrière

La société MEDICA est soumise à l'obligation légale de verser à ses salariés des indemnités de fin de carrière lors de leurs départ à la retraite .L'existence de ce régime créé pour la société un engagement long terme qualifié de régime de retraite à prestations définies au sens de IAS 19, car il définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le montant des indemnités de fin de carrière figure en engagement hors bilan.

Le passif calculé correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (corridor), sont appréhendés au travers de l'engagement calculé.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Par ailleurs, la société verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, la société n'est tenue par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2009 (12)	31/12/2008 (12)
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	333 502	209 976	123 526	188 726
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 390 100		2 390 100	
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	6 441	5 492	949	895
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	463 234 902		463 234 902	415 751 678
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	8 171 636		8 171 636	54 945 812
Autres immobilisations financières	3 850		3 850	2 165
ACTIF IMMOBILISE	474 140 431	215 469	473 924 962	470 889 275
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				1 590 681
Autres créances	14 221 984		14 221 984	10 439 114
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	761 886		761 886	818 816
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	420 411		420 411	420 411
ACTIF CIRCULANT	15 404 281		15 404 281	13 269 021
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	489 544 712	215 469	489 329 243	484 158 297

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2009 (12)	31/12/2008 (12)
Capital social ou individuel (dont versé : 11 348 478)	11 348 478	116 576 640
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	26 833 500	11 307
Report à nouveau		(54 395 701)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(25 973 906)	(24 010 268)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	7 305 250	5 154 915
CAPITAUX PROPRES	19 513 322	43 336 892
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	241 917 231	219 924 755
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	223 676 431	218 890 545
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 398 939	374 729
Dettes fiscales et sociales	281 784	399 785
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	541 538	1 231 589
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	469 815 921	440 821 404
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	489 329 243	484 158 297

Résultat de l'exercice en centimes -25 973 906,23

Total du bilan en centimes 489 329 243,08

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	France	Exportation	31/12/2009 (12)	31/12/2008 (12)
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	1 191 140		1 191 140	1 330 001
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 191 140		1 191 140	1 330 001
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			5 495 0	2 014 473 13
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 196 636	3 344 487
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			606 783 52 182 590 495 227 320	794 281 (90 402) 590 495 224 355
DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			67 878 1	66 797 7
CHARGES D'EXPLOITATION			1 544 659	1 585 534
RESULTAT D'EXPLOITATION			(348 023)	1 758 953
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 258 200 677 873	3 838 275 3 831 762
PRODUITS FINANCIERS			3 936 072	7 670 037
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			41 767 422	43 384 100
CHARGES FINANCIERES			41 767 422	43 384 100
RESULTAT FINANCIER			(37 831 350)	(35 714 063)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(38 179 373)	(33 955 110)

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2009 (12)</i>	<i>31/12/2008 (12)</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 763	104 592
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 763	104 592
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 094	64 505
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	2 150 335	2 150 336
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 158 429	2 214 841
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 156 665)	(2 110 249)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(14 362 132)	(12 055 092)
TOTAL DES PRODUITS	5 134 472	11 119 115
TOTAL DES CHARGES	31 108 378	35 129 383
BENEFICE OU PERTE	(25 973 906)	(24 010 268)

ETAT DES IMMOBILISATIONS - DÉTAIL

Rubriques	Début exercice	apport fusion	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche et développement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles	332 002		2 391 600		2 723 602
TOTAL II	332 002		2 391 600		2 723 602
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions : install, gén,, agenc,t, aménag,t,					
Installations techniques, mat, et outillage industriel					
Installations générales, agenc,t, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 210		1 231		6 441
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL III	5 210		1 231		6 441
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	415 751 678		47 483 224		463 234 902
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	54 947 978		3 110 733	49 883 224	8 175 486
TOTAL IV	470 699 656		50 593 957	49 883 224	471 410 388
TOTAL GENERAL	471 036 868		52 986 788	49 883 224	474 140 431

L'augmentation du poste autres immobilisations incorporelles correspond aux frais d'introduction en bourse, qui ont été portés au 31/12/2009 dans un poste d'immobilisations incorporelles en cours,

Ces frais seront portés puis amortis en 2010 dans un sous compte de frais d'établissement ,

L'augmentation du poste autres participations est la conséquence de l'incorporation au capital d'une partie du prêt intra groupe consenti à la filiale S,F,M, Une explication plus complète sur ce point figure sur l'état "liste des filiales et participations"

ETAT DES AMORTISSEMENTS - DÉTAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Début exercice</i>	<i>apport fusion</i>	<i>Autres flux*</i>	<i>Dotations</i>	<i>Cessions</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'établissement, recherche et développement						
TOTAL I						
Autres immobilisations incorporelles	143 276			66 700		209 976
TOTAL II	143 276			66 700		209 976
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions : install, gén,, agenc,t, aménag,t, Installations techniques, mat, et outillage industriel Installations générales, agenc,t, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	4 315			1 177		5 492
TOTAL III	4 315			1 177		5 492
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IV						
TOTAL GENERAL	147 591			67 877		215 468

ETAT DES PROVISIONS - DÉTAIL

<i>Rubriques</i>	<i>Début exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	5 154 915	2 150 335		7 305 250
PROVISIONS REGLEMENTEES	5 154 915	2 150 335		7 305 250
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour grosses réparations Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
Provisions sur immobilisations incorporelles Provisions sur immobilisations corporelles Provisions sur titres mis en équivalence Provisions sur titres de participation Provisions sur autres immobilis. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	5 154 915	2 150 335		7 305 250

CRÉANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts	8 171 636		8 171 636
Autres immobilisations financières	3 850		3 850
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfiques	100 821	100 821	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	555 786	555 786	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	13 325 438	2 727 059	10 598 379
Débiteurs divers	239 939	239 939	
Charges constatées d'avance	420 411	420 411	
TOTAL GENERAL	22 817 881	4 044 016	18 773 865
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 110 733		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	49 883 224		
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles	241 917 231	241 917 231		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	525	525		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	223 675 906	109 929 612	56 873 147	56 873 147
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 398 939	3 398 939		
Personnel et comptes rattachés	138 889	138 889		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	132 848	132 848		
Etat : impôt sur les bénéfiques				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 155	1 155		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	8 891	8 891		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	541 396		541 396	
Autres dettes	142	142		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	469 815 921	355 528 231	57 414 543	56 873 147
Emprunts souscrits en cours d'exercice	26 903 168			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	125 082			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

31/12/2009

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	420 411
CHARGES D'EXPLOITATION	420 411
4861000 Charges constatees d'avance	420 411
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	420 411

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

31/12/2009

PRODUITS A RECEVOIR	256 906
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	256 906
2768866 ICNE S/PRET SFM	256 906
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	256 906

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

31/12/2009

CHARGES A PAYER	87 433 642
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	85 032 875
1688100 ICNE S/EMP OBLIG CONVERTIBLE	67 103 263
1688400 Interets courus s/emp.cash	304 260
1688529 MEZZ 92KE INT COURUS S/CAP	17 625 352
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	2 198 194
4081000 FNP Fr externes	1 950 312
4081001 FNP Fr internes	229 225
4081864 FNP SA MEDICA FRANCE	18 658
DETTES FISCALES ET SOCIALES	201 906
4286000 Pers charges a payer	138 889
4386000 Autres charges a payer	61 111
4386100 Contribution organic	1 906
AUTRES DETTES	142
4686000 Charges a payer	142
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	525
5186000 Interets courus a payer	525
TOTAL DES CHARGES A PAYER	87 433 642

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 823 301			1,56
Actions préférentielles	5 462 739			1,56

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		43 336 892
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		43 336 892
<i>Variations en cours d'exercice</i>		
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital	105 228 162	
Variations des réserves indisponibles	11 307	26 833 500
Variations du report à nouveau		78 405 969
Variations des provisions réglementées		2 150 335
Résultat de l'exercice	25 973 906	
	SOLDE	23 823 570
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		19 513 322

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<i>Dénomination</i>	<i>Capital</i>	<i>Quote part détenue</i>	<i>Q.P. Cap,propres avant résultat</i>	<i>Val. brute Titres</i>	<i>Val. Nette Titres</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>Résultat du dernier exercice</i>	<i>Avances accordées</i>	<i>Dividendes encaissés</i>
FILIALES									
SFM	8 000 000	100,00 %	21 615 271	463 234 902	463 234 902		(17 637 750)	18 770 015	

la méthode de valorisation des titres de participation est détaillée dans la note "règles et méthodes comptables",

L'avance accordée consiste en un prêt intra groupe pour un montant de 8,1 M€ et une avance en compte courant pour un montant de 10,6 M€,

Le prêt intra groupe était d'un montant initial de 68,4 M€ en 2006, sa diminution est due aux facteurs suivants:

- remboursements anticipés sur la période de 2006 à octobre 2009, pour un montant total de 24 M€,

- incorporation au capital de la filiale SFM pour un montant total de 47,4 M€,

Cette opération a eu pour conséquence une augmentation correlative de même montant du poste titres de participation dans MEDICA SA,

Le montant des intérêts capitalisés sur la période 2006 à fin 2009 s'élève à 11 M€ et les intérêts courus 2009 sont de 0,6 M€,

TRANSFERT DE CHARGES

<i>Nature des transferts</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
Avantages en nature	5 495	7912010
TOTAL	5 495	

RÉSULTAT FINANCIER

<i>Nature des charges</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Intérêts des emprunts hors groupe	36 222 947	41 286 884
Intérêts des comptes courants groupe	18	2 746
Intérêts bancaires	600	(1 128)
charges financières liées aux assurances couverture de taux	5 543 858	2 095 599
Total	41 767 423	43 384 101

<i>Nature des produits</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
produits financiers des participations	3 258 200	3 838 275
produits financiers liés aux assurances couverture de taux	677 873	3 831 762
Total	3 936 073	7 670 037

<i>Résultat financier</i>	(37 831 350)	(35 714 063)
---------------------------	--------------	--------------

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
amendes et pénalités	60	6712000
autres charges exceptionnelles sur honoraires	8 034	6720062
TOTAL	8 094	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
autres produits exceptionnels sur impôts et taxes	1 763	7718063
TOTAL	1 763	

**ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS
ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES**

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
<i>ACTIF</i>		
Participations	463 234 902	415 751 678
Autres immobilisations financières	8 175 486	54 947 977
Clients et comptes rattachés		1 590 681
Autres créances d'exploitation (comptes courants)	13 325 438	10 055 912
<i>PASSIF</i>		
Dettes rattachées à des participations		
Fournisseurs et comptes rattachés	247 883	34 638
Autres emprunts		
Autres dettes d'exploitation (comptes courants)	539 396	1 226 164
<i>COMPTE DE RESULTAT</i>		
Produits d'exploitation	1 191 140	1 330 000
Charges d'exploitation	15 619	14 872
Produits financiers	3 258 200	3 838 275
Charges financières	18	2 746

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	31/12/2009	31/12/2008
<p>Caution solidaire assortie de sûretés réelles données en garantie du paiement de dettes souscrites par des entreprises liées (SFM SA et MEDICA France)</p> <p>Les sûretés réelles données en garantie de ces dettes (nantissement de titres, solde de comptes bancaires et cession à titre de garantie de créance résultant de prêt intra - groupe) portent sur un maximum en principal de 530 M€ incluant un droit de tirage de lignes acquisition et revolving de 175 M€,</p>	466 753 611	459 191 315
TOTAL	466 753 611	459 191 315

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN (SUITE)

<i>Engagements donnés</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
Engagement de retraite chiffré selon la méthode suivante: méthode des unités de crédit projetées suivant la norme IAS 19	73538	61141

<i>Engagements reçus</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2008</i>
NEANT		
TOTAL		

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers				
Engagements de retraite	73 538			
Rémunérations allouées	590 496		590 496	
<i>Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :</i>				
NEANT				
<i>Remboursements opérés pendant l'exercice :</i>				
NEANT				

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	31/12/2009	31/12/2008
Cadres	2	2
TOTAL	2	2

IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS MÈRES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SA MEDICA Le Diderot 39 rue du Gouverneur Général Felix EBOUE 92130 ISSY LES MOULINEAUX	S.A.	11 348 478	

MEDICA

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ET LE CONTRÔLE INTERNE**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général.

1• CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET REGLES DE « GOUVERNANCE D'ENTREPRISE »

MEDICA, ci-après « la Société », est une société anonyme à Conseil d'administration depuis son assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009, dont les titres sont admis aux négociations sur le Compartiment B du marché Euronext Paris depuis le 10 février 2010.

Dans cette perspective et dans un souci de transparence et d'information du public, la Société avait engagé préalablement à son admission sur le marché Euronext Paris, une réflexion d'ensemble relative aux pratiques de gouvernement d'entreprise.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société, après avoir pris connaissance des dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par MiddleNext en décembre 2009, a choisi de se référer à ce Code disponible sur le site Internet de MiddleNext, ci-après le « Code de Référence ». La Société dispose à son siège social d'un exemplaire de ce Code de Référence sous forme d'une copie à disposition permanente des membres composant ses organes de gouvernance.

Préalablement à l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Paris, la Société n'avait pas l'obligation d'établir le présent rapport, et n'avait pas encore adopté son règlement intérieur ni mis en place de comités du Conseil. Le présent rapport décrit toutefois notamment les mesures de contrôle interne en place à la date du présent rapport en s'inspirant notamment de la position de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») du 9 janvier 2008 (« Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites »)

A• LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS

1- Le Conseil d'administration

a- Composition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration est présidé depuis le 9 Novembre 2009 par Monsieur Jacques Bailet, qui assurait déjà les fonctions de Président de la Société depuis le 9 août 2006 sous sa forme de société par actions simplifiée.

Au jour de l'établissement de ce rapport, le Conseil d'administration comprend sept membres, dont trois sont indépendants au regard des critères visés par le Code de Référence ; il s'agit de Madame Catherine Soubie, Monsieur Gilles Cojan, et Monsieur Guy de Panafieu.

Chaque administrateur, personne physique ou morale, s'engage à détenir un nombre minimum de 1 300 actions de la société. Le règlement intérieur du Conseil précise que les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative.

Le Conseil est composé comme suit :

Nom	Age	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jacques Bailet	58 ans	Président	9/11/2009	A l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
Jean-Baptiste Wautier	40 ans	Membre	9/11/2009	
Denis Villafranca	37 ans	Membre	9/11/2009	
André François-Poncet	50 ans	Membre	9/11/2009	
Madame Catherine Soubie	44 ans	Membre	12/02/2010	
Monsieur Gilles Cojan	55 ans	Membre	12/02/2010	
Monsieur Guy de Panafieu	66 ans	Membre	12/02/2010	

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil est présentée en paragraphe 3.3 du rapport de gestion.

Les statuts de la Société définissent et précisent les modalités de composition du Conseil d'administration comme suit :

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 70 ans, ne pourra dépasser le tiers des administrateurs en exercice.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'attester par écrit à tout moment qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par les lois en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

Le règlement intérieur précise que les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de la Société et de ses filiales et ainsi que de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

b- Durée et cumuls des mandats :

Afin de se conformer au Code de Référence et dans un souci de préservation de l'indépendance des administrateurs, la durée des mandats des membres du Conseil d'administration a été statutairement fixée à trois (3) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

c- Convocation et tenue des réunions du Conseil d'administration :

Conformément à la Loi et au Règlement Intérieur de la Société, les administrateurs sont convoqués à tout moment aux séances du Conseil d'administration par tous moyens et même verbalement par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désignera.

Les séances du Conseil d'administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit en France ou à l'étranger précisé lors de la convocation.

En cas d'empêchement ou de carence du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué par des administrateurs constituant au moins le quart des membres du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration peut autoriser la participation aux délibérations, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication (sauf dans le cadre de la vérification et du contrôle des comptes annuels et consolidés) ; les moyens de visioconférence ou de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue ainsi que la confidentialité des délibérations

Depuis sa mise en place le 9 novembre 2009, le Conseil d'administration s'est réunie à quatre reprises à l'effet de délibérer principalement sur les opérations liées à l'admission des titres de la Société sur le marché Euronext Paris, avec un taux participation de plus de 93 %.

d- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement à la réunion.

e- Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil, soucieux de respecter les principes du gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, a adopté, en sa séance du 12 février 2010, son Règlement Intérieur.

Il a pour objectif, en complétant les dispositions statutaires, de fixer le détail de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil et des comités créés en son sein, ainsi que les droits et obligations des administrateurs.

Il édicte notamment un ensemble de règles sur les sujets suivants :

- le respect pour le Conseil de s'adjoindre la compétence d'au moins le tiers d'administrateurs indépendants en son sein ;
- les limitations apportées aux pouvoirs de la Direction Générale (voir § I.B ci-dessous)
- l'obligation de déclarer tout conflit d'intérêts et de s'abstenir en cas de vote ;
- le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité par chaque administrateur ;
- les déclarations d'opération sur titres des mandataires sociaux ;

2 Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

Le Conseil d'administration peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces Comités ont pour vocation d'assister le Conseil d'administration dans ses missions. A ce titre, il est précisé que la Société va mettre en place un comité d'audit et un comité des nominations et des rémunérations.

B • LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions réglementaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Toutefois, conformément au règlement intérieur du Conseil, il est précisé les sujets qui doivent être soumis à l'approbation préalable du Conseil sont les suivants :

- le budget annuel ;
- toute décision nécessitant l'accord préalable des prêteurs ou qui, à défaut d'un tel accord préalable, constituerait ou serait susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ; ainsi que
- toute opération de croissance externe ou cession représentant un montant supérieur ou égal à 20 millions d'euros.

C • PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

a- Montant global décidé par l'assemblée générale

Les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération annuelle dont le montant global est déterminé par l'Assemblée générale et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée.

b- Répartition des jetons de présence fixée par le conseil

Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :

une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs ; et le cas échéant,

une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil.

Il peut également être alloué aux administrateurs membres des comités une part supérieure à celles des autres administrateurs.

Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.

Le Conseil d'administration fixe, s'il y a lieu, la rémunération du Président du Conseil d'administration. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spéciaux confiés à ses membres.

La Société n'a versé aucun jeton de présence au titre de l'exercice 2009.

c- Le comité des rémunérations

Dès sa mise en place, le comité des nominations et des rémunérations sera amené à se prononcer sur tous les modes de rémunérations du Président et des dirigeants.

Il convient de rappeler que Monsieur Jacques Baillet, salarié de la Société depuis son entrée dans le groupe MEDICA, devenu Président Directeur Général de la Société suite à la récente modification de forme de la Société en société anonyme à Conseil d'administration, a conservé son contrat de travail avec la Société. Son contrat de travail a néanmoins été suspendu depuis le 10 février 2010 et pendant toute la durée de son mandat, sans que cela remette en question les objectifs dudit Code de Référence, à savoir la protection de l'intérêt social.

Les rémunérations versées aux Dirigeants et Mandataires sociaux sont présentées en paragraphe 9.1 du rapport de gestion. Le Comité aura pour mission notamment d'examiner et de formuler les propositions au Conseil d'administration concernant les candidats aux fonctions de membres du Conseil d'administration.

En ce qui concerne les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et toutes autres formes de rémunérations en actions ou de rémunérations indexées ou liées à des actions, le comité des nominations et des rémunérations a pour mission de débattre notamment de la politique générale régissant le bénéfice de tels systèmes et de soumettre d'éventuelles propositions à ce sujet au Conseil d'administration.

2• LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son introduction en bourse, la Société a procédé à une réévaluation des risques qui ont été décrits dans le Document de Base de la Société (Visa n° 10-015) et repris au paragraphe 6 du rapport de gestion.

A• DÉFINITION ET OBJECTIFS DU GROUPE MEDICA EN MATIÈRE DU CONTRÔLE INTERNE

Les règles de contrôle interne mise en place au sein de MEDICA sont définies par la Direction Générale, qui s'appuient notamment, pour leur mise en œuvre, sur les équipes de la Direction d'Exploitation, du Contrôle Financier, de la Direction Juridique et Fiscale, de la Direction en charge de la Comptabilité et de la Consolidation, de la Direction Informatique, ainsi que celles de la Direction Médicale et Qualité.

Celles-ci s'inspirent notamment de la position de l'AMF du 9 janvier 2008 (« Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites ») et visent notamment à assurer au sein du Groupe MEDICA :

- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du groupe MEDICA ;
- l'application effective des directives, politiques et procédures internes, et bonnes pratiques fixées par la Direction Générale ;
- la sauvegarde des actifs du groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du groupe MEDICA ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

Le contrôle interne au sein du groupe MEDICA est un processus mis en œuvre par les dirigeants destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales. Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans ce rapport est appliqué à la société mère MEDICA ainsi qu'à l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

Compte tenu des spécificités locales, les établissements situés en Italie s'organisent autour d'un dispositif de contrôle interne propre, défini et supervisé par la holding Aetas Spa.

B • LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU GROUPE MEDICA

L'organisation du groupe MEDICA repose sur deux principes :

- une gestion autonome de chaque établissement par un directeur d'établissement responsable du budget d'exploitation, de la gestion du personnel, de la mise en œuvre de la politique commerciale locale et de la mise en œuvre des procédures harmonisées et centralisées communes à l'ensemble des établissements mises en place au niveau du groupe MEDICA ;
- une direction centralisée de l'ensemble de ces établissements, qui apporte un soutien fonctionnel, fixe les objectifs et contrôle leur réalisation.

Les directeurs d'établissement sont les représentants de la direction générale auprès des clients, des équipes et des autorités de tutelle. À ce titre, ils mettent en place et coordonnent le projet d'établissement et veillent au respect de la réglementation applicable. Ils assurent également l'organisation des ressources humaines et la prospection commerciale locale.

La direction centralisée suit un schéma d'organisation à la fois vertical et transversal, avec des directions opérationnelles couvrant des secteurs géographiques ou d'activité et des directions fonctionnelles venant en appui.

Les principaux cadres dirigeants ont plus de 10 ans d'ancienneté au sein du groupe MEDICA, pour un âge moyen d'environ 46 ans.

a- Direction opérationnelle

8 directeurs d'exploitation assurent la centralisation de la gestion des 6 secteurs géographiques du secteur EHPAD et 2 directeurs d'exploitation sont en charge du secteur sanitaire. Ils assurent l'encadrement des directeurs d'établissement, contrôlent la bonne marche des établissements et la mise en œuvre des normes et procédures du groupe MEDICA.

b- Direction des Ressources Humaines

Cette direction assure une assistance auprès des établissements principalement en matière de droit du travail, de recrutement et de formation. Elle gère la paye et les déclarations obligatoires pour l'ensemble du groupe MEDICA. Elle pilote les relations sociales, s'assure du développement de la communication interne en mesurant régulièrement (notamment au travers du baromètre social) la pertinence de sa politique.

c- Direction Médicale et Qualité

Cette direction initie et pilote la démarche qualité tant sur le secteur EHPAD que sur le secteur sanitaire. Support des établissements en matière de déploiement des bonnes pratiques et d'évaluation, elle est garante de l'amélioration continue de la qualité au sein du groupe MEDICA.

d- Direction Sanitaire et Médico-Sociale

Cette direction représente le groupe MEDICA auprès de l'ensemble des autorités de tutelles et de tarification (Conseils Généraux, DDASS, ARH...). A ce titre, elle dispose d'une équipe spécialement chargée des nouvelles autorisations pour la création d'établissements EHPAD et d'établissements sanitaires.

e- Direction Commerciale et service clients

Cette direction pilote la démarche marketing et commerciale, analyse les performances et propose les plans d'actions nécessaires dans le cadre de la politique de yield management du groupe MEDICA. Elle dispose d'une équipe de commerciaux dédiés à la commercialisation des établissements en phase d'ouverture.

f- Direction du Patrimoine

Cette direction est garante du bon état général d'entretien et de sécurité de l'ensemble des bâtiments et équipements exploités par le groupe MEDICA. Elle assure directement le suivi des travaux importants, notamment lors de la construction ou de la réhabilitation d'un établissement.

g- Direction financière

L'ensemble des services rattachés à cette direction assurent l'élaboration des budgets, le contrôle de gestion et la production des comptes intermédiaires et annuels. Elle centralise l'ensemble des fonctions comptables et la maintenance des systèmes d'information. Elle est garante de la production des informations financières et de gestion requise pour mesurer les performances de l'ensemble du groupe MEDICA, et de chacun des sites d'exploitation.

h- La Direction des Systèmes d'Information

Elle satisfait aux exigences de sécurité et de fiabilité informatique et assure la disponibilité et la traçabilité de l'information. Elle est garante de l'utilisation correcte des différents outils informatiques utilisés dans la gestion quotidienne du groupe (notamment pour la gestion des dossiers des patients et résidents, la gestion de la facturation, l'utilisation des logiciels comptables), et donc de la pertinence de l'information transmise.

i- Le Département Achats

Le Département Achats gère la politique d'achats du groupe MEDICA depuis 2001. Les missions ainsi que les objectifs de cette organisation vont bien au-delà d'un service achats « classique », intervenant en tant que véritable centrale de référencement, permettant ainsi un suivi qualitatif des fournisseurs, la rationalisation des coûts, la mise en place de procédures d'achats au niveau du groupe MEDICA, et participant également à la bonne intégration de nouveaux établissements et de leur processus d'achats. Les principales missions du Département Achat sont (i) la centralisation des missions de sourcing, de négociations ainsi que l'administration des bases de données et des mercuriales, (ii) la mise en œuvre d'une politique d'achats centralisée permettant de garantir durablement les meilleures conditions économiques, (iii) la transformation des négociations tarifaires en résultats opérationnels.

j- Le Comité d'audit

Dès sa mise en place, le comité assistera le Conseil d'administration et veillera à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et au marché.

Il reçoit tout particulièrement comme mission du Conseil d'administration :

- En matière d'examen des comptes, le comité d'audit aura notamment pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ; de l'indépendance des commissaires aux comptes.
- En matière de contrôle interne, il devra apprécier l'efficacité et la qualité des procédures de contrôle interne du groupe, afin de s'assurer qu'elles concourent à ce que les comptes sociaux et consolidés reflètent avec exactitude et sincérité la réalité de l'entreprise et de son Groupe, et soient conformes aux normes comptables et veiller à la pertinence et à la qualité de la communication financière au sein de l'entreprise.

C • LES PRINCIPAUX OUTILS DU CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU GROUPE MEDICA

a- Le système d'information de pilotage

Le pilotage efficace du groupe MEDICA dans son ensemble nécessite une bonne maîtrise de l'information. Pour cette raison, le groupe MEDICA a mis en place un système d'information répondant aux besoins des équipes au travers de deux types de plates-formes :

- des plates-formes d'applications, délivrant les logiciels aux différents métiers du groupe MEDICA (la gestion commerciale via « MEDICOM » et « TimeWise », le reporting via « ESSBASE », la facturation, la comptabilité et la paie) ;
- des plates-formes d'infrastructure, délivrant des services tels que la messagerie électronique, le partage de fichiers, l'intranet, l'annuaire interne.

Par ailleurs, un système de sauvegardes automatiques est en place concernant les risques liés au système d'information et notamment à la perte de données.

Enfin, le groupe MEDICA a mis en place dans ses établissements du secteur sanitaire le Programme de médicalisation du système d'information (le « PMSI »), comme l'exige la réglementation. Un département de l'information médicale, composé d'un médecin et d'un technicien, a été créé à cet effet.

Ainsi, les établissements disposent d'outils informatiques destinés à collecter et à compiler les diverses informations qui seront ensuite transmises aux autorités de tutelles. Des visites sont régulièrement effectuées sur les différents sites par le médecin et des réunions de formation et de concertation avec les professionnels de chaque site ont lieu deux fois par an. Le PMSI est d'ores et déjà largement utilisé comme outil de pilotage dans les établissements mais également au niveau de la Direction Générale.

b- Le Traitement de l'Information Financière et Comptable

Le suivi et le contrôle de la gestion de l'exploitation

La Direction du contrôle de gestion du groupe MEDICA planifie le processus budgétaire. Elle diffuse et coordonne les directives dans la préparation des budgets annuels de chaque établissement, en collaboration avec les directeurs d'établissements. Ces budgets sont ensuite consolidés au niveau du budget « groupe ».

Des tableaux de bord mensuels (détaillant principalement les comptes d'exploitation et le coût de travail) établis sur la base des informations enregistrées par la Direction Comptable sont transmis aux Directeurs d'Exploitation et permettent de suivre l'évolution du chiffre d'affaire et des charges d'exploitation, et ainsi de vérifier leur adéquation avec les budgets. Des actions correctrices sont mises en place après analyse des écarts éventuels.

Les états financiers et le contrôle des comptes

Avant la clôture de l'exercice, la Direction Comptable arrête et diffuse un calendrier des opérations de clôture auprès de l'ensemble des intervenants dans l'établissement des comptes annuels, principalement auprès des Commissaires aux Comptes.

La Direction Comptable établit les comptes annuels individuels du groupe de manière centralisée dans les locaux de la Direction Administrative et financière qui regroupe l'ensemble des comptables du groupe.

Pour la production de ces comptes, le Groupe MEDICA utilise un référentiel commun, ce qui garantit :

- l'homogénéité des méthodes comptables et des règles de consolidation.
- la normalisation des formats de restitution.

Le Responsable de la Consolidation établit les comptes consolidés à partir d'un logiciel de consolidation dédié, qui assure la pertinence et la fiabilité des informations. Ce processus de consolidation s'appuie sur une consolidation des sociétés du périmètre groupe au niveau du holding de tête de groupe, qui détient directement ou indirectement la totalité des sociétés du groupe.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes interviennent pour la revue complète des comptes lors des clôtures annuelles. Chaque entité juridique du groupe qui y est légalement tenue produit une lettre d'affirmation par laquelle le représentant légal s'engage sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations et documents fournis aux Commissaires aux Comptes.

Ces derniers, après avoir procédé à l'examen et aux modalités d'établissement de l'ensemble des comptes, certifient alors la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes sociaux et consolidés.

Procédure de contrôle interne liée aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un suivi direct par la Direction Juridique. La Direction Juridique est chargée de recenser les informations de synthèses liées aux garanties données ou reçues par l'ensemble des Sociétés du Groupe.

Le recensement des engagements hors bilan est rigoureux, écrit, et bénéficie d'une mise à jour permanente. Ce recensement précise pour chaque engagement, l'identité du bénéficiaire, la durée et les conditions de mise en œuvre.

Ces informations de synthèse sur l'ensemble des garanties financières alimenteront au Bilan de clôture les Etats Financiers sociaux et consolidés.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan.

c- La gestion de la Trésorerie

Limitation du pouvoir des directeurs d'établissements

La gestion de la trésorerie est strictement encadrée : les établissements ne disposent pas de signature sur les comptes bancaires. C'est la Direction comptable qui assure le traitement de l'intégralité des factures ainsi que leur paiement.

Centralisation des opérations de trésorerie

Le financement de l'ensemble des filiales du groupe est assuré via deux cash pooling. Cette centralisation permet au groupe d'assurer un contrôle étendu des opérations de trésorerie. D'autre part, le choix des deux banques partenaires dans la durée constitue un élément important de contrôle interne.

Cellule Créances Clients au sein de la Direction Comptable

Le groupe MEDICA a entamé en 2009 une politique dynamique de réduction de ses créances clients, notamment dans le secteur sanitaire, à travers l'accélération du processus de facturation et du recouvrement. Dans le secteur EHPAD en France, le groupe MEDICA a également engagé une politique d'extension du prélèvement automatique afin de réduire les coûts administratifs et le montant des créances clients.

d- La démarche Qualité

Dès 1999, le groupe MEDICA a engagé volontairement l'ensemble de ses établissements dans une démarche d'assurance qualité. Cette première étape conduite par la Direction Médicale et Qualité a consisté à engager l'ensemble des équipes à formaliser leur pratiques professionnelles sous le terme des Bonnes Pratiques MEDICA. Ces Bonnes Pratiques couvrent l'ensemble de ses activités : l'hébergement et la restauration, la qualité des soins (le circuit de l'information médicale, la confidentialité, la fourniture de médicaments), la prise en charge de la dépendance, l'hygiène et la sécurité, l'organisation de la vie sociale, les ressources humaines, les services administratifs et financiers et le patrimoine.

La grande majorité des activités du groupe MEDICA est ainsi soumise au respect de procédures harmonisées applicables aussi bien au sein de ses établissements sanitaires qu'au sein de ses EHPAD. Si chaque établissement conserve son autonomie, l'exploitation est encadrée par des procédures unifiées mises en place au niveau du groupe MEDICA. Cette homogénéisation des procédures, des outils et des supports facilite le transfert des compétences et le partage des expériences inter-établissements. Elle constitue par ailleurs le socle de sa politique de gestion des risques commune à l'ensemble de ses établissements. Par ailleurs, le groupe MEDICA attache une importance particulière à la bonne formation de ses salariés à ces procédures en vue d'harmoniser la qualité des prestations au sein de l'ensemble de ses établissements.

Les EHPAD du groupe MEDICA, normés NF

Depuis 2006, le groupe MEDICA a souhaité progresser vers une véritable démarche d'amélioration continue de la qualité en se référant à la Norme NF X 50-058 « Etablissements d'hébergement pour personnes âgées : cadre éthique et engagements de service » et aux Règles de certification NF 386 concernant les EHPAD¹.

La Norme NF X 50-058 répond au concept de bientraitance et aux besoins de transparence des EHPAD. Elle a comme objectif de garantir « une qualité de service, un accueil individualisé et une relation contractuelle claire ainsi que la conformité du service aux engagements définis dans la norme ». Elle définit le cadre éthique et les principes généraux dans lequel doit se dérouler le service, le projet de vie de l'établissement, le projet de vie personnalisé du résident. Elaborée à partir des besoins et des attentes des personnes âgées, la norme s'attache à respecter 2 thèmes importants dans la vie des personnes âgées dans les établissements : le maintien de l'autonomie et le maintien de la vie sociale.

La Certification NF Service déployée par le groupe MEDICA résulte d'une démarche volontaire de la Direction Générale et de l'engagement du Directeur de chaque EHPAD. Ainsi chacun établissement s'engage dans un processus de suivi de qualité basé sur l'auto-évaluation, tout en se soumettant régulièrement aux contrôles de l'AFNOR. L'évaluation de la qualité de service repose sur des autocontrôles réguliers, une évaluation interne annuelle et une évaluation externe annuelle auprès des services centraux et sur un panel représentatif d'établissements.

Les autocontrôles

Au sein des établissements, le respect des engagements de service est vérifié au moins une fois par an par les personnels concernés grâce notamment aux grilles d'autocontrôle par métiers mises à leur disposition. Les éventuels écarts relevés lors des autocontrôles font l'objet d'un plan d'amélioration, mis en œuvre et suivi par le directeur de l'établissement chargé de la certification.

¹Norme NFX 50-058 publié en février 2003 adossé à la norme, via les règles de certification services NF 386 version N°2 publiée au JO le 17 décembre 2008.

L'évaluation interne annuelle

La Direction Médicale et Qualité réalise sur chaque établissement certifié une évaluation interne annuelle. Ces audits internes permettent la vérification du respect des engagements de service et couvre l'ensemble des dispositions contenues dans la Norme NF X 50-058 et des Règles de certification NF 386. L'organisation de l'audit interne est placée sous la responsabilité de la Direction Médicale et Qualité qui établit le programme d'audit et désigne les auditeurs. Les éventuels écarts relevés lors d'un audit interne font l'objet d'un plan d'amélioration, mis en œuvre par le directeur de l'établissement.

La Direction Médicale et Qualité s'assure du suivi de la mise en œuvre du plan d'actions.

L'évaluation externe

Le groupe MEDICA compte actuellement 69 EHPAD certifiées NF Service. La certification des établissements positionne le groupe MEDICA, en position d'avant garde par rapport au processus d'évaluation externe de l'ANEMS. Elle renforce également la crédibilité du groupe MEDICA en matière d'obtention d'autorisation de créations d'établissements.

Un audit de certification est systématiquement réalisé par AFNOR lors de la présentation de l'établissement à la certification de service. Cet audit permet de s'assurer du niveau de connaissance et de l'implication de l'ensemble des professionnels de l'établissement. Elle porte sur les activités et la qualité des prestations délivrées et s'appuie sur l'observation des pratiques sur le terrain.

Les établissements sanitaires certifiés

Les professionnels de santé qui exercent au sein des établissements sanitaires du groupe MEDICA sont soumis au système d'accréditation (certification V2-V2007) progressivement remplacée à partir de janvier 2010 par la certification V2010. Les certifications V2007 et V2010 développées par la Haute Autorité de Santé sont très proches du système de certification ISO 9001, bien connu dans le monde industriel et des services.

La certification des établissements de santé est une démarche obligatoire ayant pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans les hôpitaux et cliniques. Elle consiste en une auto-évaluation tous les 4 ans, suivie d'une visite réalisée par des professionnels de santé extérieurs (experts visiteurs) à l'établissement et intègre un dispositif de suivi qui visent à engager les professionnels de l'établissement dans une démarche qualité durable. La certification apprécie non seulement le système de management de la qualité, mais également des aspects spécifiques de l'organisation des soins.

En sus des obligations réglementaires, le groupe MEDICA a décidé de développer une véritable démarche qualité et risques qui doit permettre d'améliorer la prestation délivrée au patient en faisant participer l'ensemble du personnel de ses établissements. Au-delà des obligations réglementaires, la certification contribue à renforcer l'adhésion des équipes.

e- La formation et la qualification des équipes

Le groupe MEDICA met un accent particulier sur la formation et la qualification de ses équipes au travers d'un programme de formation qui répond en temps réel aux besoins des personnels pour améliorer leurs capacités à prendre en charge l'évolution de la dépendance.

La formation professionnelle au sein du groupe MEDICA

La performance du groupe MEDICA repose sur la qualité et l'implication de ses salariés. C'est pourquoi le groupe MEDICA s'efforce de développer les compétences de ses équipes, renforçant ainsi la contribution de chacun aux objectifs qualitatifs et économiques du groupe.

Cette formation est notamment assurée par les équipes de l'Institut des Bonnes Pratiques.

L'Institut des Bonnes Pratiques

Le groupe MEDICA a créé au début de l'année 2003, l'Institut des Bonnes Pratiques, Centre de formation exclusivement dédié à tous les collaborateurs du groupe MEDICA, est un outil de déploiement des Bonnes Pratiques et de valorisation du salarié, qui améliore, au travers de formations diverses, la qualité de service.

Aujourd'hui l'Institut des Bonnes Pratiques compte des formateurs permanents, qui ont essentiellement en charge le déploiement sur les établissements des formations dans le domaine médical et éthique, tels que : l'accompagnement des personnes âgées en fin de vie, les bases de la gérontologie, la prévention du risque de maltraitance, les relations familles/équipes, la gestion du stress.

Les Partenariats de formation

La volonté de proposer une prise en charge de qualité des clients associée à la volonté de favoriser l'évolution interne des collaborateurs, ont engagé le groupe MEDICA sur la voie de partenariats spécifiques visant à la qualification de ses équipes.

f- La gestion de crise

Parallèlement aux procédures et politiques mises en place afin de prévenir et de répondre aux risques d'exploitation, une cellule composée du Directeur d'établissement concerné, du Directeur Général Délégué et d'un attaché de presse est chargée de prendre en charge un certain nombre de situations considérées comme nécessitant une gestion particulière (incendie ou acte de malveillance avec atteinte à la personne, épisode climatique critique, ou pollution de l'eau notamment) en raison de leur éventuel impact sur les résidents et de leurs effets potentiels sur la réputation et l'image de la Société et du groupe MEDICA. Cette cellule définit les réponses immédiates à mettre en œuvre sur l'établissement concerné et s'attache à mener les actions de communication nécessaires.

g- La prévention des risques managériaux

Identification des risques managériaux : IRM

Un comité des risques est composé du Directeur Général, du Directeur Médical et Qualité et du Directeur des Ressources Humaines, Il se réunit ainsi mensuellement afin de déterminer les établissements devant faire l'objet d'un soutien.

Pour ceux-ci, la première étape passe par un diagnostic terrain pour confirmer le niveau de risque, définir un plan d'actions et les axes de progrès.

Une échelle des risques managériaux a été mise en place en 2009. Il s'agit de consolider deux fois par an un ensemble de données objectives et chiffrées qui permettent d'anticiper tous risques managériaux sur un établissement.

Les critères d'alerte qui ont été définis sont les suivants ;

- L'implication des équipes
- La gouvernance
- L'ambiance de l'établissement
- Les résultats
- L'opinion des tutelles

Pour le suivi de ces établissements identifiés, un Groupe Professionnel de Soutien est créé. Ce « GPS » apportera des ressources en management de proximité pour aider à mettre en place les actions permettant d'anticiper et de gérer une crise.

Diagnostics APAVE

Le comité des risques a souhaité faire appel à un expert indépendant, la société APAVE spécialisée dans la maîtrise des risques et le développement de la performance, qui est chargée d'établir un rapport détaillé sur la situation et de définir un ensemble de solutions pragmatiques.

La liste des établissements concernés est arrêtée par le comité des risques après avis en Comités d'Exploitation (réunis mensuellement par la Direction Générale, avec éventuellement et selon l'ordre du jour, les Directeurs des autres Services Centraux, afin de mettre en œuvre par tout moyen approprié la politique opérationnelle définie par la Direction Générale et d'en contrôler la bonne application dans les établissements).

Outre l'évaluation annuelle de contrôle de la maîtrise des moyens de prévention par auto-évaluation et tests d'audit interne, les principales actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont notamment porté, dans le contexte de l'introduction en bourse de MEDICA, sur la décision de mettre mise en place d'un Comité d'Audit et d'un Comité des nominations et des rémunérations.

Le présent rapport a été rédigé en collaboration avec les différentes Directions du Groupe en vue d'être soumis à l'approbation des actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration,

Jacques BAILET.

MEDICA

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion joint au présent rapport financier, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Jacques BAILET

Président Directeur Général